

MÉMOIRES  
DE  
L'ACADEMIE  
DE NIMES

VII<sup>e</sup> SERIE  
TOME LXVIII  
Années 1989-1990



ACADEMIE DE NIMES  
16, rue Dorée  
NIMES (Gard)

1991

## TABLE DES MATIERES

Séance publique du 4 février 1991 .....	7
Compte rendu des travaux de l'Académie en 1989, par M. René Château, président sortant .....	8
Allocution prononcée par M. René Bosc .....	21
Bernard Lazare, le méconnu, par le Dr. Lucien Simon, membre résidant .....	31
En marge du rêve américain : les Amish, par M. le Pasteur Aimé Bonifas, membre résidant .....	47
" La Casernette ", caserne des passagers de Nîmes, par M. le Dr. Edouard Drouot, membre résidant .....	63
Le " Portement de la croix " dans l'œuvre de Simon de Chalons, par Mme Janine Reinaud, membre résidant .....	75
De Gaulle et la raison française, par M. Christian Liger, membre résidant .....	98
L'Académie en deuil:	
- M. Marcel Decremps .....	115
- M. Guy Dupré .....	119
- M. H. de Régis .....	123
Distinctions .....	125
Membres honoraires .....	129
Membres résidants .....	131
Membres non-résidants .....	135
Correspondants .....	137

## SÉANCE PUBLIQUE DU 4 FEVRIER 1990

L'Académie de Nîmes a tenu sa séance publique dans l'auditorium du Centre Atria, mis gracieusement à sa disposition par la Mairie de Nîmes, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis Dufeigneux, préfet, Président d'Honneur de la Compagnie, et des représentants du Député-Maire de Nîmes et du président du Conseil Général, membres ès-qualités de l'Académie de Nîmes.

*COMPTE-RENDU DES TRAVAUX DE L'ACADEMIE EN 1989*

par M. René CHATEAU,  
Président sortant

Monsieur le Préfet,  
Monsieur l'Adjoint représentant le Député-Maire,  
M. le représentant du Président du Conseil Général,  
Mesdames et Messieurs les représentants des autorités civiles,  
militaires et religieuses,

Mesdames, Messieurs,

Les statuts de notre Académie de Nîmes précisent que son Président est élu pour une période d'une année au terme de laquelle il doit présenter, en séance publique, un compte-rendu sommaire des travaux et événements académiques pendant l'année qui vient de s'achever.

Au nom de mes confrères et consœurs de l'Académie, je voudrais dire d'abord notre profonde reconnaissance à tous ceux et celles dont la présence, en ce lieu et en ce jour, se veut un hommage d'estime et affection envers notre Académie de Nîmes, en même temps qu'un fidèle support de la vocation culturelle et humaniste qui lui a été assignée depuis plus de trois siècles.

En communion d'esprit les uns avec les autres, nous mesurons le privilège qui nous est accordé d'être réunis en ce diman-

che 4 février 1990 dans cette belle et vaste salle du Centre Atria, salle mise à notre disposition par la Mairie de Nîmes.

Pendant l'année 1989, nous avons eû la grande tristesse de perdre plusieurs membres de notre compagnie. Nous saluons leur mémoire avec émotion et gratitude et nous adressons une pensée dé profonde et affectueuse sympathie à tous les membres de leurs familles.

Le dimanche 19 janvier 1989, le jour même où se déroulait au Centre Atria notre séance publique solennelle, notre confrère Monsieur Marcel Decremps nous était brusquement repris. Il avait été reçu membre résidant de notre compagnie en mai 1984. Essayiste, écrivain, journaliste, il collabora à la Revue Universelle, aux annales de l'Idée latine, à l'Astrado, aux écrits de Paris. Il fut pendant 24 ans le rédacteur en chef de " La France Libre ", revue qui lui a consacré un numéro spécial d'hommage en 1989.

Marcel Decremps était secrétaire-général de l'Union des écrivains et artistes latins, maître ès-jeux de l'Académie des jeux floraux de Toulouse et lauréat de l'Académie française. Il a écrit deux beaux livres sur l'œuvre et la pensée de Frédéric Mistral : en 1954, " Mistral, mage de l'Occident " en 1974, " De Herder et de Nietzsche à Mistral ".

Comme Frédéric Mistral, Marcel Decremps pensait qu'il faut savoir « conserver du passé les grandes fondations », car « les arbres aux racines profondes sont ceux qui montent le plus haut ».

Notre distingué confrère affirmait aussi que « le passé ne saurait oblitérer le futur » et il déclarait : « La permanence dans l'être rend possible la liberté créatrice qui ajoute le nouveau à l'ancien. Nova et Vetera ». Le Nouveau et l'Ancien !

Merci à notre ami Marcel Decremps de nous avoir rappelé que ces deux réalités fondamentales sont inséparables, dans l'Histoire des hommes, dans notre vie sociale et dans notre vie personnelle.

Le 15 mai 1989, notre confrère monsieur le professeur Guy Dupré, docteur ès-lettres, est brusquement décédé. Son activité

pédagogique fut essentiellement orientée vers l'enseignement de l'Histoire. Il commença son service d'enseignant au Lycée Pasteur de Neuilly-sur-Seine et le termina au Lycée Daudet de Nîmes.

Reçu membre résidant de notre compagnie en mars 1980, il participa activement à nos travaux. Parmi ses nombreuses communications, nous citerons : " Tocqueville et la démocratie " - " Le Père Emmanuel d'Alzon et Lamennais " - " Un Hérodote chrétien : Eusèbe de Césarée " - " La Révolution espagnole ".

La thèse de doctorat de notre confrère Dupré avait été consacrée au Père Emmanuel d'Alzon dont le rayonnement spirituel, la vaste culture et le sens du service ont laissé de très profondes empreintes.

Pour Guy Dupré, l'Histoire n'était pas seulement une approche des événements et des hommes d'époques révolues. Il la considérait comme une éducatrice objective, comme le témoin d'un humanisme respectueux des droits de l'impartialité, de la liberté et de la responsabilité tolérante et fraternelle. Grâce à lui, nous avons mieux compris que l'Histoire peut être source de vie, dans la lumière des valeurs de l'esprit. C'est dans cette lumière que nous redisons à toute la famille de notre confrère Guy Dupré notre profonde sympathie.

Une autre grande épreuve pour notre compagnie : le 8 novembre 1989, le Révérend Père Emile Martin, membre non-résidant de l'Académie de Nîmes depuis le 25 février 1966, est décédé brusquement à Lisieux.

Membre de la Congrégation des Oratoriens, docteur ès-lettres, fin connaisseur des grandes œuvres de la Grèce antique, journaliste de talent, notre confrère était l'auteur de plusieurs œuvres littéraires, notamment d'un " Essai sur les rythmes de la poésie grecque ", d'un " Essai sur Saint-Augustin ", d'un livre sur " La vie de Saint-Philippe de Néré ". Le Révérend Père Emile Martin était surtout connu du grand public comme le chef prestigieux de la Chorale de Saint-Eustache, à Paris. Il a été particulièrement fidèle aux nobles traditions musicales de l'Ordre des Oratoriens. Il était l'un des grands connaisseurs de l'œuvre de Jean-Sébastien Bach. Il a lui-même composé un grand nombre d'œuvres musi-

cales : des messes, des Motets, des oratorios, notamment un oratorio créé à Notre Dame de Paris en 1974 et intitulé " Le Miroir de Jeanne " .

Le titre de l'une de ses compositions musicales " Gloria pour notre temps " nous paraît résumer symboliquement la valeur et l'inspiration du témoignage que nous laissent la vie et l'œuvre de cet enfant du Gard cévenol que fut le Révérend Père Emile Martin.

Pour terminer cette douloureuse évocation des deuils de l'Académie nîmoise, nous voulons rappeler que nous avons également perdu, en 1989, Monsieur Jean-Baptiste Aquarone, membre honoraire de notre Compagnie, professeur honoraire de faculté des Lettres et Sciences humaines.

Nous avons aussi appris avec tristesse le décès de Monsieur Joseph Massota, architecte bien connu, correspondant de notre Académie et le décès de Monsieur Jean Groffier, fonctionnaire international et conférencier, lui aussi correspondant de notre Académie.

Enfin, nous nous sommes associés à la peine de tous ceux de nos membres qui ont perdu un être cher pendant l'année écoulée.

Venons-en maintenant à des événements heureux. Le 3 février 1989, à l'issue de notre séance académique, s'est déroulée une cérémonie privée au cours de laquelle notre confrère Monsieur Joachim Durand, membre résidant, ancien président de l'Académie, promu commandeur de la Légion d'Honneur, a reçu la cravate insigne de son grade des mains de Monsieur le docteur Calmet, lui-même commandeur de la Légion d'Honneur. Nous renouvelons à notre confrère Joachim Durand nos affectueuses félicitations.

Le vendredi 16 juin 1989, nous avons accueilli rue Dorée Monsieur le Docteur vétérinaire Paul Maubon, qui avait été élu membre résidant le 17 février. Il siège parmi nous au fauteuil longtemps occupé par Monsieur l'abbé René André, notre ancien

bibliothécaire, spécialiste d'un enseignement religieux très ouvert, passionné de recherches historiques régionales, auquel le docteur Paul Maubon rendit un vibrant hommage.

Notre nouveau confrère est, dans son domaine, un spécialiste très sollicité et écouté. Il a la compétence d'un zootechnicien connu et apprécié. Il a de hautes responsabilités professionnelles. Il est expert auprès des tribunaux.

Depuis plus d'un quart de siècle, le docteur Maubon est engagé dans d'importantes missions ayant trait au développement de l'élevage. Il est directeur général de la société d'aménagements communaux. Il est très connu aussi comme " consultant international " appelé dans des pays proches ou très lointains pour un service de conseils techniques en même temps que de vivante solidarité sociale et humaniste. Nous redisons en ce jour au docteur Paul Maubon, la joie que nous avons de le compter maintenant parmi les membres résidants de notre Compagnie.

Le vendredi 16 juin, avant la cérémonie d'accueil du docteur Maubon, les membres résidants ont procédé à l'élection, au scrutin secret, du successeur de M. Marcel Decremps. C'est Maître André Galy, avocat à la Cour, qui a été élu. Il sera bientôt officiellement accueilli comme membre résidant. Nous nous réjouissons de l'arrivée parmi nous de ce nouveau confrère.

Le vendredi 15 décembre 1989, les membres résidants de l'Académie de Nîmes ont procédé à l'élection, au scrutin secret, du successeur de M. Guy Dupré. C'est Monsieur Pierre Fabre qui a été élu et qui sera bientôt officiellement accueilli comme membre résidant. Nous nous réjouissons de son arrivée parmi nous.

Le même jour, vendredi 15 décembre 1989, Monsieur Alain Girard, correspondant depuis plusieurs années, a été nommé membre non-résidant de notre compagnie.

Enfin, le 15 décembre également, quatre nouveaux correspondants ont été élus : Madame Germaine Molines, Monsieur Charayre, Monsieur Jean-Claude Lamy et Monsieur le docteur Pellet.

Nous sommes heureux de toutes ces nominations.

Il est temps maintenant de rappeler que, dans la séance académique du 21 avril 1989, notre ami Monsieur Jean-Charles Lheureux avait fait part de son intention de remettre, pour raisons de santé, ses fonctions de secrétaire perpétuel à la disposition de notre compagnie, ainsi qu'il l'avait déjà annoncé le 7 octobre 1988. Monsieur Lheureux précisa clairement qu'il souhaitait que son successeur soit désigné par l'Académie avant la fin du deuxième trimestre 1989, de manière à ce que ce successeur puisse assurer efficacement la transition à la rentrée d'octobre.

Dans ces conditions, l'Académie de Nîmes a élu, Le 16 juin 1989, comme nouveau secrétaire perpétuel, Monsieur le Bâtonnier Jean Ménard (membre résidant), en remplacement de Monsieur Jean-Charles Lheureux, démissionnaire pour motif de santé.

Le 16 juin également, Madame Christiane Lassalle-Guichard, membre résidant et archiviste, a été nommée adjointe du nouveau secrétaire perpétuel.

C'est dans la séance de rentrée du vendredi 6 octobre 1989 qu'a eu lieu la passation de pouvoir entre l'ancien et le nouveau secrétaire perpétuel.

Ce fut l'occasion pour le président de l'Académie de dire l'affectueuse reconnaissance de tous nos membres à Monsieur Jean-Charles Lheureux pour sa sérénité et son courage dans sa longue épreuve de santé, pour le travail exemplaire qu'il a accompli fidèlement avec conscience et distinction, dans la voie tracée par son prédécesseur Monsieur Pierre Hugues.

Le président assura ensuite Maître Jean Ménard des sentiments de confiance et d'affection des membres de l'Académie au moment où il prenait officiellement ses fonctions de secrétaire perpétuel.

Comme à l'ordinaire, notre première séance de l'année a vu l'élection d'un nouveau président et d'un nouveau vice-président. Le vendredi 12 janvier 1990, Monsieur le docteur René Bosc, professeur agrégé de pédiatrie, a été élu, au scrutin secret, président de l'Académie de Nîmes pour 1990. Madame Christiane Lassalle-Guichard, conservateur aux musées, membre résidant, a été nommée vice-présidente.

Nous assurons notre nouveau président et notre nouvelle vice-présidente de notre amicale confiance. Nous leur présentons nos vœux pour une fructueuse année de travail. Nous leur disons à l'avance notre reconnaissance et nous la disons aussi à tous les membres du bureau, à notre trésorier, à notre archiviste, à notre bibliothécaire, à nos secrétaires, aux rapporteurs et aux membres de nos nombreuses commissions, toutes utiles à la bonne marche de notre Académie.

Parmi tant de faits qui ont marqué la vie de notre compagnie en 1989, il faut accorder une place d'honneur à l'invitation qui nous a été adressée par le président et le secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences Morales et Politiques, en accord avec l'Académie des Sciences et l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres. Nous avons été conviés par le président Albert Brunois et le secrétaire perpétuel Bernard Chenot à participer à une importante réunion à Paris de représentants des Académies de province fondées avant la Révolution. Cette réunion a eu lieu les 20 et 21 novembre 1989.

Le 20 novembre après-midi, sous la coupole de l'Institut de France, invitation des délégués de province à la séance publique de l'Académie des Sciences Morales et Politiques, séance suivie d'une réception.

Le 21 novembre, au matin, dans la grande salle de l'Institut, allocution d'ouverture du président Brunois, puis allocution du professeur Robert-Henri Bautier : « Les Académies et les activités de recherche dans le domaine des Sciences humaines ».

Le 21 novembre, l'après-midi, dans la grande salle de l'Institut, rapport de M. le professeur Pierre Georges : « De la capitale provinciale à la métropole européenne ».

Ce rapport fut suivi d'une discussion générale et des conclusions de M. le professeur René Pomeau, de l'Académie des Sciences Morales et Politiques.

Trois membres résidants de notre Académie de Nîmes ont été nos délégués à ces journées de réunions à l'Institut de France : Maître Jean Ménard, notre secrétaire perpétuel - Maître Jean Goujon, ancien bâtonnier - Monsieur le Professeur René Bosc.

La réunion dont nous venons de parler est un aspect, parmi beaucoup d'autres, des rapports de notre Académie avec de nombreuses Académies sœurs, de la nôtre, et avec de nombreux milieux culturels. Nous voulons dire, à ce sujet, que nous sommes touchés du grand nombre d'invitations de toutes sortes que nous adressent de nombreuses associations. Nous remercions aussi tous les auteurs de livres ou de brochures qui ont la délicate pensée de les envoyer en hommage à l'Académie de Nîmes. Il est très souvent rendu compte de leurs œuvres et elles sont ensuite transmises à la Bibliothèque académique et inscrites dans un index alphabétique.

Il y a un an, à la séance publique du 29 janvier 1989 au Centre Atria, le nouveau président de l'Académie que j'étais alors, avait pris pour thème de son allocution : " De la complexe diversité de l'Histoire des Hommes aux exigences vitales de la solidarité ".

Il me semble que les événements souvent inattendus de l'Histoire de notre humanité en l'année écoulée 1989, en particulier les événements de l'Europe de l'Est, ou ceux de continents plus lointains, nous ont persuadés, à leur manière, d'une part de la complexité de l'Histoire, d'autre part des exigences vitales de la solidarité.

Cette complexe diversité de l'Histoire exige de tout esprit humaniste et libre une grande sérénité de jugement. Nous ne saurions l'oublier au moment où notre pays, comme tant d'autres, est appelé souvent à évoquer bien des anniversaires historiques grandioses ou douloureux. Nous ne saurions oublier que les exigences vitales de la solidarité : le respect des droits de l'homme, le respect de la liberté, le respect de la justice, le respect de la diversité humaine ne sauraient s'épanouir que dans un climat de respect exigeant de l'humain dans sa totalité.

La complexe diversité de l'Histoire affirmée dans un climat de respect humain, c'est bien évidemment ce que nous avons redécouvert dans les diverses communications faites par nos confrères en nos séances de l'année 1989. Elles furent au nombre de

22 et nous soulignons avec joie que quelques-unes furent publiques, conformément au vœu de plusieurs de nos amis.

Nous ne donnerons ici qu'un succinct tableau, par trimestre :

• *Trimestre de janvier à mars 1989*

- 6 janvier : M. Joachim Durand : " Deux députés du Gard au 19<sup>e</sup> siècle : Emile Teulon et Jean Reboul "

- 20 janvier : M. Pierre Clavel : " Protestants et catholiques à Nîmes aux 16<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup> siècles "

- 29 janvier (*Séance Publique solennelle à l'Atria*). M. Lucien Frainaud : " Le thermalisme dans le Gard "

- 3 février : M. Robert Doria : " La construction d'un aqueduc romain "

- 5 février (*Séance Publique au centre Pablo Neruda*). M. Guy Dupré : " Les rapports de l'Eglise catholique et de l'Etat en France de 1789 à 1815 "

- 17 février : M. Roger Grossi : " Philosophes et révolutionnaires, apprentis théologiens "

- 3 mars : M. Jean Ménard : " Du Mont de Piété au Crédit Municipal "

- 17 mars (*Séance Publique à la Maison du Notariat*). M. Jean Roger : " La pensée politique de Frédéric Mistral ". M. René Jouveau : " Les châteaux dans l'œuvre de Frédéric Mistral "

• *Trimestre d'avril à juin 1989*

- 7 avril : M. Victor Lassalle : " Les dessins et esquisses d'une peinture de Gabriel Ferrier "

Mme Christiane Lassalle-Guichard : " Présentation d'un tableau de Denis Valvérane connu sous le nom de : Mistral et ses amis ". M. Joachim Durand : " La vie dans les prisons parisiennes pendant la révolution "

- 21 avril : M. Arnaud de Cazenove : " La noblesse protestante en Languedoc, des guerres de religion à la fin des persécutions "

- 5 mai : M. Aimé Bonifas : " En marge du rêve américain : Les Amish "

- 19 mai : Mme Benel-Cantelou : " Pour une symbolique dans la place d'Assas de Martial Raysse, à Nîmes "

- 2 juin (Séance à l'Hôtel Davé) : D<sup>r</sup> Charly-Sam Jallatte : " Problématisation de l'Homosexualité : Choix éthique ou soumission biologique ".

• *Trimestre d'octobre à décembre 1989*

- 6 octobre : D<sup>r</sup> René Bosc : " L'Amitié fidèle de François Boissier de Sauvages, professeur à la faculté de médecine de Montpellier et de Pierre Baux, médecin nîmois ".

- 20 octobre : M. André Nadal : " La jeunesse d'Edgard Tailhades ".

- 28 octobre. (Séance Publique à la Maison de l'Agriculture). M. Marcel Fontaine : " La Petite Camargue dans nos mœurs tauromachiques ".

- 3 novembre : M. Joachim Durand : " La Baronne de Krudener ".

- 17 novembre : D<sup>r</sup> Lucien Simon : " Un Nîmois méconnu, Bernard Lazare ". (C'est cette conférence que vous entendrez tout à l'heure).

- 1<sup>er</sup> décembre : M. Edouard Drouot : " La Casernette, caserne des passagers à Nîmes ".

- 15 décembre : M. Alain Nicolas : " L'Evolution de l'Agriculture à Cabrières, de 1850 à l'an 2000 ".

Toutes ces conférences, si diverses, ont été vivantes et pleines d'intérêt. Plusieurs se distinguaient non seulement par leur intérêt historique, mais aussi par leur actualité à la fois technique, artistique et sociale. Je pense par exemple à la communication de M. Robert Doria : " La construction d'un aqueduc romain ".

Sur le plan technique, comme sur le plan social, qu'y a-t-il de plus actuel que le problème de l'adduction de l'eau potable dans nos cités et que le problème des droits de l'esthétique face à nos lourdes constructions modernes ?

Au début du mois d'août dernier, le plus prestigieux des aqueducs romains, le Pont du Gard, a eu l'honneur d'un spectacle " son et lumière " qui se voulait un hommage rendu non seulement à ses arches de liberté, mais aussi à l'harmonie d'une œuvre deux fois millénaire qui unit, dans une admirable synthèse, les droits de la vie, les droits de la science et les droits de la beauté.

Dans cette vision, vous permettrez au président sortant de l'Académie de Nîmes de terminer son compte-rendu (peut-être un peu trop austère) par une note un peu plus souriante, par un poème qui se veut un hommage reconnaissant à "notre" Pont du Gard et à sa jeunesse malgré ses deux mille ans d'existence :

### LE PONT DU GARD

Ne venez pas chercher sur les rives paisibles  
Du Gardon qui descend de nos proches Cévennes  
Un arc glorifiant la puissance invincible  
D'un célèbre empereur de l'Histoire romaine.

Ici, des arches sœurs remplacent l'arc de guerre.  
Elles saluent la paix sous un ciel radieux  
Et dans l'anonymat des hommes de naguère  
Elles chantent l'honneur du travail courageux.

Arches du Pont du Gard, vous êtes le symbole  
De toute œuvre de vie, d'espoir, de liberté.  
Plus que les grands discours ou les thèses d'école  
Vous enseignez l'art pur et la sérénité.

Vos blocs de pierre noble aux couleurs de lumière  
Se soutiennent. Ils font face à la fuite du temps  
Et nous rappellent à tous que si l'homme est poussière  
Sa grandeur est de vivre harmonieusement.

A ton sommet, vieux pont de gloire et de science,  
S'étagent fièrement trois douzaines d'arceaux.  
Quel support plein de grâce et de fine élégance  
Pour l'antique canal de l'adduction des eaux !

Les temps sont révolus où la fontaine d'Eure  
Offrait son eau limpide et fraîche à Nemausa,  
Où tout au long des mois, des journées et des heures,  
Cette eau chantait la vie comme un alleluia.

Fier et noble aqueduc vieux de deux millénaires,  
Témoin d'un grand passé, redis à notre temps  
Le secret, la valeur d'un travail exemplaire  
De beauté, de grandeur, de service exaltant !

A cette heure paisible où le soleil couchant  
Fait rougeoyer ta pierre et grandir ta stature,  
Nous saluons en toi le triomphe émouvant  
D'un art qui sait unir l'esprit et la nature.



L'esprit et la nature !  
La défense des valeurs de l'esprit.  
La défense de la nature et de l'environnement naturel.  
Quelle belle et exigeante synthèse de vie !

Deux cents ans après la noble déclaration des droits de l'homme, dont l'un des inspirateurs fut, en 1789, Jean-Paul Rabaut-Saint-Etienne, membre de l'Académie de Nîmes, qui oserait nier aujourd'hui qu'un véritable respect des droits de l'homme est fondamentalement inséparable d'une libre, d'une majeure reconnaissance des devoirs de l'homme et des valeurs de l'esprit !

*ALLOCUTION PRONONCÉE*

par le Professeur René BOSC

Monsieur le Président,  
Mmes, MM. les représentants des autorités civiles et militaires,  
Mes chers confrères,  
Mesdames, Messieurs,

Les statuts de notre vieille Académie stipulent qu'un Président est élu chaque année. La coutume, à Nîmes du moins, veut qu'il change chaque année, et voilà notre Président désigné contraint de se creuser la cervelle pour trouver une idée-force susceptible d'entraîner la compagnie pendant l'année qui s'ouvre, à moins d'ignorer complètement l'actualité. Dans cette situation difficile qui m'est imposée cette année, je bénéficie d'une chance inouïe : il faudrait être sourd pour ne pas entendre les appels du monde d'aujourd'hui, et puisqu'on reproche parfois aux Académies d'être des tours d'ivoire, j'ai préféré tourner mon regard vers l'extérieur et c'est pourquoi je vous propose quelques réflexions sur le thème : " Des Nîmois tournés vers l'Europe ", je n'en citerai bien sûr que quelques-uns.

Les deux personnages que je veux évoquer en premier sont deux médecins nîmois... Pierre BAUX dit le Fils (pour le distinguer de son père qui portait le même prénom) et Jean RAZOUX, de 15 ans plus jeune que le précédent. Nous sommes en plein

milieu du XVIII<sup>e</sup> s. Ils sont médecins à Nîmes, médecins praticiens, comme on dirait aujourd'hui. Grosse clientèle, très appréciés de leurs malades, tous deux aussi médecins pauvres, à l'Hôtel Dieu, dont il nous reste des morceaux, Rue Jean Reboul, derrière la Chambre de Commerce actuelle. Mais ce sont aussi deux hommes cultivés, du " siècle des lumières ", à l'affût de toutes les découvertes scientifiques qui se multiplient à ce moment-là, et parmi les premiers acquéreurs de l'Encyclopédie Diderot-d'Alembert... Or à cette époque, il est une maladie qui continue de décimer la population dans tous les pays à travers le monde, je veux parler de la variole, qu'on appelait la petite vérole à ce moment-là, et à laquelle on attribuait 60 millions de morts en Europe au XVII<sup>e</sup> siècle. Or, nos deux médecins savent que depuis quelque temps, une méthode de prévention a été importée d'Orient : elle est arrivée, en Angleterre grâce à Lady Wortly MONTAGU, l'épouse de l'ambassadeur de Grande-Bretagne à Constantinople. Un célèbre docteur TRONCHIN s'est familiarisé avec elle à Londres, l'a ensuite introduite dans les Provinces-Unies de Hollande puis à Genève où il réside et où il reçoit des notabilités des 4 coins de l'Europe... Cette méthode a la prétention de diviser par 10 les risques de mortalité de la maladie... Mais elle n'est pas pratiquée dans le Royaume de France : le Haut Clergé, la Sorbonne, la Faculté de Médecine s'y opposent : car empêcher un sujet de contracter une maladie, c'est s'opposer à la volonté de la Providence... " Inoculer ", car c'est bien de l'inoculation variolique qu'il s'agit, c'est " tenter Dieu ". Mais nos deux médecins ne s'en tiennent pas là. Ne voyant qu'une chose, l'intérêt de la population, ils décident d'innover et après avoir envoyé en stage à Genève, leur collaborateur, le jeune chirurgien Jean NICOLAS, les voilà qui pratiquent à Nîmes, à l'Hôtel Dieu, le 15 mai 1757, l'inoculation d'une fille de 4 ans 1/2 : la petite Magdelaine JULIAN. Toutes précautions ont été prises pour que cette tentative, qui n'était pas sans risque, puisse se dérouler de façon favorable : une préparation de la malade de 15 jours, 2 mois d'hospitalisation avec isolement à l'Hôtel Dieu, une surveillance médicale constante. C'est le succès... Ses auteurs nous ont laissé de cette affaire une observation médicale unique de 33 pages qui constitue un des premiers

documents français en la matière. La méthode se répand dans le Gard, les Bouches-du-Rhône, l'Hérault, mais avec plusieurs années de retard. Nous avons relaté en détails, il y a 4 ans, cette " première médicale à Nîmes " comme on dit aujourd'hui et nous nous félicitons de ce que Monsieur le Député-Maire de Nîmes ait fait apposer une plaque de marbre rappelant cet événement mémorable sur ce qui reste de l'Hôtel Dieu, c'est-à-dire sur les murs du foyer M. Albaric, rue Jean Reboul. J'invite ceux d'entre vous qui ne la connaissent pas à aller la voir. Si je me suis permis de relater en premier cet événement dû à deux médecins nîmois, c'est qu'il manifeste déjà ce désir de l'homme de science de chercher ailleurs, hors des frontières, tout ce qui peut l'instruire ou servir sa recherche. Pierre BAUX et Jean RAZOUX : deux simples médecins nîmois, cultivés, membres de plusieurs sociétés scientifiques tant en France qu'à l'étranger, tellement réputés qu'ils reçoivent ici à Nîmes de nombreux savants étrangers : médecins, géologues, archéologues, botanistes. Tous deux membres de l'Académie de Nîmes, Jean RAZOUX en sera même le secrétaire perpétuel pendant de longues années... Cette équipe médicale, par son esprit de recherche persévérante, préfigure sans nul doute avec deux siècles d'avance, cette mise en commun des connaissances à travers le monde que nous connaissons aujourd'hui dans la plupart des domaines scientifiques. Nîmes peut être fière d'avoir été le siège de cette innovation médicale.

Le 3<sup>e</sup> personnage dont je veux vous parler maintenant, c'est, vous l'avez deviné, Jean-François SEGUIER. Le passer sous silence sous prétexte qu'il est assez connu, serait criminel de ma part. Mais je serai moins disert à son sujet puisqu'il jouit aujourd'hui, et c'est heureux, d'une certaine notoriété, du moins dans notre ville. Jean-François SEGUIER était d'ailleurs un ami des deux médecins précédents. Une très longue amitié l'a lié à Pierre BAUX en particulier... Chacun sait que Jean-François SEGUIER a été une des " lumières " de Nîmes, en ce même XVIII<sup>e</sup> siècle et que son hôtel particulier était devenu un véritable carrefour pour tous les savants de l'Europe, et ceci pendant une trentaine d'années de 1755 à 1784, date de sa mort. Comment en était-il arrivé là, c'est relativement simple : à 29 ans, Jean-François SEGUIER est déjà

un savant renommé, très spécialisé dans les antiquités romaines, non seulement à Nîmes, mais dans la région tout entière, à tel point qu'en 1732, il reçoit la visite d'un richissime marquis de Vérone, le célèbre Scipion MAFFEI.

Après plusieurs mois de séjour à Nîmes, voilà notre SEGUIER engagé comme secrétaire par ce noble italien qui commence un voyage à travers la France : long séjour à Paris pendant trois ans, puis arrêt en Angleterre, en Hollande, en Autriche, pour aboutir à Vérone après 4 ans de pérégrinations.

Jean-François SEGUIER va rester à Vérone, comme secrétaire particulier de ce marquis jusqu'en 1755, date de la mort de celui-ci, soit au total 23 années au service de son patron, pendant lesquelles il va classer les collections scientifiques de son maître, visiter l'Italie, va recevoir toutes les sommités scientifiques et politiques de l'Europe de cette époque.

A son retour à Nîmes en 1755, Jean-François SEGUIER, qui est membre de l'Académie de Nîmes et en sera le secrétaire perpétuel jusqu'à sa mort en 1784, va recevoir chez lui à Nîmes des savants de toute l'Europe.

La bibliothèque municipale de Nîmes conserve précieusement les carnets de rendez-vous que Jean-François SEGUIER a tenus à jour pendant près de 30 ans. On y voit : enregistrés : 10 à 15 rendez-vous par mois, en gros, 40 % de visiteurs étrangers et 60 % de visiteurs français.

Voici, pris au hasard de quelques pages, les noms et provenances, des visiteurs étrangers seulement.

En avril 1775 :

- Le Baron de LÖWENSTERN de Riga ;
- Le Baron de STECKELBERG de Riga ;
- Madame DE BRÔNER du Holstein ;
- Milord HILDERNESS de Londres ;
- Monsieur et Madame BURETH de la Grande-Bretagne ;
- Le Baron MEERMANN fils de grand Pensionnaire de Hollande.

En octobre 1776 :

- M. GRIMP anglais ;
- M. SKUDAISKY de Dantzig ;
- M. VERNES de Genève ;
- M. MATHIEW négociant anglais ;
- Mme BRANCHARD X en Allemagne ;
- M. NAHS médecin de Petersbourg ;
- M. DOMSCLINEN gentilhomme de la Chambre de l'Impératrice de Russie.

En juillet 1777 :

- M. le Comte DE FLAKENSTEIN d'Autriche ;
- M. COLTMAUN médecin anglais ;
- Le Prince DE SALM de l'Académie de Mannheim ;
- M. KOEHLIN de Mulhausen en Suisse ;
- M. et Mme LUTWIDIE anglais ;
- M. DE COLONNA de Naples ;
- M. WILLIAM OF CORANBORNE, anglais du comté de Dorset.

En janvier 1778 :

- M. le Prince SIGISMOND CHIGI de Rome ;
- M. GIFFORT anglais ;
- M. ZINOVIEFF colonel russe ;
- M. BLOOMFILLD anglais.

En mars 1781 :

- Le Baron DE PODMANICZKI hongrois ;
- M. SAMOELO de la cour de Russie ;
- M. Le Prince ORLOFF de Russie ;
- Mme KAMENSKY ;
- M. STEINER de Zurich ;
- M. WEISS de l'église allemande de Genève ;
- Le Comte NEULER officier cavalerie de Prusse.

Ne peut-on pas dire, après ce raccourci sur l'activité de Jean-François SEGUIER que son cabinet fut bel et bien, juste avant la

Révolution, un des carrefours où se rencontraient les savants européens ? On imagine facilement la correspondance qu'il a dû entretenir pendant des années avec tous ses correspondants.

Mais avançons de deux siècles et voici notre 4<sup>e</sup> personnage, plus actuel que jamais. Son buste se cache modestement sous les feuillages des oliviers qui ont été plantés au fond de la place d'Assas, rénovée récemment ici, à Nîmes. ERNEST DENIS ! Permettez-moi de vous rappeler rapidement les principales étapes de la vie de ce Nîmois issu d'une vieille famille républicaine, honorablement connue encore aujourd'hui dans notre ville. Il naît à Nîmes, en 1849. Brillantes études à l'Ecole Normale Supérieure. Il est mobilisé en 1870 puis professeur de lycée à BASTIA en 1871. De 1872 à 1875, une bourse d'études lui permet de passer 3 années à PRAGUE qui se terminent par une thèse en Sorbonne sur Jean HUSS, le réformateur de la Bohême au XVI<sup>e</sup> siècle. Dès lors, il se passionne pour la nation tchèque, sa langue, son histoire et quelques autres peuples slaves également, dont il écrira l'histoire dans plusieurs ouvrages. Il est professeur à Chambéry, à Bordeaux, à Grenoble. En 1896, il obtient une chaire d'histoire à la Sorbonne. Toute sa vie professionnelle est entrecoupée de séjours à PRAGUE : en 1873-1885-1891-1898. Pendant la 1<sup>ère</sup> guerre mondiale, son domicile parisien, lieu de refuge pour les Tchèques exilés, devient le creuset de la future nation tchécoslovaque et nous voici le 14 novembre 1918 : ce jour-là, à PRAGUE, où se tient la 1<sup>ère</sup> Assemblée Nationale de la République tchécoslovaque qui vient de naître quelques jours auparavant, un message solennel, d'une grandeur émouvante encore aujourd'hui, est adressé à Ernest DENIS : un texte de deux pages qu'il faudrait lire en entier, je n'en retiendrai que quelques lignes, je cite :

« Dès notre première séance, votre nom a retenti parmi nous... Le peuple tchèque a prononcé votre nom avec respect et reconnaissance dès le jour où il a connu votre premier ouvrage sur Jean HUSS... Vous avez écrit l'histoire des siècles beaux et néfastes pour nous... Vous avez appris à notre peuple à avoir confiance en lui-même... Vous avez travaillé pour nous quand nous étions dans les fers et privés de la possibilité de parler... Vos œuvres sont répandues dans les maisons des ouvriers et des artisans de nos

viles et chez les paysans de nos villages. Pendant la guerre mondiale, la nuit, portes closes, nous lisions dans LA NATION TCHEQUE vos véhémentes protestations contre l'indigne dynastie des HABSBOURG... Aux premiers jours de notre bonheur, nous nous empressons de vous exprimer l'amour de toute la nation... Nous nous inclinons respectueusement devant vous... Nous nous efforcerons de prouver que nous n'étions pas indignes de votre travail et de votre amour ».

Symboliquement, on offre à Ernest DENIS d'être Président de la République tchécoslovaque. Bien entendu, il refuse et c'est son ami Thomas MAZARYK qui présidera aux destinées de ce pays de 1918 à 1935.

Ne nous étonnons pas si le voyage qu'Ernest DENIS fait en Tchécoslovaquie en 1920 est un triomphe d'un bout à l'autre. Mais une maladie inexorable le minait, il meurt peu après son retour à Paris le 4 janvier 1921. Il laissait derrière lui une œuvre historique considérable concernant l'Allemagne, la Bohême et les peuples slaves en général, l'Institut d'Etudes slaves à Paris fondé par lui en 1920, les classes franco-tchécoslovaques créées dans trois lycées de France, dont celui de Nîmes et qui persisteront jusqu'à l'occupation de la France, par l'armée allemande. La Tchécoslovaquie a porté longtemps la signature d'Ernest DENIS : des rues, des places, des fontaines portaient son nom, la gare principale de Prague s'appelait la gare Ernest DENIS. Evidemment, l'occupation soviétique a tout effacé, après le " printemps " de PRAGUE. Mais voici que nous apprenons que 70 ans après, le peuple tchèque n'a rien oublié. Vous avez bien voulu, Monsieur le Député-Maire de Nîmes, me faire part de vos projets à ce sujet. Si une reprise des relations entre Prague et Nîmes doit se développer, notre Académie serait heureuse d'y contribuer, bien qu'Ernest DENIS n'ait pas été membre de notre Compagnie, sa vie s'étant pratiquement déroulée en dehors de notre ville.

Mesdames, Messieurs, vous devez penser que j'ai rassemblé aujourd'hui des personnages bien disparates. Qu'ont-ils en commun, en effet, sinon d'être tous nés à Nîmes ?... Deux médecins, pionniers de l'inoculation, un savant qui voyage, collectionne et reçoit, et, pour finir, un professeur d'histoire qui se passionne pour

une minorité de l'Europe Centrale ! Et pourtant, ne pensez-vous pas qu'il y a chez eux un solide dénominateur commun ? Cette soif d'apprendre et de connaître, sans tenir compte des limites imposées et des frontières officielles, cette soif incessante de connaissance qui débouche sur de meilleures relations humaines et parfois sur plus de fraternité : « Quand les yeux voient ce qu'il n'ont jamais vu, dit un proverbe provençal, les cœurs pensent ce qu'ils n'ont jamais pensé ». Enfin, on ne retrouve chez eux, dans la force qui les anime, ni la violence, ni l'argent, ni le goût du pouvoir, mais seulement les forces de l'intelligence et du cœur !

Bien d'autres noms mériteraient d'être ajoutés ici. Je pense à tous les artistes, peintres, sculpteurs et architectes qui ont parcouru l'Europe et particulièrement l'Italie : Charles NATOIRE, Charles JALABERT, Xavier SIGALON, Jules SALLES pour ne citer que ceux-là... Et pourquoi ne pas citer aussi tous ces commerçants, industriels, maîtres-d'œuvre qui, à leur manière, ont tissé à travers l'Europe et le monde un filet de relations ? Mais arrêtons là cette énumération et revenons à nos préoccupations d'aujourd'hui. Notre vieille Europe soupire après l'échange et le partage. Ce rappel historique, bien superficiel j'en conviens, montre combien des Nîmois ont contribué à développer de tels échanges. Peut-être notre ville est-elle prédestinée à ce sujet ?

Songez à la situation de Nîmes sur cette grande Voie Domitienne qu'on est en train de ressusciter, à juste titre : juste à l'embranchement de la voie Régordane et du couloir rhodanien ce qui explique le long succès de la foire de Beaucaire. Combien de gens ignorent aussi que la montagne de l'Aigoual est depuis le XVI<sup>e</sup> siècle un pôle d'attraction pour les botanistes de toute l'Europe, ce que Charles FLAHAULT a voulu marquer par la stèle dite des botanistes à l'Hort de Dieu...

Faut-il rappeler que depuis la dispersion des Huguenots à travers le monde aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, Nîmes, flanquée de la Tour de Constance et du Musée du Désert, est devenue le lieu du retour aux sources pour tous les protestants du monde ?

Les monuments romains de Nîmes attireront toujours les gens du monde entier comme au temps de Jean-François Séguier et nul

ne peut nier que Nîmes est devenue aussi la capitale de la tauro-machie française.

Dans tous ces échanges, les disciplines de l'esprit veulent trouver leur place. Dans une émission télévisée très appréciée, du vendredi soir, il y a quelques mois, Felipe GONZALEZ Premier ministre d'Espagne, s'écriait : « On nous parle toujours de faire l'Europe monétaire ou l'Europe économique, mais il serait temps qu'on songe à faire l'Europe de la culture ». Ce cri, nous le faisons nôtre... Les Nîmois dont je viens de rappeler la pensée européenne nous montrent le chemin à suivre. Notre ville, notre département, avec le passé qu'ils ont, avec les réseaux de relations déjà établis, se doivent de promouvoir ces échanges culturels qui contribueront à forger l'Europe de demain. Puisse-t-elle, cette nouvelle Europe, devenir terre de paix et de fraternité !

*BERNARD LAZARE, LE MECONNU*

par le D<sup>r</sup> Lucien Simon,  
membre résidant

En 1910, un illustre écrivain catholique pouvait écrire à propos d'un juif nîmois : « Je n'ai jamais vu un homme croire à ce point qu'une conscience d'homme était un absolu, un éternel, un libre, qu'elle s'opposait victorieuse, éternellement triomphante à toutes les grandeurs de la Terre ». Ainsi parlait Charles Péguy de Bernard Lazare aujourd'hui méconnu, me semble-t-il, de nombreux Nîmois. Est-ce trop ambitieux que de vouloir ici faire revivre cet exceptionnel concitoyen dans ses actes, dans ses écrits, dans son esprit ? Cet homme qui n'a cessé par sa franchise de choquer ou d'enthousiasmer tour à tour les uns et les autres.

Né le 14 juin 1865 au 2 de la rue de Bernis qui appartenait alors à la famille Meynier, Lazare Marcus Manassé Bernard se fera connaître sous le pseudonyme Bernard Lazare inversant prénom et nom. Son bisaïeul Marcus Bernard s'était installé à Nîmes en 1792, venant du Comtat Venaissin, avec sa femme Sage Israël et sa belle-mère, née Sara Aron en Suisse ; c'était un humble marchand colporteur d'origine étrangère. Le fils de Marcus, Lazare — notre Bernard Lazare héritera de son prénom — s'était marié avec Miriam Milhaud dont le grand-père Benestruc, né à Carpentras, vivait à Nîmes dès 1785 et était réputé pour son érudition, et dont le père Bessalé avait été membre du grand Sanhédrin de Napoléon. Le père de Bernard Lazare, Jonas Bernard, était négo-

ciant en nouveautés. Sa mère, Douce Noémie Rouget, Toulousaine, était aussi d'origine comtadine. La famille était parfaitement assimilée. Lazare était l'aîné ; trois autres garçons naquirent au foyer.

Dès le lycée, où il obtient son baccalauréat en 1882, à 17 ans, il se singularise, ainsi qu'il se décrit « J'ai toujours eu l'horreur du maître, tout ce qui m'était ordonné m'était odieux. J'ai été ... le modèle des indisciplinés, non le mauvais gars qui guette les coups à faire, mais le rebelle qui ne veut pas obéir ». Et un de ses amis l'a perçu alors comme « un esprit réfléchi et pondéré, âme adolescente grave et contenue », qui maniait volontiers l'ironie.

La famille, qu'il a toujours respectée est une famille bourgeoise ; la religion y est conservée dans sa croyance et dans les principaux de ses rites. Son père fréquente les milieux littéraires les plus huppés, et dans les veillées auxquelles peuvent participer le comte de Bernis, un voisin, et le marquis de Valfon, on discute littérature et philosophie. De ce milieu, naît le bulletin de la " Société littéraire et artistique nîmoise ". Notre jeune bachelier en devient secrétaire. Il écrit quelques contes et poèmes, et les envoie à un cousin toulousain qui à Paris s'est fait une bonne réputation de poète symboliste. Une correspondance s'établit entre eux. Ephraïm Mikhaël ne se fait pas faute de critiquer sans aménité son cousin mais jugeant qu'il a du talent l'engage à " monter à Paris ".

Voici Lazare à Paris à 21 ans. Il y fréquente les symbolistes, participe aux mardis de Mallarmé, s'inscrit à l'Ecole Pratique des Hautes Etudes pour les cours sur les religions, gagne sa vie comme pion. Révolté contre le rationalisme positiviste qui règne alors, il trouve dans le symbolisme, l'occasion d'exprimer la violence de ses pensées et une tendance mystique en évitant de se laisser enfermer dans une doctrine. Il écrit avec Ephraïm Mikhaël qui va bientôt mourir jeune, un drame lyrique, " La fiancée de Corinthe ", en 1888. Il poursuit seul son œuvre littéraire pendant 10 ans avec les titres : " Le miroir des légendes ", " La porte d'ivoire ", " Les porteurs de torches "... C'est une œuvre où mythes et légendes dans lesquelles on meurt pour ses idées et ses

croyances ont une grande place, où le mysticisme joyeux est opposé au rationalisme et à l'intellectualisme, où est critiquée la " moralité bourgeoise moribonde " dont l'injustice est flagrante, où enfin l'auteur cherche la place à attribuer au symbolisme, aux mythes anciens qu'il faut considérer dans une perspective d'avenir. Il écrit : « Le poète peut... se servir de ces fables, incarner en elles des pensées nouvelles et faire de la légende le véhicule qui portera aux esprits les idées de demain » et encore : « L'écrivain doit faire voir dans le présent le futur qui se prépare, la morale qui se transforme, la société de demain qui se crée ». Finalement, cette œuvre oubliée de nos jours, ne parut pas négligeable en son temps. D'après Léon Blum, « Bernard Lazare tenait une place notable dans cette génération d'écrivains ».

Mais c'est principalement le journalisme qui l'attire. Il y entre comme rédacteur, puis gérant et critique littéraire des " Entretiens politiques et littéraires " qui vont paraître régulièrement pendant 3 ans. Comme critique, il distribue plus aisément coups de griffes qu'éloges. Ceux-ci il les réserve à ses maîtres : Mallarmé dont il regrette néanmoins l'obscurité du style, Hérédia et Verlaine. Pour les autres, « il est bref jusqu'au lapidaire, et sévère jusqu'au cruel » suivant Léon Blum. Ainsi d'Anatole France : « C'est un homme paisible qui met, je crois, sa tranquillité au-dessus de ses convictions... Il ne sait jamais quels principes passagers lui donneront le plus de quiétude », et d'Emile Zola : « (il est) le générateur de cette lignée de chiffonniers sans lanterne qui ramassent les débris au petit bonheur du croc et vident leur hotte à date fixe pour faire un livre ». Peut-être fut-il gêné de ces anciennes outrances lorsque ces 2 écrivains le rejoignirent pour la défense de Dreyfus ? Il n'eut pas à avoir de remords face à Alphonse Daudet dont il traite le style de « langage petit nègre, émaillé des parisianismes les plus répandus ». Simultanément il aborde avec la même franchise le journalisme politique. Révolté plus que révolutionnaire, il est anarchiste et défend par son témoignage les accusés de ce groupe dans un procès retentissant. Il n'est pas de ces anarchistes actifs qui font à cette époque (1892-1894) éclater des bombes et vont même jusqu'à assassiner le Président Carnot. Doux et élégant, il déteste autant la violence que le pou-

voir. Mais déçu par le régime et ceux qui gouvernent, heurté par la condition misérable du prolétariat, il critique violemment les institutions. Avec le mouvement anarchiste il est avant la lettre pour la démocratie directe, la participation, l'autonomie des régions, l'autogestion, les comités paritaires, les coopératives. Il rêve d'une société libre et juste et il croit à son rêve. Socialiste libertaire, il est avec son groupe rejeté du Congrès socialiste de Londres de 1896 à majorité marxiste. Et il prévoit que l'Etat socialiste — nous dirions aujourd'hui communiste — ne pourrait être qu'une nouvelle dictature " annihilant toute initiative, détruisant toute individualité, réprimant toute aspiration ". Il prophétise : « Les moindres actes des hommes (y) seront prévus, ordonnés, réglementés par des lois... Quand les hommes seront ployés sous le plus effroyable despotisme qui ait jamais asservi la terre, alors ils comprendront le sens du mot liberté et ardemment ils la voudront conquérir ». N'est-ce pas ce qu'il advient sous nos yeux environ 100 ans après ? En fait, il a « une conception de la vie, une façon de penser, une aspiration à la liberté et à la justice » qu'il conservera jusqu'à sa mort.

Et pourtant, il se laisse prendre, lui juif, dans le mouvement d'idées antisémites qui se développe autour de 1890, et que reflète et avive Drumont par son journal " La libre parole " et par son livre " La France juive ". Ainsi, après quelques articles à saveur antisémite, il publie en 1894 " L'antisémitisme, son histoire et ses causes " que plus tard, il aurait désiré sur bien des points corriger. Il débute par un historique savant dont on doit retenir le processus de la scission de la secte judéo-chrétienne d'avec le judaïsme traditionnel. Plus loin, il semble adhérer à bien des injures faites au peuple juif qu'il dit « prétentieux (quand il se déclare " peuple élu "), usurier, féroce, abruti " par les conditions qui lui sont faites dans certains pays. Encore qu'il distingue d'une part ceux d'origine méditerranéenne qui se réfèreraient à la seule Torah et qu'il désigne par le terme d'israélites, d'autre part ceux du Talmud abrutis par leurs rabbins, d'origine hébraïco-hunnique, eux seuls chargés de tous les défauts judaïques. « Qu'ai-je donc de commun avec ces descendants des Huns, ces Tartares prédateurs, grossiers et sales ? » demande-t-il. On peut se demander s'il connaissait

l'origine prussienne de son bisaïeul Marcus Bernard ! Paradoxalement, alors que sa férocité s'exerce contre ces misérables, il se veut le défenseur des juifs pauvres, qu'il découvre même en France, face aux Juifs capitalistes, les financiers. Contradiction qui est en réalité évolution dans sa pensée. Pour lui, la religion hébraïque dont on est en droit de se demander s'il la connaissait vraiment à cette époque, a le tort d'être sans mystère, matérialiste en ce qu'elle attend le Messie ici-bas. Le mystique qu'il est serait plus volontiers attiré par la Jérusalem céleste et les fastes du catholicisme. Mais il refuse d'être un traître, un lâche, et il pourra affirmer face à Drumont « Je suis Juif étant né tel. J'ai le droit de rester tel ». Dans les derniers chapitres de son livre, le ton devient très différent. Certains y voient l'influence de sa femme, Isabelle Grumbach, rencontrée à Nîmes, épousé en 1892 à Paris à qui il affirmera « Tu as fait s'insurger en moi le vieux sang des prophètes ». A présent donc, il semble découvrir dans le judaïsme les " idées éthiques et sociales qui sont le ferment de l'humanité " avec ses prophètes, ses philosophes et ses poètes. Pour les juifs, l'homme idéal n'est pas le saint, le résigné, mais le juste : « Ils cherchent la justice et ne la trouvant pas, perpétuellement insatisfaits, ils s'agitèrent pour l'avoir » ; il semble alors se dépeindre lui-même dans ce qu'il voudrait être et dans ce qu'il sera. Finalement, et c'est la conclusion qu'il donne à son livre, l'antisémitisme n'est qu'une forme de xénophobie dirigée contre " la nation juive ", et il appelle à un effort pour que les uns et les autres effacent leurs particularités afin d'aller " vers la fraternité des peuples qui peut être rêvée sans folie ! ". Deux ans après la publication de cet ouvrage, alors que le capitaine Dreyfus a été condamné pour crime de haute trahison et qu'il prépare secrètement sa défense, il change plus radicalement d'attitude. Il démontre dans une brochure l'inanité de l'antisémitisme ouvrier puis il entre en polémique avec Drumont auquel il peut prophétiser que si on voulait une solution au problème juif, cela aboutirait à un massacre. La polémique se termine par un duel sans résultat.

Cette diversion sur la question de l'antisémitisme ne doit pas nous faire oublier que Bernard Lazare est devenu dans ces années 1895-1898 un journaliste très en vue. Il se permet d'écrire des

articles anarchistes dans des journaux bourgeois. Les rédactions de journaux d'opinions variées lui demandent des articles et il est lu par différentes catégories de lecteurs. C'est alors qu'il va prendre ouvertement à contre-courant l'opinion en défendant Dreyfus. Son indépendance, son sens critique, sa haine des idées reçues, son mépris pour les grands de ce monde, son âme de combattant l'y préparaient. Tout son courage, son abnégation, la puissance de son verbe, il les met au service de la vérité, de la justice, la justice pour un homme, marche vers la justice universelle dont il a toujours fait son idéal. Mais dès lors, toutes les portes des rédactions lui sont fermées. Charles Andler pourra écrire : « Le vrai journaliste, c'est-à-dire le journaliste du vrai, dont la presse ne veut pas à cause qu'il apporte le vrai... voilà Lazare ! ».

Février 1895 : il a 30 ans. Ses qualités, son caractère, sa pugnacité sont connues ; elles le désignent à la famille Dreyfus pour être le plus apte parmi les polémistes à prendre publiquement la défense d'Alfred Dreyfus, le moment venu. (Je n'évoquerai ici l'Affaire que dans la mesure où Bernard Lazare y est impliqué). Le capitaine avait été condamné quelques semaines auparavant pour crime de haute trahison, dégradé en présence d'une foule hurlant " A bas Dreyfus ! A bas les Juifs ! ", et déporté à l'Île du Diable, au large de la Guyane. Bernard Lazare accepte immédiatement la mission que Mathieu, " le frère admirable " lui propose. Cette condamnation et les commentaires qu'elle avait suscités comme le mouvement d'opinion qu'elle avait fait surgir lui avaient rappelé tous les faux procès faits aux juifs au long des siècles, dont le plus affreux le soi-disant crime rituel. Et il avait compris ce qui manquait à l'accusation, le mobile du crime, le besoin d'argent ne pouvait être en cause quoi qu'on ait dit. Ainsi, dès le début, il avait douté de la culpabilité du capitaine, contre l'opinion générale, y compris celle de bien des Juifs. Maintenant qu'il a en mains les notes que l'accusé a pu prendre durant son procès à huis-clos, son doute se fortifie. La seule charge officielle consiste en un bordereau des documents militaires envoyés par un espion à l'ambassade d'Allemagne ; il ne pouvait venir que du bureau d'état major où travaillait entre autres Dreyfus. Trois experts graphologues avaient cru reconnaître son écriture, deux autres émettaient quel-

ques réserves. De plus, le Président de la République avait fait une révélation à un ami qu'il avait en commun avec Mathieu et l'avait autorisé à mettre celui-ci dans la confidence. Une " pièce secrète " remise pendant le procès au tribunal militaire l'avait convaincu de la culpabilité du capitaine. Mais ni la défense ni l'accusé n'avaient eu connaissance de la pièce. Quelle qu'elle fut, c'était un cas de cassation ; malheureusement elle ne pouvait être divulguée : le Président aurait sûrement démenti ce qu'il avait révélé confidentiellement. Ainsi les défenseurs de Dreyfus étaient dans l'impossibilité d'agir et Bernard Lazare, tandis qu'il polémiquait avec Drumont, doit se contenter de préparer une brochure pour cette défense et s'impatiente de ne pouvoir intervenir. Cette situation dure vingt mois et se débloque brusquement du fait d'un journal. Fort maladroitement pour la cause qu'il défend, L'Eclair dévoile l'existence de " la pièce secrète ". Il s'agit d'une lettre trouvée à l'ambassade d'Italie et provenant de celle d'Allemagne où il était écrit, dit le journal : « cet animal de Dreyfus est trop exigeant ». On comprend qu'en ces termes, elle aurait pu emporter la conviction du tribunal militaire et à présent on voulait qu'elle emportât celle de l'opinion. C'était le signal de l'action, non seulement un pourvoi en cassation, mais aussi pour prouver l'innocence de Dreyfus. Car le document " cette canaille de Dreyfus " était un faux ; il était rédigé dans son authenticité " cette canaille de D... ". Bernard Lazare est à Nîmes lorsqu'il reçoit la nouvelle de l'article de L'Eclair. Il rentre immédiatement à Paris. Il met un dernier point à la brochure préparée dès l'été 1895. Il peut maintenant faire état de la pièce secrète, de sa communication illégale au tribunal. « C'était là une machination, écrira-t-il, qui se retrouve sous une forme ou une autre dans les procès rituels ». Craignant de ne pouvoir trouver d'éditeur en France pour une telle brochure, il la fait imprimer à Bruxelles. Les 3.500 exemplaires sont expédiés aux hommes politiques, journalistes et écrivains avec pour titre : « Une erreur judiciaire. La vérité sur l'affaire Dreyfus ». Sans entrer dans les détails, soulignons qu'elle constitue le premier texte qui mette en évidence de façon logique les anomalies de l'instruction, qui mette en doute les expertises des cinq graphologues soulignant que leurs avis ne sont pas entièrement con-

cordants, qui révèle la faute juridique que constitue la communication au tribunal d'une pièce secrète. Il y fait allusion pour la première fois à l'antisémitisme qui sous-tend l'affaire : « Qu'il ne soit pas dit que, ayant devant soi un juif on a oublié la justice. C'est au nom de cette justice que je parle », et il en appelle « aux droits de l'homme à sauvegarder sa liberté et à défendre son innocence si on l'accuse injustement. Resterai-je seul à parler au nom du droit ? Je ne le crois pas ». Il termine d'un tel ton passionné qu'un des fondateurs de l'Action Française y verra « la vieille flamme des éternels prophètes juifs ». Voici la conclusion : « Il ne faut plus que d'aussi barbares coutumes judiciaires puissent subsister dans un pays libre. Il ne faut plus que désormais, on puisse un jour saisir un homme, le retrancher du monde, étouffer sa voix, le condamner dans un cachot clos sans que rien de ce qui le défend ou l'accuse puisse être connu au dehors. La liberté de tous les citoyens se trouve atteinte par la façon dont quelqu'un a été jugé et c'est les défendre tous que d'en défendre un seul ». Bernard Lazare espérait trouver un écho compréhensif dans quelques journaux. En fait, la réaction de la presse est pratiquement unanime, et les titres sont démonstratifs : « Audacieuse apologie », « Vaine tentative de réhabilitation d'un traître », et autres. Bernard Lazare y est même traité de « sans patrie » : ne fait-il pas imprimer à l'étranger ? La presse lui est fermée. Il est devenu, dit-il : « du jour au lendemain un paria ». Un député invite le gouvernement à le poursuivre. Lui-même fait une demande aux ministres de la guerre et de la justice pour appuyer cette suggestion. Le gouvernement est trop prudent pour se laisser entraîner sur cette pente et donner cette publicité à l'affaire. Au demeurant, L'Eclair, continuant à gaffer publie un fac-similé du bordereau. Bernard Lazare en fait examiner l'écriture par des experts internationaux qui concluent à la non-identification avec celle de Dreyfus. Une deuxième édition de la brochure va faire état de ces contre-expertises. Cette fois, il y exprime franchement : « C'est parce qu'il était juif qu'on l'a arrêté, c'est parce qu'il était juif qu'on l'a jugé, c'est parce qu'il était juif qu'on l'a condamné, c'est parce qu'il était juif que l'on ne peut faire entendre en sa faveur la voix de la justice et de la vérité ».

Bernard Lazare ne se contente pas d'exposer par écrit ses arguments. Il se débat, fait maintes visites courageuses, et humiliantes souvent. D'aucuns refusent de le recevoir comme Albert de Mun. D'autres le reçoivent mal, ne voulant pas en entendre parler, ainsi Jaurès qui, un peu plus tard, se laissera convaincre ; d'autres encore expriment leur sympathie mais refusent de prendre position publiquement. Rares sont ceux qui le soutiennent mais non des moindres : Joseph Reinach et encore Lucien Herr, bibliothécaire de l'Ecole Normale Supérieure qui par son influence entraîne un fort noyau d'intellectuels. Il rencontre ainsi le sénateur Scheurer-Kestner ; ils ont une vue très différente de l'affaire, bien que tous deux soient convaincus de l'innocence de Dreyfus et Scheurer-Kestner écrit à Bernard Lazare qu'il ne veut plus le voir " dans l'intérêt de l'affaire ". Pour lui effectivement il vaut mieux ne pas invoquer le rôle qu'y joue l'antisémitisme. Cette idée va faire son chemin dans l'esprit de Mathieu. Bernard Lazare jette un dernier cri dans " Comment on condamne un innocent " en juillet 1898. Désormais, il s'efface à la demande de Mathieu « ayant plus le souci de la justice que de moi-même ». C'est alors que Zola publie dans " L'Aurore " " J'accuse ", en reprenant en grande partie son argumentation, qui a le retentissement que l'on sait. Ce sont bien dès lors Zola, Scheurer-Kestner et le colonel Picquart qui sont à la pointe du combat, tandis que les rôles joués par Esterhazy, Henry, la hiérarchie militaire et quelques hommes politiques apparaissent au grand jour.

Bernard Lazare écrit : « Je veux qu'on dise que le premier j'ai parlé, que le premier qui se leva pour le juif martyr, fut un juif qui a souffert dans son cœur et dans sa chair les souffrances que supporta l'innocent... ». Et Léon Blum : « Bernard Lazare fut le premier des dreyfusards... Il y avait en lui un juif de la grande race, de la race prophétique ». De rares hommages lui parviennent : « Retrempez-vous dans la joie d'avoir plus que tout autre contribué à la restauration de l'esprit de justice en France. Nulle gloire n'est plus enviable ni plus haute ». Et à sa mort, on pourra lire dans " La Petite République " : « Ceux qui ont connu Bernard Lazare en ces premiers mois terribles de l'âpre et rude combat garderont le souvenir ému de sa merveilleuse opiniâtreté et de

son courage... On lui conseillait de renoncer à la réhabilitation chimérique d'un traître... Alors Bernard Lazare étendait son enquête, recueillait de nouvelles indications, élaborait une argumentation plus probante, et revenant à son foyer où étaient toutes ses affections, il y trouvait des lettres d'outrage et des menaces de mort ». Premier dreyfusard, il avait été longtemps seul à combattre publiquement et Péguy pourra écrire : « Le prophète en cette grande crise d'Israël fut Bernard Lazare ».

Ayant donné 3 ans de sa vie à la cause de Dreyfus, à l'Affaire, il ne pouvait s'en désintéresser. Lorsque la Cour de Cassation casse l'arrêt, mais contre l'espoir des dreyfusards renvoie l'accusé devant un autre tribunal militaire, il accueille très fraîchement la nouvelle. Il a toujours un parfait dédain pour les institutions. Il assiste au procès de Rennes en août 1899, et voit Dreyfus pour la première fois. Il le trouve « après des années de supplice, plein d'une flamme intérieure de vie, ferme et roide : et ça n'a plus été pour moi qu'une tranquillité d'âme parfaite, plus que jamais j'avais la certitude que l'innocent allait vaincre ». Il est rapidement déçu. « Ce procès est machiné comme un vaudeville, ou plutôt comme un drame ». Néanmoins, il communique sa flamme et sa confiance aux découragés. Evidemment attristé, choqué par l'absurde verdict (coupable avec les circonstances atténuantes) et la condamnation à dix ans de réclusion, il va dénoncer dans une revue anglaise la façon dont le procès a été mené, dont les témoins à charge ont préparé et joué leurs rôles. « Jamais procès ne fut plus radicalement vicié par une conspiration criminelle parmi les témoins !... Ce fut une coalition contre le droit et la justice afin de les vaincre, au besoin même par de faux témoignages et des parjures ». La grâce, puis l'amnistie sont obtenues. Elles satisfont au plan humain. Dreyfus libéré déçoit cependant ses partisans par son attitude rigide, strictement militaire, son tempérament froid. « Sourdement, publiquement, écrira Péguy, Bernard Lazare le défendait. Je ne sais pas ce qu'ils veulent, disait-il, riant mais ne riant pas, riant dehors mais dedans ne riant pas, je ne sais pas ce qu'ils demandent. Parce qu'il a été condamné injustement on lui demande tout, il faudrait qu'il ait toutes les vertus. Il est innocent, c'est déjà beaucoup ! ».

Satisfaits au plan humain, Bernard Lazare, Péguy, Clémentineau et quelques autres estiment pourtant que l'acceptation de la grâce et de l'amnistie est une sorte d'abandon de la cause qu'ils ont défendue et peut paraître un scandaleux aveu de la culpabilité. Elle risque d'être même un obstacle au rétablissement de la vérité en justice. C'est ce que Péguy appelle le dreyfusisme mystique. En réalité, en 1906, Dreyfus sera réhabilité, Bernard Lazare étant mort trois ans auparavant. A cette façon de penser, s'oppose le " dreyfusisme politique " avec Jaurès qui profite du retournement de l'opinion publique et exploite l'Affaire contre la droite et l'Eglise. Car, ce n'est pas niable, de grands journaux catholiques avaient participé à la violente campagne anti-dreyfusarde et antisémite. L'occasion paraît bonne à des hommes comme Jaurès devenu assez tardivement dreyfusard de mener une violente lutte anticléricale. La loi Waldeck-Rousseau de juillet 1901 sur les Congrégations suivie et aggravée par les circulaires du ministère Combes et plus tard la séparation de l'Eglise et de l'Etat en furent la conséquence. Qu'en pense Bernard Lazare qui affirme : « J'ai défendu le capitaine Dreyfus, mais j'ai défendu la justice et la liberté » et qui avait à maintes reprises, avant même l'affaire, dénoncé le rôle de l'Eglise dans l'antisémitisme ? Eh bien ! Il continue à défendre contre ses propres amis, la justice et la liberté. Il donne sur la loi des Congrégations son " immortelle consultation " selon Péguy, en affirmant « même l'ennemi a droit à la justice ». Il y écrit : « On ne peut pas empêcher les gens de faire leurs prières » ou encore « On ne peut pas poursuivre par des lois des gens qui s'assemblent pour faire leurs prières », « il ne s'agit pas maintenant d'embêter les catholiques sous prétexte que les cléricaux nous ont embêtés des années ». Il plaide même pour la liberté de l'enseignement : « Nous nous refusons aussi bien d'accepter les dogmes formulés par l'Etat enseignant que les dogmes formulés par l'Eglise. Nous n'avons pas plus confiance en l'Université qu'en les Congrégations ». Il accueille avec dédain un arrêt de la Cour de Cassation concernant les textes anticléricaux. Péguy raconte qu'à un quidam qui lui dit : « Vous voyez, mon cher ami, la Cour de Cassation a jugé contre vous ». « Mon cher ami, répondit-il doucement, vous vous trompez, c'est moi qui ai jugé autrement que

la Cour de Cassation », et à son interlocuteur stupéfait « mais, mon garçon, la Cour de Cassation, ce sont des hommes ! » Prenant ainsi à contre-courant ses amis, Bernard Lazare reste égal à lui-même. Péguy pourra dire : « C'était un homme, j'ai dit très précisément un prophète pour qui tout l'appareil des puissances, la raison d'Etat, les puissances temporelles, les puissances politiques, les autorités de tout ordre, politiques, intellectuelles, mentales même, ne pèsent pas une once devant une révolte, devant un mouvement de conscience propre », et aussi « Je ne sais même pas comment représenter à quel point il méprisait les autorités... comment il méprisait les puissances, comment en donner une idée. Il ne les méprisait pas. Il les ignorait, et même plus, il ne les voyait pas, il ne les considérait pas ». Il est ainsi lui-même, dans une même unité de pensée quand il se bat pour les droits des catholiques, comme il se bat pour les catholiques arméniens et les juifs roumains, minorités opprimées. « Il était pour la justice, pour l'équité, pour l'égalité. Il était contre la mesure d'exception, qu'elle fut pour ou contre, persécution ou grâce... » (Péguy).

En ce qui concerne l'avenir des juifs, on ne reconnaît guère le Bernard Lazare de « L'antisémitisme, son histoire et ses causes ». Fidèle à la vérité, il reconnaît ses premiers errements. Sa femme, sans doute, les visites aux synagogues d'Amsterdam et de Prague, et surtout l'antisémitisme qui a sous-tendu l'Affaire lui ont fait comprendre, admettre que les juifs sont liés, ne serait-ce que par « une histoire commune ». « Pourquoi leur refuserait-on de conserver leur personnalité ? » demande-t-il. Et au fur et à mesure que l'antisémitisme croît, il affirme l'idée d'une Nation juive ; c'est une Nation unie « dans son histoire, ses traditions, sa littérature et sa philosophie ». C'est une Nation émancipée, mais non assimilée. Et il engage les siens à « lutter contre toute loi spéciale, loi d'exception concernant les juifs dans les nations, contre tout antisémitisme ; et ce n'est pas en ayant une mentalité d'ancien esclave reconnaissant d'avoir trouvé la liberté qu'il n'aurait jamais dû perdre qu'on y parviendra ». Il crie ainsi haro sur ces « Français de religion israélite » comme ils se désignaient eux-mêmes, prêts à sacrifier l'un des leurs pour protéger leur tranquillité, passifs, silencieux, face à l'antisémitisme. Il faut donc lut-

ter, étant tous partie de la même " Nation ", il faut lutter pour les juifs massacrés et opprimés dans maints autres pays d'Europe. « Etant donné que je vois un avenir pour eux en Sion, je suis sioniste » proclame-t-il. Il est effectivement un des premiers sionistes de France, rencontre Herzl, participe au congrès sioniste de Bâle de 1898, y reçoit à son entrée une formidable ovation. Moment d'intense émotion. Mais il n'est pas homme de congrès, s'irrite des mesquines discussions de forme, s'irrite bientôt de la politique de Herzl et, dès l'année suivante, rompt avec son mouvement : « Vous êtes des bourgeois d'idées, des bourgeois de conception sociale » s'insurge-t-il. Il reproche encore à Herzl de traiter avec le sultan, maître de la Palestine d'alors, tandis qu'il martyrise le peuple arménien pour lequel il milite, lui, avec ardeur. Et Bernard Lazare écrit à Herzl : « Vous voulez être un gouvernement » et « comme tous les gouvernements, vous voulez farder la vérité »..., « ne pas étaler les hontes nationales. Or, je suis moi, pour qu'on les étale, pour qu'on voit le pauvre Job sur son fumier »... « Il faut le chercher (notre peuple) là où il geint, là où il gémit, là où il souffre. Il faut recréer une nation »... « Il faut l'éduquer »... « le grandir à ses propres yeux, pour le grandir aux yeux des autres, élever son cœur et son esprit ». Sur le même sujet, il écrit ailleurs : « Culture juive ne doit pas signifier culture propre à développer »... « des sentiments de chauvinisme » mais... « à développer des tendances juives qui sont des tendances humaines dans le plus haut sens du mot ».

C'est en juif indépendant, en sioniste indépendant qu'il veut visiter en 1900 et 1902 la Galicie et la Roumanie, comme l'avait fait une vingtaine d'années auparavant, Adolphe Crémieux. En Roumanie, il est reçu avec enthousiasme par ses malheureux coreligionnaires. Ceux-ci subissent une incontestable oppression, ont un statut d'étranger dans leur propre pays, en dépit des traités internationaux, et la plupart des professions leur sont interdites. Mais les autorités roumaines provoquent des contre-manifestations, et son voyage de 1902 doit être écourté. Autant que par ses voyages, il lutte par ses écrits dans l' " Aurore, " dans les " Cahiers de la Quinzaine " ; il ouvre les yeux des Français et du monde sur ce qui se passe en Roumanie ; il veut que la libé-

ralisation des juifs roumains soit aussi celle de la masse misérable des paysans et des ouvriers de ce pays. Jusqu'à son lit de mort, quelques mois après, il a le souci, selon Péguy, « que les juifs roumains ne fussent pas omis artificieusement dans ce mouvement de réprobation (que soulevaient en France) les persécutions orientales », car on avait tendance à ne penser qu'aux Arméniens. Péguy dit ailleurs : « Il n'était pas un juif roumain qui ne le sût prophète, qui ne le tînt pour un véritable prophète ».

La dernière œuvre de Bernard Lazare est restée inachevée. Il l'aurait intitulée « Le fumier de Job », Job représentant le peuple juif : « Voyez Job sur son fumier râclant ses ulcères, se plaissant dans ses plaies. Voyez le peuple comme vous l'avez fait, chrétiens, et vous, princes des juifs », car pour lui, si les chrétiens ont une responsabilité dans l'abaissement des Juifs, les juifs eux-mêmes se sont complus dans la mentalité du ghetto, et leurs « princes » les y ont maintenus. Il n'est plus attiré par la beauté du catholicisme, comme lorsqu'il était jeune, il n'en conserve que la vision de Jésus prophète dont l'image a été selon lui déformée. Il n'est pas croyant, aimerait l'être « Comme j'aimerais être éclairé d'une clarté soudaine... et murmurer tout bas le Messiah va venir ! » Mais il se sent pleinement juif : « J'ai conquis la fierté d'être juif, je sais pourquoi je le suis, je sais ce qui me rattache au passé des miens, ce qui me lie à leur présent, ce qui m'oblige à les servir ». Il conseille aux Juifs de « redevenir des hommes libres... (de) participer à l'œuvre humaine en restant soi-même », car pense-t-il la mission d'Israël « parmi les peuples est de rationaliser le monde afin que justice, liberté et égalité règnent ».

Bernard Lazare meurt à Paris le 1<sup>er</sup> septembre 1903. Il n'a que 38 ans. Ses trois dernières années ont été marquées par l'amitié qui le liait à Charles Péguy et le travail commun dans « Les Cahiers de la Quinzaine ». C'est à cette amitié que nous devons le portrait de Bernard Lazare, écrit 7 ans après, en 1910, dans « Notre jeunesse ». « Il avait indéniablement des parties de sain, de sainteté... Il avait une douceur, une bonté, une tendresse mystique, une égalité d'humeur, une digestion parfaite de l'amertume et de l'ingratitude, une espèce de bonté à qui n'en remontrait pas, une sorte de bonté... d'une profondeur incroyable ». Ailleurs, « Il était

resté gamin... de cette gaminerie bonne qui est réservée aux cœurs purs. Non, jamais je n'ai vu une aisance telle, aussi souveraine ». Il est impressionné par « son regard infiniment doux, cette bonté non pas lancée, mais posée, renseignée. Infiniment désabusée... ». Désabusé certes, quand Péguy lui parle sur son lit de mort de l'Affaire, Bernard Lazare lui dit parlant de la famille Dreyfus : « Ils ont préféré s'adresser à Jaurès. Ils sont si contents de faire quelque chose sans moi... ». Et il le revoit mourant : « Je vois encore sur moi... son regard de myope si intelligent et ensemble si bon, d'une si invincible intelligence, si éclairée, si éclairante, d'une si lumineuse, si désabusée, si incurable bonté. Parce qu'un homme porte un binocle bien planté sur un nez gros barrant, vitrant deux bons gros yeux de myope, le moderne ne sait pas voir le regard, le feu allumé il y a 50 siècles » ; et encore « un cœur dévoré de feu, du feu de sa race, consumé du feu de son peuple, le feu au cœur, une tête ardente, et le charbon ardent sur la lèvre prophète ». Enfin : « Je le revois encore dans son lit cet athée ruisseau de Dieu. Dans la mort même tout le poids de son peuple lui pesait aux épaules »... « Nous lui faisons des mensonges comme on en fait aux mourants, il faisait semblant d'y croire. Mais dans ses beaux yeux doux, dans ses grands et gros yeux clairs, il était impossible de lire. Ils étaient trop bons. Ils étaient trop doux. Ils étaient trop clairs ».

Bernard Lazare, « une des grandes consciences de son temps ».

*EN MARGE DU REVE AMERICAIN : LES AMISH  
(APPROCHE ETHNOLOGIQUE  
D'UNE COMMUNAUTE RELIGIEUSE)*

par M. le pasteur Aimé BONIFAS,  
membre résidant

Par un beau dimanche de juillet 1983, des amis m'avaient amené promener en Pennsylvanie, au cœur historique des Etats-Unis d'Amérique, dans la région de Lancaster et de Strasburg. Quel ne fut pas mon étonnement d'apercevoir sur une petite route des dizaines de calèches noires, toutes semblables, allant allègrement dans la même direction. C'étaient des Amish qui se dirigeaient vers une ferme pour le rendez-vous du culte. Intrigué par leur allure surannée, j'ai souhaité en savoir plus.

Ce qui frappe de prime abord, c'est l'uniformité de leur style : les hommes en vêtements sombres, large chapeau noir et barbe abondante, les femmes en grands tabliers bleu sombre, des bonnets blancs ou noirs couvrant la chevelure tressée. J'y reviendrai, car le costume a une grande importance.

Les Amish sont arrivés en Amérique du Nord au temps de la colonisation. Ils ont toujours vécu entre eux, selon une règle stricte, qui leur a permis de résister au processus d'homogénéité. Ils sont organisés en petites communautés rurales, et vivent comme on vivait il y a deux ou trois siècles, en refusant tout recours aux techniques modernes. Longtemps considérés comme une secte obscure, se conformant à des coutumes ridicules, ils

ont aujourd'hui forcé le respect, en particulier par la qualité et la prospérité de leur agriculture.

*Historique* : L'origine des Amish remonte à la Réforme, et plus précisément au mouvement anabaptiste né en Suisse vers 1525. Ce mouvement est une tentative de retourner à l'Eglise primitive constituée seulement de croyants convertis. Il prône la séparation de l'Eglise et de l'Etat ; il rejette le baptême des petits enfants pour le réserver aux adultes qui s'engagent consciemment. Ce mouvement se développa surtout dans l'Europe rhénane. Il fut organisé par Menno Simmons : d'où le nom de Mennonites. Les Mennonites sont la branche pacifique du christianisme anabaptiste, et il ne faut pas les confondre avec la branche violente qui s'illustra à Münster en 1535 (révolte des paysans).

Vers 1690, une scission se produisit parmi les Mennonites localisés en Alsace et en Suisse. Un dirigeant influent, Jacob Amman, trouvant qu'il y avait trop de négligences, prêcha un retour à une discipline plus stricte de la vie d'assemblée et à un refus de toute compromission avec le "monde". Ceux qui le suivirent s'appelèrent désormais des Amish. En Alsace, c'est à Ste-Marie-aux-Mines que fut formée la première église Amish.

Comme l'ensemble des anabaptistes, ils subirent très vite une sévère persécution. En ces périodes troublées, on ne supportait pas leur différence, leur non-conformisme : ils vivaient entre eux, ils n'étaient pas mariés par l'Eglise officielle, et surtout, ils refusaient le service militaire. De Suisse, ils avaient dû émigrer au Pays de Montbéliard, puis en Alsace et, chassés par Louis XIV, ils se réfugièrent au Palatinat.

C'est l'époque où plusieurs groupes persécutés, au XVIII<sup>e</sup> siècle, commencèrent à émigrer vers l'Amérique du Nord. Les premiers groupes de Mennonites de Hollande et d'Allemagne étaient arrivés en Pennsylvanie en 1683 et avaient fondé Germantown, qui constitue aujourd'hui un quartier de Philadelphie. Les Amish, eux, commencèrent à arriver en 1710 et tout au long des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles, et créèrent des colonies.

On imagine mal la dureté de cet exode. Les voyages étaient longs, insalubres, pleins d'embûches. Déjà, plusieurs mourraient

sur les bateaux de maladies, de manque de soins. A terre, ils devaient affronter des difficultés de toutes sortes, dont la moindre n'était pas les attaques répétées des Indiens, auxquelles ils ne répliquaient pas avec des fusils comme d'autres colons, puisqu'ils sont non-violents.

Il subsiste actuellement en Alsace des communautés Mennonites (environ 3.000 membres) mais plus de communautés Amish, du moins au sens strict du Vieil Ordre Amish.

Ils arrivèrent quelques centaines aux Etats-Unis ; on les appelait les *Dutch* à cause de leur dialecte allemand. Aujourd'hui, ils sont plus de 107.000, établis principalement dans l'est des Etats-Unis (Pennsylvanie, Ohio, Indiana) et au Canada.

Pour comprendre le peuple Amish, il faut le considérer comme un peuple particulier, original, composé de petites communautés rurales unies par une même conception du monde : c'est tout à la fois une église, une branche conservatrice du christianisme, une communauté dont les membres pratiquent une vie simple et austère, et un système d'entreprise familiale ; en un mot, un ordre religieux ethnique (puisque'ils se marient), qui a créé sa propre culture.

*Caractéristiques* - La Bible est à la base de leur règle (*Ordnung*).

On peut les considérer comme une secte étroite, vivant selon des coutumes archaïques qui prêtent à sourire. Cependant, ils ne sont pas sectaires en ce sens qu'ils n'exigent pas des autres qu'ils se conforment à leurs pratiques. Ils sont une secte introvertie, plutôt que convertisseuse ou réformiste. Ils ne font pas de prosélytisme. S'ils prêchent c'est par l'exemple, par la vie et non par les mots.

Ils veulent obéir à la loi de Dieu et aux enseignements de Jésus. Pour cela, ils cherchent à éviter la contamination d'un monde qu'ils considèrent comme aveugle et pervers. La séparation d'avec le " monde " est un de leurs grands soucis. Certes, à moins de vivre sur une île, il ne peut y avoir de séparation absolue avec la société ambiante, du moins évitent-ils tout ce qui comporte des contacts très personnels : mariage, association de travail, etc.

Un Amish ne va pas à des rassemblements en ville, dans des lieux d'amusement, tavernes ou salles de danse, ou même à la foire du district. Mais il peut amener sa famille visiter une ville, une gare, un zoo, acheter dans un bazar, une épicerie.

Ils ne prêtent aucun serment. Ils sont non-violents par conviction et refusent de porter les armes pour se défendre ou pour défendre le pays. Ils ont l'habitude de ne pas fermer leurs maisons à clé. Ils ne poursuivent pas les criminels. Si, éventuellement, ils ont une querelle avec un voisin, ils ne se défendent pas ; si c'est très grave, ils vont s'établir ailleurs.

Ils respectent les autorités de l'Etat, la justice et la police, comme voulus par Dieu pour maintenir l'ordre, mais ils n'ont pas recours à leurs services. Ils ne votent pas, et ne participent pas à la gestion des affaires publiques, car cela les entraînerait dans des activités requérant l'usage de la force, contraire à leurs principes.

Comme dans toute société traditionnelle, les Amish ont, pour subsister, développé et codifié des règles fixant leur séparation du monde environnant. Ils ont érigé tout un ensemble de tabous, et leurs coutumes jouent une fonction symbolique de leur unité.

Ce qui frappe le plus, de prime abord, ce sont leurs *vêtements*. Ils considèrent que les modes vestimentaires du monde sont futiles. Le problème du vêtement n'est pas secondaire pour eux, puisque c'est la première question qui se soit posée à l'homme après la chute. Ils se fondent sur une tradition qui remonte aux Pères de l'Eglise et qui plaide pour la simplicité du vêtement. De fait, et par respect pour les fondateurs du Vieil Ordre Amish, ils continuent de porter, même au travail, les habits que portaient leurs aïeux paysans rhénans du XVIII<sup>e</sup> siècle et qu'ils confectionnent eux-mêmes. Cela donne, pour les hommes : des vêtements sombres, des vestes sans revers, au col droit, sans poches extérieures, qui se ferment avec des crochets et des œillets, tandis que les boutons sont prohibés. Ils ont des bretelles, mais pas de ceintures, des chapeaux noirs à larges bords, qu'ils ne quittent qu'à l'intérieur. Ils portent les cheveux longs jusqu'aux oreilles et une frange. Le collier de barbe abondant est le signe invariable pour

un adulte de son intégration à l'église. Mais les joues et le tour de la bouche doivent être rasés. En effet, la moustache aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles n'était-elle pas signe de bravoure militaire pour les soldats allemands ? Ainsi, ils s'opposent à l'esprit militariste.

Les femmes, en jupes jusqu'aux chevilles, toutes identiques pour la coupe et la longueur, en tablier, châles et bonnets, dont les couleurs peuvent varier, mais toujours d'une extrême discrétion. Le noir et le bleu sombre prédominent. Les soieries sont bannies, de même que boucles et ornements et tout ce qui serait trop voyant. Elles ne doivent pas se couper les cheveux, et sont toutes coiffées pareil, par une raie médiane, puis en rouleau. Une femme ne se montre jamais tête nue, à plus forte raison au culte. Leur grand tablier est blanc pour les rassemblements, de la couleur de la robe en semaine.

Mais ceci n'est encore qu'une description générale. Il y a des quantités de détails, qui sont réglementés, que l'évêque est chargé de faire observer, et qu'un œil non initié ne discerne pas : ainsi la largeur des bords du chapeau, la largeur de son ruban, selon l'âge et la situation, la largeur des bretelles. Tout cela permet d'identifier à coup sûr à quel district ecclésial appartient tel Amish.

De même, les femmes portent un grand châle et un bonnet, dont les détails de style et la couleur varient selon la communauté, et si c'est pour la maison ou pour le culte. Les jeunes filles, à partir de 12 ans, portent un bonnet noir le dimanche et blanc à la maison ; après le mariage, le bonnet est toujours blanc.

J'ai été frappé par la tenue de leurs *maisons*, bâties à peu près toutes sur le même modèle, encore que la configuration du terrain donne à chacune sa personnalité. Toutes les maisons sont fraîchement repeintes d'une blancheur impeccable, entourées de gazons et de fleurs, ainsi que d'un abondant potager. On reconnaît la maison d'un Amish aux chevaux et calèches dans la grande cour, sinon aux rideaux des fenêtres immanquablement bleus ou gris, sans cordons, ni plissages.

L'intérieur est sobre, mais très propre. Une commode contient tous les biens de la famille. Pas de miroirs, d'images, de portraits, ni de papiers peints ; les murs sont peints en gris. Electricité,

chauffage central, téléphone, radio, télévision, instruments de musique, sont bannis ; de même que les automobiles ou les tracteurs. On va chercher l'eau à la pompe ; on s'éclaire avec des lampes à huile ou à pétrole.

Ces fermes se dressent au milieu de champs fertiles, de pâturages aux clôtures rectilignes et en bois. Les Amish ont rendu les campagnes du Comté de Lancaster parmi les plus productives que l'Amérique puisse offrir. Une ferme de taille suffisante compte plusieurs demeures, diverses entreprises et du travail pour tous les membres de la famille. Les maisons sont bâties en bois, puisqu'ils ont le bois à proximité, avec de vastes granges à angle droit avec l'habitation. Il est bien certain que ce plan de ferme, inchangé depuis leur venue de Suisse et d'Allemagne, est le fruit d'une longue expérience forgée en particulier dans le climat rude des Alpes, de la Forêt Noire et du Jura.

Les Amish parlent entre eux un ensemble de dialectes apparentés à l'allemand. La langue du culte (lecture de la Bible, prédications, prières, hymnes) est l'allemand littéraire, mais assez archaïsant. En plus, ils peuvent parler et écrire l'anglais avec les non-Amish. Inutile de souligner que la *langue* joue un rôle important dans le processus de préservation du groupe.

Les Amish ne pratiquent pas la communauté des biens, comme l'ont fait certains groupes anabaptistes. Mais ils sont capables de générosité et d'une entraide très efficace, en de multiples occasions, ou pour les travaux des champs. Une entraide spectaculaire concerne l'édification des granges : en une journée, une équipe est capable d'édifier une immense grange en bois, sans clous (ils sont prohibés). Ce sont des maîtres-charpentiers.

Ils refusent tout système d'assurance par l'Etat : en cas de maladie, accident, mort, incendie, la solidarité de la communauté est effective.

La vie de *famille* est ce sur quoi les Amish insistent le plus, après les questions spirituelles. C'est une vie à l'ancienne, où chacun a sa place et apprécie la présence de l'autre. Dans une maison où il n'y a ni radio, ni télévision, il est facile d'imaginer qu'il reste du temps pour communiquer.

Les enfants sont considérés comme une bénédiction, un don de Dieu. Ils sont aussi fort utiles pour les travaux de la ferme. Les familles sont nombreuses, souvent dix enfants et plus, du fait qu'ils ne pratiquent pas la contraception, que la mortalité infantile est faible, et qu'ils vivent vieux.

L'éducation est à la fois souple et rigide, adaptée aux âges et aux circonstances. Les enfants feront ce que leurs parents ont fait ; ils leur obéissent, ils respectent les vieux. On ne constate pratiquement pas de délinquance juvénile.

Le mariage est nécessairement endogamique ; toutefois il est prohibé entre cousins germains et issus de germains. Le groupe est fort et ne présente pas de signes de dégénérescence. Mais le fait de se marier entre eux a créé un type ethnique très caractéristique. Le mimétisme aidant, les Amish se ressemblent tous. Jusqu'aux noms et prénoms qui sont souvent identiques, ce qui nécessite le recours aux antécédents et à l'assemblée d'origine pour pouvoir les distinguer.

J'ajoute que les Amish ne constituent pas une population génétiquement fermée ; ils sont très peu menacés de consanguinité, car ce sont des groupes différents qui à l'origine ont constitué leur peuple. Les statistiques qui ont été établies montrent qu'il n'y a pas chez eux plus de maladies héréditaires ou de maladies mentales que parmi les autres populations rurales d'Amérique. Ils ne sont pas des refoulés, ou plutôt ils ne se comportent pas comme tels quand ils sont pleinement intégrés à leur groupe. Ce sont des travailleurs de plein air, forts, jouissant d'un solide appétit et qui paraissent généralement épanouis.

L'*agriculture* est leur activité de prédilection. C'est un travail sacré, car dans la Genèse, il est dit que Dieu confia à l'homme le soin de cultiver et garder le jardin, mais non " d'exploiter " la terre. Ils sont convaincus qu'il est très difficile de vivre conformément aux enseignements bibliques dans les grandes villes modernes. Déjà, en Alsace au XVII<sup>e</sup> siècle, ils étaient réputés pour leur agriculture ; dans la vallée de Ste-Marie-aux-Mines ils avaient transformé des terres stériles en terres fertiles.

Ils pratiquent une culture intensive sur des tenures relativement petites, à la différence des grandes exploitations de l'agriculture industrielle. Ils pratiquent la rotation des cultures, l'élevage, l'irrigation des prairies et des fertilisants naturels. Sans engins mécaniques modernes, leurs rendements sont cependant parmi les plus élevés des Etats-Unis.

Le cheval est leur principale source d'énergie, ainsi que leurs bras, car ils travaillent dur. Ils disent que les tracteurs abîment les sols en les compactant. Ils s'ingénient aussi à exploiter des sources d'énergie naturelles telles que moulins à vent et roues à aubes.

Mais il est évident qu'ils sont perpétuellement confrontés au problème des techniques industrielles modernes. Les groupes les plus stricts désapprouvent l'usage de faucheuses et botteleuses de foin même mues par la force animale, ou de trayeuses et grands réservoirs pour le lait, qui supposent le courant électrique.

Cependant, des évolutions se produisent, selon les communautés. Car il est évident que s'ils ne disposent pas de réfrigérateurs, ils doivent céder immédiatement le lait à des fromageries, qui le prennent à bas prix. Cela peut décourager des jeunes. Sur les routes qui bordent leurs fermes, ils installent très souvent de petits étalages de vente de légumes, qui sont fort appréciés par ceux qui recherchent la culture biologique. Ils vendent aussi des produits de leur artisanat.

Leur style de vie est austère. Leurs biens sont limités au nécessaire. Ils refusent, par exemple, toute subvention de l'Etat pour l'agriculture, comme pour leurs écoles ou pour leurs retraites. S'ils travaillent durement, ce n'est pas pour s'enrichir ou agrandir leur domaine, mais pour avoir leur auto-suffisance économique par rapport à la société environnante, et aussi pour pouvoir installer leurs enfants à la terre. Et quand on a dix enfants... ! Or, il y a peu de terres disponibles à proximité de leurs communautés, et les prix en sont très élevés. Si leur père ne peut les aider, les jeunes sont obligés de trouver un emploi en ville, chez des non Amish, dans des manufactures, des magasins ou dans l'artisanat. Le fait de n'être pas exploitant agricole engendre des changements importants. C'est un phénomène relativement récent.

*La Communauté* - C'est la religion qui fait l'identité personnelle, familiale, sociale et culturelle des Amish. L'Eglise Amish est divisée en districts de tailles variables selon les implantations. Chacun doit normalement suivre les services dans le district géographique dont il dépend. L'"affiliation" est une communion d'assemblées ayant la même discipline. Nous verrons qu'il y a des affiliations plus libérales, où l'on a une chapelle consacrée au culte, où les cérémonies se déroulent en anglais, où l'on permet l'utilisation de l'électricité, du téléphone... Ainsi il y a diverses affiliations, et c'est un peu compliqué.

Mais dans le Vieil Ordre Amish, de stricte observance, il n'y a pas de bâtiment consacré au culte, on se réunit chez les uns et les autres à tour de rôle, et l'office se déroule en allemand.

Les Amish pratiquent le sacerdoce universel. Il n'y a pas de clergé professionnel. Cependant, la communauté est administrée par des responsables qui sont élus. Ainsi, chaque district nomme un évêque, un diacre et deux prédicateurs. Il n'y a pas d'école de formation, ni de rémunération. Ils sont choisis démocratiquement par l'assemblée qui juge de leur qualification, de la fermeté de leur foi, de leur humilité. On écarte ceux qui pourraient manifester quelques ambitions personnelles. N'importe qui peut être élu, et souvent sans l'avoir pressenti, et il doit l'accepter comme une mission. Ces responsables ont beaucoup d'autorité, mais ils n'en continuent pas moins de cultiver leurs champs pour vivre, en dehors de leur service.

Les évêques sont les chefs spirituels de la communauté ; ils prêchent, aidés par les serviteurs de la parole, tandis que les diacres administrent matériellement, collectant les offrandes et aidant ceux en difficulté (veuves, orphelins, malades, accidentés, entraide).

L'assemblée de base, ou district, groupe une vingtaine de familles, soit de cent à deux cents personnes au maximum. Les maisons sont conditionnées pour cet accueil. Les Amish sont attentifs à conserver à leurs groupes une dimension humaine. Si la population devient trop importante pour pouvoir être reçue, on crée un nouveau district.

Ainsi, l'ensemble du district se réunit tour à tour dans une maison le dimanche matin. C'est la *gemee* (assemblée) qui peut durer de 3 à 4 heures d'affilée. Les sermons, qui ne doivent pas être lus, sont prononcés sur un ton chantant très particulier. Les chants sont tirés de l'*Ausbund*, recueil datant de 1564 ; ses mélodies rappellent un peu le grégorien. Les cultes ont un côté poignant, grave et mélancolique. C'est un moment très important de la vie des Amish. C'est aussi un rite de passage social : on y célèbre les baptêmes (d'adultes), les mariages, les enterrements. Deux fois par an a lieu la Sainte-Cène, qui est intensément préparée pendant plusieurs semaines, afin de s'assurer que tous les frères sont en paix entre eux et vivent dans la foi. Après la Cène a lieu le rite du lavement des pieds.

Le culte terminé, un repas rassemble tout le monde. Pour des questions de places à table, il est parfois nécessaire de faire trois ou quatre services, en commençant toujours par les plus âgés. Evidemment, les jours précédents, la maîtresse de maison, aidée par ses filles ou par des voisines, a beaucoup cuisiné, en particulier pour préparer des gâteaux pour 100 à 200 personnes. Voici un menu type de ce lunch : pain, beurre, confitures, fromage, salade de betteraves rouges, gâteaux et café. L'après-midi se passe en conversations sur la religion ou sur des sujets d'intérêt commun. Il ne serait pas bien vu de partir tout de suite après le culte ou la collation. Certains sont encore invités à rester pour le repas du soir. L'après-midi, jeunes gens et jeunes filles s'amuse à divers jeux ou sports, ou jouent de la musique (c'est toléré tant qu'ils ne sont pas baptisés et donc pas encore pleinement intégrés à l'Eglise).

*Rapports avec les autorités civiles* - Voulant vivre en marge du monde, les Amish sont cependant confrontés avec les lois et règlements en vigueur, les autorisations nécessaires et l'inévitable administration d'une société moderne. Leurs principaux problèmes ont été de trois ordres : l'éducation obligatoire, la sécurité sociale obligatoire, ainsi que la conscription, surtout en temps de guerre. On a parfois prétendu qu'ils refusaient de payer leurs

impôts. Ce qui est faux, car ils appliquent la parole de Jésus qui a dit de rendre à César ce qui est à César.

- La question scolaire — Au début ils ont envoyé leurs enfants dans les écoles primaires des Etats. Mais peu à peu ils ont senti l'influence croissante des techniques modernes et, redoutant une perte de leur identité, ils ont créé leurs propres écoles. Ils les ont bâties, gérées et payées eux-mêmes. Pour la Pennsylvanie, cela a commencé en 1938.

Ce sont de petits bâtiments typiques, en rase campagne, à classe unique de 8 à 12 élèves. Ils y exercent une pédagogie efficace et de qualité. L'instruction morale y est importante : ils cherchent à inspirer le sens de l'humilité, de la simplicité, de la responsabilité. Ce sont des écoles pratiques, où l'on se forme par le travail, l'observation et l'initiation. Ils y apprennent l'anglais et ce qui peut être utile dans les contacts avec les membres extérieurs à la communauté. Ils ne cherchent pas à former des artistes, des musiciens, des peintres ou des acteurs, ni à se préparer pour l'ère industrielle.

Les Amish se méfient des écoles secondaires des Etats qui réclament leurs jeunes gens à l'âge où, pensent-ils, ils ont besoin de mûrir leur personnalité dans leur propre milieu culturel.

Or, la loi de Pennsylvanie imposait la scolarité obligatoire jusqu'à 17 ans, et 15 ans seulement pour ceux qui travaillaient dans les fermes. En 1937, plusieurs parents refusèrent d'envoyer leurs enfants dans les *High School*. Il s'ensuivit une période très dure pour tous, Amish et autorités, jalonnée de procès, d'amendes et parfois d'emprisonnement. Les Amish plaidèrent (ce qui est exceptionnel, mais leur conception de la vie était en jeu) que cette loi était contraire à la liberté religieuse. Après bien des confrontations, et une situation embarrassante des deux côtés, enfin, en 1955 un compromis intervint qui laissait aux parents la liberté d'organiser leurs propres écoles. Dans d'autres Etats, comme l'Iowa, la confrontation fut très dure et se prolongea davantage. Finalement, la Cour Suprême trancha en faveur des Amish en 1972, après 35 ans d'affrontements. Cela, ce sont les Etats-Unis d'Amérique où le pluralisme et la tolérance sont plus importants que dans nos vieilles nations européennes.

- En matière de Sécurité Sociale obligatoire, les Amish ne s'opposent pas à payer leurs taxes, mais ils refusent de dépendre de l'Etat pour l'aide sociale. Ils ont créé un système d'assurance, non obligatoire d'ailleurs, contre l'incendie, les cataclysmes ou en cas d'hospitalisation. En cas de difficultés, ils pratiquent la solidarité.

- Le service militaire obligatoire leur a causé bien des problèmes, surtout en temps de guerre et lorsque l'“ ennemi ” du moment parlait aussi allemand. Ils préféreraient que leurs fils aillent en prison, plutôt que de courir le risque d'utiliser la violence ; d'ailleurs, ils revenaient de cette épreuve d'emprisonnement généralement fortifiés dans leur foi. Actuellement, ils peuvent effectuer un service civil de remplacement. Mais même ce service civil leur donne quelque inquiétude, car il soumet leurs jeunes gens aux influences du “ monde ”.

*Evolutions et déviations* — La société des Amish paraît remarquablement uniforme vue de l'extérieur, mais il serait naïf de croire qu'ils n'ont pas de problèmes entre eux ! Il arrive qu'un différend éclate, dans un district, à propos de ce que le groupe croit pouvoir permettre ou interdire. Il n'est pas rare alors qu'une scission se produise ; chaque nouvelle assemblée va de son côté. La rupture est officialisée par de nouveaux détails vestimentaires. Les Amish rient eux-mêmes de cette tendance sous forme de dicton : *Good wood splits good* (le bon bois, c'est celui qui se fend bien). Cette séparation n'est totale que dans des cas extrêmes. Dans la plupart des cas, les groupes maintiennent un contact. Il arrive même qu'il y ait des regroupements.

Les Amish ont toujours eu beaucoup de problèmes pour maintenir leurs traditions inchangées. Ils sont divisés en Amish du Vieil Ordre, les plus conservateurs, Amish Mennonites qui acceptent quelques adaptations, et les Egli ou Stuckey qui sont les plus libéraux. Les Nouveaux Amish usent d'électricité, téléphone, tracteurs, mais pas d'automobiles. Des plus traditionnalistes aux plus évolués, on compte une quinzaine d'affiliations différentes. Ces affiliations sont autonomes et ne font pas d'effort de prosélytisme sur les autres.

A l'intérieur même des groupes, il y a toujours quelques non-conformistes, novateurs ou révoltés, qui résistent aux règles, mais ils ne représentent qu'une petite minorité.

- L'une des causes de déviance vient du contact éventuel avec le revivalisme évangélique des Eglises protestantes traditionnelles (style Billy Graham) qui peut ébranler leur piétisme trop figé.

- Une autre cause, c'est la tentation de poursuivre des études.

- Enfin, surtout, le choc de la société industrielle.

Les excommunications sont rares, mais elles sont sévères : c'est une mise au ban de la société, souvent après un délai d'entretiens et de mise à l'épreuve. Un Amish baptisé (pour les jeunes non baptisés, c'est différent) ayant par exemple acheté une automobile, s'il est excommunié : son épouse ne devra pas manger à table avec lui, avoir des relations charnelles, etc... Pratiquement, cela le conduira à déménager, généralement avec sa famille, et à chercher une autre communauté moins stricte.

Ils ont des débats de conscience, car ils acceptent certaines novations et pas d'autres. Quand on les juge de l'extérieur, on a la tentation facile de les taxer d'hypocrisie dans certains cas. Ainsi, un Amish ne doit pas conduire une automobile, mais il peut accepter d'être transporté en automobile par un non Amish. Ils n'ont pas le droit d'avoir le téléphone dans leur maison, mais en cas de nécessité, ils recourent aux cabines publiques. L'électricité par câbles n'est pas autorisée, mais il arrive qu'ils utilisent certains générateurs à essence (pour les réfrigérateurs à lait, par exemple). Certaines communautés autorisent l'emploi de tracteurs pour les récoltes, à condition qu'ils ne soient pas munis de pneumatiques. D'autres les autorisent pour leur force motrice transmise par courroie, mais non pour le travail des champs, etc, etc. C'est toute une casuistique qui s'est développée.

Ils ont des problèmes avec les jeunes, qui passent leur permis de conduire en secret et achètent des voitures d'occasion ; qui le dimanche après-midi, en bandes, aiment aller boire de la bière, danser ou au cinéma. Mais quand les jeunes demandent le baptême, ils renoncent à tout cela. On estime que 80 % des jeunes restent dans l'Eglise.

*Quel avenir ?* — Combien de temps encore les Amish pourront-ils s'accrocher à leurs traditions ? Personne ne peut prédire que ce sera perpétuel, mais cela durera sûrement encore bien longtemps.

Les sociétés minoritaires n'ont pas toutes les mêmes réactions face aux agressions d'une culture différente. Ainsi, par exemple, lors de la colonisation des Etats-Unis, la tribu indienne des Fox s'est adaptée à la culture américaine, tandis que les Sank tombaient dans l'apathie, et que les Kickapoo quittaient le pays.

Les évolutions de la règle chez les Amish se font extrêmement lentement et après des années de discussion. Chaque communauté locale s'applique à résoudre ses problèmes. Et si un membre a trop de difficultés à observer la règle dans un district, il y a toujours la soupape de sécurité de pouvoir aller s'installer dans un district moins strict.

Mais il faut bien dire que devant les défis quotidiens que la société environnante leur pose, la survivance des Amish est un sujet d'étonnement. Les théoriciens prévoient leur absorption par la société dominante, leur dissolution dans le *melting pot* américain. Ils se sont trompés.

Le maintien des Amish s'explique largement pour trois raisons :

- leur isolation géographique et sociale que leur culture rurale rend possible,

- leur singularité par le vêtement et le langage,

- et aussi leur consécration religieuse.

Or, non seulement, ils ne sont pas en voie d'extinction, mais ils sont en expansion.

En 1890, on comptait 3.700 membres du Vieil Ordre Amish, en 1979 : 85.783 et la plus récente estimation (Kraybill) donne le chiffre de 107.000 actuellement en Amérique du Nord.

Si l'on veut d'autres chiffres : en Pennsylvanie, les Amish occupaient 150 miles carrés en 1940, et 525 en 1980, soit près de 4 fois plus en 40 ans. Pendant ces 35 dernières années, les Amish ont plus que doublé en nombre. Ils n'ont jamais été aussi nombreux dans l'histoire.

Il faut aussi mentionner que leur expansion est due essentiellement :

- au taux élevé de natalité (environ 7 enfants en moyenne par couple),
- à la faible mortalité infantile,
- au fait que seulement 15 à 20 % de leurs enfants au maximum quittent la communauté.

Ainsi, avec les Amish nous avons l'exemple assez rare d'une société culturelle européenne qui a réussi sa transplantation en Amérique en conservant quasi intégralement son identité. C'est un isolat en marge du rêve américain du succès et du progrès. Mais il faut souligner aussi que cela a été possible grâce à cette dominante de la culture américaine qu'est le pluralisme religieux et la tolérance des différences.



NÎMES - Caserne des Passagers.

*“ LA CASERNETTE ”,  
CASERNE DES PASSAGERS DE NIMES*

par M. le D<sup>r</sup> Edouard Drouot,  
membre résidant

Si j'ai choisi d'évoquer devant vous un immeuble dont le nom est un diminutif familial à consonnance bien nîmoise : la Casernette, c'est pour différentes raisons. La première, évidemment, tient à la destination militaire d'un bâtiment qui a fait partie de la petite histoire de Nîmes depuis le règne de Louis-Philippe jusqu'après la fin de la guerre 1914-1918, exactement jusqu'en 1925. Une autre raison était que l'un des constructeurs — car ils étaient deux frères, Louis et Léon Rouchouse — était mon arrière-grand-père en ligne paternelle. Par ses trois filles, mon aïeul Louis Rouchouse a donné naissance à plusieurs familles toujours présentes à Nîmes et dont je suis le parent. Enfin parce que quelques membres de ces familles ont fait partie dans un passé récent ou font actuellement partie de notre Académie. Je n'ai pas besoin de vous dire combien cette double appartenance de quelques-uns, à la fois parentale et académique, a été de nature à stimuler mon zèle pour un sujet que j'avais d'ailleurs déjà choisi. Lorsque je commençai au début du mois de mai 1989, à photographier la Casernette, je ne me doutais pas que sa perte était décidée à bref délai. Mais je me heurtai bientôt à des engins de construction, ou de démolition. Des promoteurs immobiliers avaient entrepris, tout en conservant une partie des solides murs d'origine,

d'y greffer un immeuble d'habitation et des magasins ou des bureaux. A l'heure qu'il est, le travail de démolition est sans doute achevé. C'est donc par une chance insigne que j'ai pu prendre ces dernières photos de la Casernette intacte que je vous présenterai tout à l'heure. Et je me suis félicité d'avoir — à temps — eu le désir de conserver le souvenir d'un passé nîmois vieux d'un siècle et demi.

Mais pour quelles raisons avait-on décidé d'édifier à Nîmes une caserne destinée aux troupes de passage ? Pour répondre à cette question, il faut se souvenir que depuis un temps immémorial, des " billets de logement " étaient attribués par les municipalités aux militaires de passage pour une nuit ou pour plus longtemps. Cet hébergement chez l'habitant comportait, on s'en doute, bien des inconvénients. Déjà en 1695, dans la triste période qui avait suivi la Révocation, les habitants de Nîmes avaient obtenu de l'intendant Bâville, l'autorisation de construire des casernes. Ce sont celles que l'on voit toujours derrière l'église Saint-Baudile. Le financement de cette construction était assuré par le diocèse pour un tiers, par la ville pour un second tiers, et pour le reste par les habitants assujettis au logement.

Au XIX<sup>e</sup> siècle, la municipalité présidée par le maire Girard, que l'on décora du titre de " bon maire " en raison de la réputation flatteuse qu'il s'était acquise auprès de ses concitoyens grâce à une sage administration, résolut de soulager les habitants de la sujétion d'hébergement. Girard avait été maire depuis 1832 jusqu'à la révolution de 1848, nous dit Albin Michel dans son ouvrage " Nîmes et ses rues ". Je le cite : « La municipalité voulant dégrever les habitants de loger les troupes de passage, décida en 1842 qu'on mettrait en adjudication l'entreprise de logement des troupes et ce fut le 15 octobre 1842 qu'elle eut lieu » (fin de citation). J'espérais pouvoir vous apporter toutes les précisions souhaitables sur les modalités de l'adjudication et sans doute sur le fonctionnement de la caserne et les prix pratiqués, grâce aux extraits des délibérations du conseil municipal. Mais par une fâcheuse coïncidence, les années 1841 à 1849 ont disparu du volume, comme si elles en avaient été arrachées. Il a donc fallu se contenter d'autres sources, en particulier de certaines matrices cadastrales. Les frè-

res Louis et Léon Rouchouse y sont mentionnés comme : “ entrepreneurs de logements militaires ”. Auparavant, Louis était désigné comme marchand de fer, à l’instar de son père François. Les Rouchouse devaient disposer d’une fortune assez considérable. Ils avaient estimé que la mise en adjudication du logement des troupes de passage serait pour eux l’occasion d’un profit assez élevé pour qu’ils envisagent d’y consacrer tous deux leur activité. Il le fallait bien pour amortir les frais élevés nécessités par la construction d’un local important et aussi par l’édification d’une maison assez spacieuse pour accueillir leur famille et dotée d’un jardin agréable. Il fallait donc commencer par acquérir des terrains suffisants. Précisément sur la feuille E.1. du cadastre établi selon les prescriptions de Napoléon, vers 1811, une terre labouvable de près de deux hectares, portait le n° 37. Elle appartenait à une dame Fombelouze. Il semble bien que c’est sur ce terrain que furent construites d’une part la caserne et d’autre part la maison familiale qui en était séparée d’une centaine de mètres. La Casernette forme un rectangle allongé aux dimensions importantes de 75 m, pour la longueur sur 25 m en largeur. Elle occupe le centre d’un îlot formé par quatre rues dont il est important de noter qu’elles ne pouvaient pas exister avant la construction de l’immeuble édifié sur une terre agricole.

Une conséquence notable de l’existence de la caserne des passagers est donc qu’elle entraîna la création de nouvelles rues et finalement de tout un quartier dans ce faubourg de Nîmes jusque-là peu habité. Ce n’était pas, notez le bien, le seul service que les frères Rouchouse, par leur sens civique, devaient rendre à leur ville natale. Nous le verrons plus loin. Les quatre rues qui longent les murs de la caserne sont au sud-ouest, la rue de la Casernette, assez longue pour aller de la rue du Mail depuis l’angle des bâtiments de la sécurité sociale jusqu’au boulevard Jean Jaurès, en coupant les rues Henri IV et Dhuoda. Au nord-est, c’est la rue François 1<sup>er</sup> que nous rencontrons. Les deux façades latérales de 75 m donnent sur les rues Vauban et de Brueys. La superficie du bâtiment serait donc de 1.875 m<sup>2</sup>. Mais il faut déduire de la surface couverte une vaste cour qui en occupe le centre. Cette cour

permettait l'exécution de quelques exercices militaires tels que rassemblements ou formations diverses.

Poursuivons notre inspection des lieux en constatant que les murs ont plus de 0,50 m d'épaisseur et qu'ils sont en bon appareil. C'est vraiment une construction solide, qui comporte un rez-de-chaussée et un étage séparés l'un de l'autre par un plancher de bois soutenu par de très fortes poutres. La hauteur de plafond, pour chaque niveau est de quatre mètres. Si j'ai pu avoir une idée de la disposition primitive des lieux, qu'on ne distingue plus aujourd'hui, c'est grâce à l'obligeance de M. André Moscone qui en a été le locataire pendant plusieurs décennies. Je lui renouvelle mes remerciements pour son aimable concours.

La porte principale s'ouvre sur la façade de 25 m. de la rue de la Casernette, primitivement rue de la Caserne, jusqu'en 1834. Elle est arrondie en forme de cintre à sa partie supérieure. Son cadre est formé de blocs disposés en chaînage, séparés les uns des autres par des sillons et en légère saillie sur le reste de la façade méridionale. Les pierres d'angle de cette même façade, au coin des rues Brueys et Vauban, présentent la même disposition en chaînage d'angle que le cadre de la porte d'honneur. C'est une façon d'atténuer l'aspect sévère de l'ensemble. Du côté de la rue François Premier, ni les pierres d'angle, ni la porte destinée au charroi ne présentent de décoration particulière. On peut compter 18 fenêtres à l'étage, du côté des rues Brueys ou Vauban. Il s'agit donc bien d'une vaste bâtisse. La porte d'entrée principale est fermée par une grille métallique ornée de quelques motifs dont une grecque à la partie moyenne.

Après la grille, à gauche, sur le passage, s'ouvre le poste de garde, comme il en existe dans tous les bâtiments militaires. Contiguë à ce poste, se trouve la prison ou salle de police. Cette pièce est presque obscure, car la fenêtre en a été en grande partie murée. Seule une ouverture dans le haut laisse parcimonieusement passer une faible lumière. Au-delà se situait la cuisine, communiquant avec une grande salle qui était la cantine. Comme dans toutes les habitations, en ce temps-là, la caserne était alimentée en eau par un puits. Ce n'est que plus tardivement que l'eau courante venue du Rhône apporta jusque-là ses bienfaits. Dans le fond de la

caserne étaient situées les latrines et aussi le lavabo collectif, que M. Moscone m'a décrit comme une longue vasque divisée dans sa longueur par une séparation bâtie. De cette façon, deux rangées de soldats pouvaient simultanément pratiquer leurs ablutions. D'autres salles s'ouvraient sur la cour, et le sol de certaines était en terre battue. On trouvait aussi dans la cour, quelques anneaux métalliques destinés sans doute à attacher les chevaux des officiers ou ceux qui tiraient les charrettes de matériel.

Quatre escaliers rectilignes, partant de la cour, aboutissaient aux quatre angles intérieurs de la partie couverte des locaux et donnaient accès à l'étage. Cet étage comportait surtout de grandes chambrées de vingt, trente ou soixante lits. Il semble que plus de trois cents hommes pouvaient être logés à la Casernette. On peut observer, à l'étage, deux balcons situés l'un au-dessus de l'entrée principale, et l'autre, plus au fond, au-dessus de la porte charretière. Ces balcons portaient deux inscriptions. Au-dessus du passage d'entrée, on pouvait lire, peints en grandes lettres, les mots : Caserne des Passagers. Sur le balcon du fond, pendant la guerre 14-18, on avait écrit : « Si tu ne tues pas le boche, le boche te tuera ». M. Moscone, après la fin de la dernière guerre et la réconciliation franco-allemande, a fait recouvrir cette phrase belliqueuse.

Peut-on connaître exactement quels furent ces " Passagers " auxquels la Casernette a donné abri, au cours des années ? En l'absence de toute archive touchant ce sujet, on ne peut répondre que par la négative. Un détail amusant a attiré mon attention sur ce point. Juste en face de l'entrée de la caserne, s'était ouvert un bar. Les soldats n'avaient qu'à traverser la rue pour s'y rendre. Et son nom était : " Bar de la Flotte ". Aujourd'hui, le nom de la flotte a disparu.

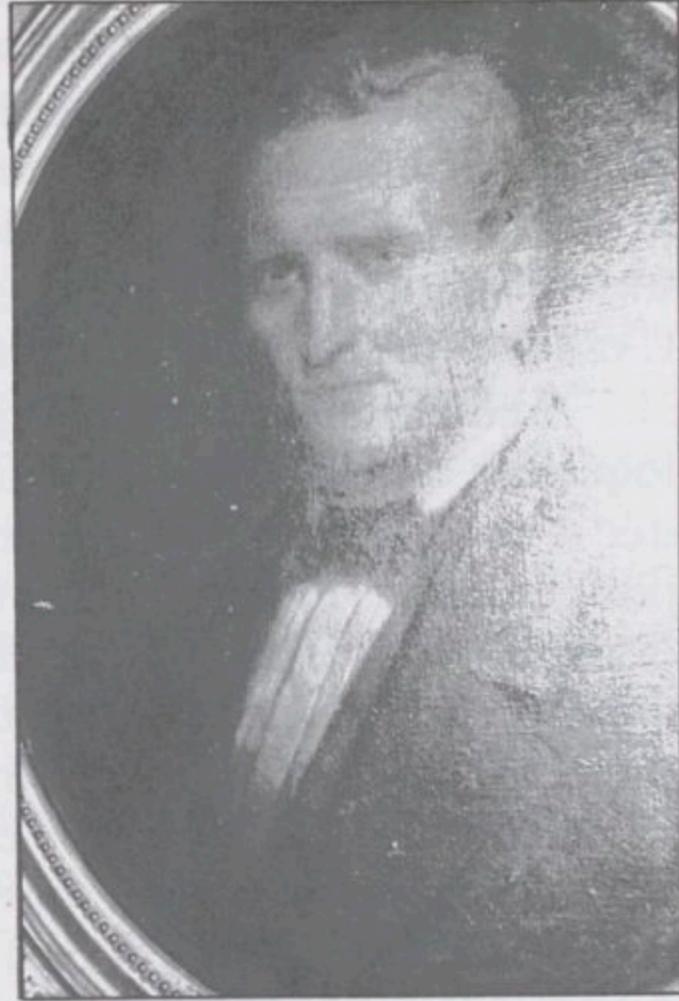
Des troupiers appartenant à l'armée de terre ont certainement séjourné à la Casernette et peut-être aussi — pourquoi pas — des matelots en transit ou des fusiliers marins. Mais pour justifier cette dénomination de : Bar de la Flotte, j'incline personnellement à penser que l'armée coloniale a dû jouer ici un rôle important. Ne trouvait-on pas l'ancre de marine sur les képis ou les écussons de ces soldats destinés à l'outre-mer ? N'oublions pas que c'est

sous Louis-Philippe que la Casernette a commencé à fonctionner et que ce roi a poursuivi la conquête de l'Algérie commencée par Charles X. Au XIX<sup>e</sup> siècle, il y eut aussi les campagnes de Napoléon III, dont le règne s'acheva par la défaite de 1870. Enfin, la création de l'immense empire colonial français, exigea une forte armée coloniale. Pendant la guerre de 1914-18, la Casernette fut très fréquentée, comme en témoigne l'inscription : Si tu ne tues pas le boche... Louis Rouchouse était mort en 1857 et nous ignorons la date du décès de Léon. Mais il est certain que les héritiers des deux frères avaient continué l'exploitation de la caserne. J'en ai moi-même été témoin, quoique n'étant, au cours des années qui suivirent la guerre de 14, qu'un jeune collégien. Les hoirs Rouchouse demandèrent à l'un d'eux — qui était mon père — de bien vouloir exercer un contrôle. On confia alors la direction à un gérant dont il me souvient du nom : il s'appelait M. Lahondès et il venait périodiquement présenter ses comptes à mon père. Mais c'était là la phase terminale, et les beaux jours de la Casernette étaient bien révolus. Finalement, les descendants des frères Rouchouse décidèrent de vendre cet immeuble. L'opération se fit en 1925. Les acquéreurs étaient les héritiers d'un fabricant de chaussures nîmois, qui loua les locaux à M. Moscone qui a actuellement changé le siège de son industrie. La vente conclue et le matériel de la caserne dispersé, il y eut encore dans toute la famille une distribution de draps et de couvertures portant, par le moyen d'un large tampon imbibé d'encre grasse, noire et indélébile, les mots : Passagers-Nîmes. Récemment, des promoteurs immobiliers ont acheté la Casernette pour en faire un immeuble d'habitation et de magasins. L'existence de la grande cour intérieure a probablement suggéré aux constructeurs le nom de " Patio de Séverine ". On permettra sans doute au vieux Nîmois que je suis de regretter que notre Casernette ait perdu son nom. Et j'espère bien que les municipalités présente ou à venir veilleront à conserver le nom de rue de la Casernette.

Nous pourrions nous arrêter ici. Mais il me semble que mon récit serait incomplet s'il ne donnait pas quelques renseignements sur les Rouchouse qui sont les ascendants de plusieurs familles



*Nancy Rouchouse, épouse de Louis Rouchouse.*



*Louis Rouchouse, époux de Nancy Ressaire-Troupel.*

nîmoises, dont certains membres ont des liens plus ou moins étroits avec notre Académie. Qui donc étaient ces Rouchouse dont le nom n'est pas fréquent dans notre région ? Grâce aux travaux généalogiques dans lesquels il est passé maître, mon neveu M. Maurice Champavère, ancien élève de Polytechnique, nous apprend que les Rouchouse sont d'origine stéphanoise. Ainsi, un Joseph Rouchouse était maître coutelier à Saint-Etienne en 1669. A Nîmes, nous trouvons un François Rouchouse né en 1790 à Nîmes. Il est marchand de fer et habite rue de l'Aspic. Il a pour fils Jean-Louis plus simplement appelé Louis. Un second fils se prénomme Léon. Louis épouse d'abord une dame Marie-Louise Dillian dont il a un fils, Paul, mort en bas âge. Marie-Louise, elle-même ne tarde pas à disparaître précocement. En deuxièmes noces, Louis contracte mariage avec Jeanne Nancy Ressaire, fille de Casimir Ressaire et

d'Henriette Troupel. Par ce mariage, dont les enfants seront catholiques, Louis Rouchouse, catholique lui-même va s'unir aux familles Ressaire et Troupel, deux honorables familles protestantes. Et par les Troupel, nous sommes apparentés — c'est lui-même qui m'a soumis notre arbre généalogique commun — avec notre confrère disparu André Bernardy, l'écrivain régionaliste bien connu. C'est une première rencontre académique.

Adjudicataires de l'hébergement des troupes de passage qu'ils logeaient dans leur Casernette, les frères Rouchouse vont décider d'habiter assez près de la caserne, mais cependant pas trop pour éviter les inconvénients d'une proximité excessive. Ils vont donc élever à une centaine de mètres du bâtiment militaire une maison spacieuse et dotée d'un agréable jardin. Elle se voit toujours, à l'angle de la rue du Cirque romain et de la rue de la Casernette. Sur l'emplacement de cette maison, les fouilles effectuées pour poser les fondations, mirent à jour de nombreux débris gallo-romains. C'est qu'en effet on était là à peu de distance du rempart romain et de la ville antique. La maison comportait un étage. Quant au jardin, il a aujourd'hui changé de destination. On l'a couvert de plaques de fibrociment et il est devenu un entrepôt de l'association humanitaire Emmaüs. Je me souviens du salon de la tante Blanche Lapeyre, et j'y ai assisté, encore jeune adolescent, au repas de fiançailles du docteur Louis Chambon avec mademoiselle Madeleine Tallez. C'était après la fin de la guerre de 1914-18.

Léon Rouchouse était resté célibataire et sans descendance.

Nous ignorons s'il a logé au 15 de la rue de la Casernette. Par contre, nous savons que Louis, son épouse Nancy et leurs trois filles y ont vécu. Je vous avais dit que le fait d'avoir construit la caserne et provoqué ainsi l'éclosion de tout un nouveau quartier et le développement de Nîmes vers le sud-ouest, était un service que l'on devait en bonne part au dynamisme des frères Rouchouse, mais qu'il n'était pas le seul. J'estime qu'il serait juste de rappeler à nos contemporains la conduite courageuse autant que généreuse de Léon Rouchouse, pendant les journées sanglantes de l'été 1830 à Nîmes. L'historien nîmois Baragnon, d'abord, puis David Gomès, sous le pseudonyme de Jean Vieilleville, dans

son ouvrage : " Nîmes, vingt siècles d'histoire ", paru en 1941, nous relatent ainsi les faits. « Le 29 août éclatèrent les échauffourées du quartier des Bourgades et de la rue de la Faïence, au cours desquelles une quinzaine de morts et une vingtaine de blessés furent à déplorer. Les catholiques avaient quitté la ville et près de trois mille hommes en armes s'étaient rassemblés au pont de Quart sur le Vistre. Par ailleurs, un appel, fait aux protestants de la Vaunage, avait eu son plein effet et une population armée se massait sur l'Esplanade. Une rencontre meurtrière paraissait presque inévitable. Verrait-on à nouveau couler le sang nîmois ? Non, car un jeune catholique, Léon Rouchouse, drapeau tricolore en main, accepta la mission délicate et dangereuse de parlementer avec les deux partis et réussit à leur faire conclure un accord qui évita un désastre ». (fin de citation). Si un historien nous dit que Léon Rouchouse " accepta " la mission difficile qu'il accomplit avec bonheur, il faut penser qu'il n'était pas isolé. En effet, dans les deux camps, des hommes de bonne volonté s'étaient levés. Le ménage mixte que formaient Louis Rouchouse et Nancy Ressaire-Troupel devait particulièrement souffrir de ce climat tendu et n'avait pas dû rester étranger aux tentatives d'apaisement. Notre regretté confrère, M. le chanoine Marchand, nous a rappelé ici-même les efforts déployés à plusieurs reprises par le curé de Saint-Charles, l'abbé Bonhomme. Du côté protestant, ce fut le pasteur Taschard qui réunit autour de lui des hommes désireux de voir s'établir la paix civile et religieuse. Tâche difficile pour tous, alors que d'anciennes rancœurs alourdissaient encore l'atmosphère politique et religieuse nîmoise.

Ces débuts de la Monarchie de Juillet n'étaient pas, hélas, sans rappeler les plus mauvais jours de la " bagarre de Nîmes " de 1790. Je n'ai évoqué ces pages cruelles de l'histoire de Nîmes que pour justifier l'affirmation que j'avais avancée, selon laquelle la création de la Casernette, qui fut un grand bienfait pour un large quartier de la ville, n'était pas le seul service que les frères Rouchouse aient rendu à notre cité. Léon avait risqué sa vie pour éviter l'effusion du sang de ses concitoyens. A tout le moins lui devons-nous un tribut de reconnaissance. Et ce tribut je le verrais justement acquité par l'attribution à une nouvelle artère de ce secteur de

Nîmes en pleine expansion, d'un nom qui serait : rue des frères Rouchouse. Je le propose à nos confrères qui pourraient, s'ils le jugaient opportun, transmettre à la municipalité un vœu allant dans ce sens.

Si le nom de Rouchouse s'est éteint par absence de descendance mâle, les trois filles de Nancy et de Louis ont donné naissance à plusieurs familles nîmoises, toujours bien vivantes et parmi lesquelles nous relèverons au passage les noms de plusieurs académiciens ou correspondants de notre compagnie. Avant de terminer, permettez-moi donc d'évoquer brièvement ces familles issues des fondateurs et qui ont contribué à faire fonctionner jusqu'en 1925 cette institution nîmoise qu'était la Casernette. Ainsi, nous ne nous éloignons pas de notre sujet. L'aînée des filles Rouchouse fut Elise, née en 1837. Elle fut demandée en mariage par un officier, le commandant Foubert et lui donna deux filles : Clémence et Blanche. Clémence devint la femme de M. Mathieu, directeur de l'enregistrement à Mende (Lozère). C'était la grand-mère de M. Louis Mathieu, bien connu dans les milieux commerciaux nîmois. Elle était la mère de M. Albert Mathieu, artiste peintre de talent, dont l'œuvre a fait l'objet d'une exposition organisée dans notre musée des Beaux-Arts par nos confrères M. et Mme Lassalle.

L'autre fille Foubert, Blanche Basset, fut à l'origine d'une branche qui a quitté Nîmes. La seconde fille, Clémentine, née en 1840, était ma grand-mère. Elle épousa Albert Drouot, mon grand-père, qui fut chef de division de la préfecture du Gard, puis conseiller de Préfecture, avant d'être nommé sous-préfet à Gaillac (Tarn), puis à Ancenis (Loire-Atlantique). Il y mourut subitement en 1877. La troisième fille, Blanche, née en 1845 eut pour mari le capitaine Philippe Lapeyre qui prit part à plusieurs campagnes de Napoléon III, dont la campagne de Crimée. Il portait barbe et moustache à l'Impériale. Ce ménage eut cinq enfants, deux garçons et trois filles. L'aîné des fils, Albert Lapeyre, ingénieur, dirigea un service du ministère des Travaux publics à Paris. Vinrent après lui trois filles : Jeanne épousa M. Gayte, professeur à Orange. Camille s'unit à un pharmacien nîmois, M. Granaud qui mourut

encore jeune. Leur fille Louise devenue veuve de M. Sagnier d'Avignon, épousa en secondes noces M. Paul Durteste, veuf lui-même et qui était le père de notre confrère M. Louis Durteste.

Une troisième fille, Elise, eut pour mari M. Joseph Chambon pharmacien à Nîmes et qui était un homme érudit et un collectionneur avisé. Ils eurent deux fils. L'un était le docteur Louis Chambon, très connu et estimé à Nîmes. Son frère, Félix, ayant fait carrière dans l'armée, y devint pharmacien-colonel. Le docteur Louis Chambon ayant épousé Mlle Madeleine Tallez eut d'elle trois enfants : Marie-Claire Gard enlevée en pleine jeunesse ; Elise, fut l'épouse trop tôt disparue de notre confrère M<sup>e</sup> Jean Goujon. Le docteur Joseph Chambon, gastro-entérologue renommé pour sa compétence et son affabilité, représente, avec les siens, la branche Chambon à Nîmes. Le cinquième enfant du capitaine Philippe Lapeyre fut un fils, prénommé Philippe comme son père et médecin à Nîmes. Il avait épousé Marguerite Tallez, sœur de Madeleine Chambon-Tallez. Philippe devait périr accidentellement dans la force de l'âge. Marguerite eut de lui trois filles. L'aînée, Blanche, est l'épouse de notre fidèle correspondant, M. André Guillaume. Elisabeth est la mère du docteur Philippe Albernhe, ancien interne de l'hôpital Pasteur de Paris, qui exerce la médecine à Nîmes. La plus jeune est Madame Jeanine Martin à qui je suis très reconnaissant de m'avoir rappelé certaines figures de notre commune généalogie. Sa mère, Marguerite Lapeyre, demeurée longtemps veuve, devint en deuxièmes noces, l'épouse de notre regretté secrétaire perpétuel, Pierre Hugues.

J'entends bien que l'on me reprochera ici l'emploi d'un moi haïssable mais nécessaire et peut-être un trop long exposé généalogique de familles qui me sont parentes. A cela, je pense pouvoir répondre que le fonctionnement de la Casernette s'est poursuivi, bien après la disparition de ses créateurs. Si Louis Rouchouse est mort en 1857, la caserne, en tant que telle a duré jusqu'en 1925, c'est-à-dire soixante-huit ans plus tard. Il était donc équitable d'accorder un bref regard aux successeurs des frères Rouchouse. C'est ce qui a été fait.

A l'heure où je vous parle, l'ancienne Casernette est en train de nous présenter un visage nouveau. Elle qui avait si largement

contribué à l'existence même de ce quartier de Nîmes et à sa vitalité, était tombée dans une demi léthargie. Elle va maintenant, sous une autre forme, grâce à ses commerces, à ses services, à ses habitants, retrouver vie et animation. On ne peut que s'en réjouir. Mais le témoin de vie nîmoise qu'elle demeura pendant cent cinquante ans ne doit pas tomber dans l'oubli. La Casernette appartient au patrimoine historique de notre cité.



*La maison familiale des Rouchouze.*

*LE "PORTEMENT DE CROIX"*  
*dans l'œuvre de Simon de Chalons,*

par Mme Janine Reinaud,  
membre résidant.

Simon de Chalons est le peintre le plus connu en Provence au XVI<sup>e</sup> siècle.

Quatre œuvres de cet artiste sont encore conservées de nos jours, dans le département du Gard, dont le fameux "Portement de croix" de l'église Saint-Saturnin d' Aimargues.

Il nous a paru intéressant d'évoquer ce tableau qui a été l'objet, il y a deux ans, d'une restauration exemplaire, avant de figurer dans la grande exposition sur "la peinture en Provence au XVI<sup>e</sup> siècle", qui s'est tenue successivement à Marseille, à la Vieille Charité, et en Avignon, au Petit Palais en 1988.

Après une brève présentation de l'artiste, nous aborderons successivement : l'analyse du tableau, le déroulement de sa restauration, l'insertion de ce "Portement de croix" dans l'œuvre de Simon de Chalons.

La vie de cet artiste très fécond présente encore beaucoup d'obscurité. Il n'est pas de notre propos d'approfondir cet état de question. Aussi, nous sommes-nous limité à ce qui a été dit sur la présentation de l'artiste dans le catalogue de l'exposition sur "la Peinture en Provence au XVI<sup>e</sup> siècle". « Simon de Chalons est le seul artiste du XVI<sup>e</sup> siècle, actif en Provence qui soit véritablement passé à la postérité, le seul dont l'œuvre se soit aussi



*Le Portement de Croix, de Simon de Châlons, dans l'église Saint-Saturnin d'Aimargues (Gard).*

bien conservée » (1). Dès le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, plusieurs érudits avignonnais se sont penchés sur sa vie et son œuvre, des listes ont été dressées ; à la suite de recherches faites dans les archives de Vaucluse, un grand nombre de prix-faits de peintures ont été retrouvés, des attributions ont été faites dont certaines ont été réfutées par la suite.

On ne sait rien sur Simon de Mailhy dit de " Chalons ", originaire de Champagne, avant son arrivée en Provence. Les enquêtes, sur son origine, ayant été infructueuses jusqu'à nos jours, Adrien MARCEL, un érudit avignonnais (2), suppose d'après ses sources, que Simon est né vers 1500. Il aurait donc une trentaine d'années lorsqu'il arrive en Avignon. En effet, le premier document connu, attestant sa présence en ce lieu, date de 1532. « Cette année-là, il travaille avec un certain Laurent de Rotterdam dans l'atelier de Henri Guigues, originaire de Genève, qui aurait travaillé à Rome à Saint-Louis-des-Français de 1518 à 1525, date à laquelle il s'installe en Avignon. Quelques documents connus permettent de suivre son activité en Provence jusqu'en 1532. Il semble qu'il meure brusquement cette année-là. Simon de Chalons, avec Laurent de Rotterdam achèveront les travaux en cours. L'année suivante, Simon de Chalons épouse Catherine VIGNON, veuve du peintre GUIGUES. Trois enfants naissent de cette union, dont Elzéar qui travaille avec son père ». (3).

« De 1533 à 1559, les commandes se succèdent régulièrement à raison de plusieurs par année. Son atelier devait être un des plus importants de la région. Malheureusement, mis à part Laurent de Rotterdam et son fils Elzéar, on ne lui connaît pas d'autres collaborateurs, il est pourtant probable qu'il en eut ». (4).

Simon de Chalons était peintre de retables, décorateur, mais aussi marchand de tableaux. L'artiste fait rapidement fortune puisque dès 1540, il est assez aisé pour prêter des sommes importantes (5). Son dernier prix-fait connu, date de 1559. Il rédige son testament le 17 octobre 1561 au château de Sault, dans la salle dite de Sipières. On pense qu'il serait mort l'année suivante.

La disparition de l'artiste étant attestée par un document du 15 octobre 1562, dans lequel son fils Elzéar poursuit en tant qu'héritier, un débiteur de la succession de son père (6), voici

résumé très brièvement et de façon lacunaire les vingt-neuf années d'activités de Simon de Chalons en Avignon de 1533 à 1562. Si l'on tient compte de toutes les attributions faites au XIX<sup>e</sup> siècle ainsi que des tableaux retrouvés par la suite, on totaliserait vingt-et-une peintures de cet artiste. Il convient néanmoins de reconnaître que certaines d'entre elles posent encore beaucoup de questions quant à leur authenticité.

### L'ANALYSE DU TABLEAU

Examinons maintenant ce " Portement de croix " parfaitement signé et daté de 1548, conservé dans l'église Saint-Saturnin d'Aimargues, qui a été classé parmi les monuments historiques le 30 septembre 1911 et qui fut présenté à Nîmes, au Musée des Beaux-Arts en 1950 lors de l'exposition " Primitifs et peintres du XVI<sup>e</sup> siècle ".

S'agit-il du panneau central d'un retable ? A-t-il été commandé par le donateur qui figure en bas à gauche du tableau ? Etait-il destiné à cette église, ou bien venait-il d'un autre édifice ? Nous ignorons tout à ce sujet pour l'instant (7). La renommée de Simon de Chalons dépassait les limites du territoire avignonnais, il était connu à Uzès, où il s'était engagé en 1543 à peindre un retable à la demande d'un certain Louis Roux, prêtre et chanoine régulier de la cathédrale d'Uzès (8).

Actuellement, sont conservés dans le département du Gard, trois autres tableaux, signés et datés, également classés parmi les monuments historiques.

Le tableau d'Aimargues, de grande dimension 234 × 166, est une huile sur bois.

*L'iconographie* : De toute évidence, il est question ici d'une étape de la Passion du Christ, au moment du portement de croix, ainsi que cela est narré dans les Evangiles, alors que le peuple voulait la mort de Jésus, Matthieu, écrit à ce propos : « Pilate voyant qu'il ne gagnait rien, mais que le tumulte augmentait, prit de l'eau, se lava les mains en présence de la foule, et dit : " Je suis innocent du sang du Juste, cela vous regarde. Et tout le peuple répondit : « Que son sang tombe sur nous et sur nos enfants ! »

Alors Pilate relâcha Barabbas, et après avoir fait battre de verges Jésus, il le livra pour être crucifié.

Les soldats du gouverneur, conduisirent Jésus dans le prétoire, et ils rassemblèrent autour de lui toute une cohorte. Ils lui ôtèrent ses vêtements, et le couvrirent d'un manteau écarlate. Ils tressèrent une couronne d'épines, qu'il posèrent sur sa tête, et ils lui mirent un roseau dans la main droite ; puis s'agenouillant devant lui, ils le raillaient en disant : « Salut, roi des Juifs ! et ils crachaient contre lui, prenaient le roseau et frappaient sur sa tête. Après s'être ainsi moqués de lui, ils lui ôtèrent le manteau, lui remirent ses vêtements et l'emmenèrent pour le crucifier. Lorsqu'ils sortirent, ils rencontrèrent un homme de Cyrène, nommé Simon, et ils le forcèrent à porter la croix de Jésus ».

### *La structure*

La vision s'opère suivant des plans successifs remarquablement mis en valeur par l'immense croix qui atteint presque les bords du cadre.

L'ensemble de la scène articulé suivant deux diagonales parallèles montantes est ostensiblement séparé en deux par la croix couchée qui privilégie au premier plan le Christ et le donateur, laissant derrière elle tous les protagonistes de ce drame.

Un examen plus rapproché nous révèle l'échelonnement de sept plans successifs.

Au premier plan à gauche, le donateur agenouillé (un membre d'une communauté religieuse) prie, les mains jointes, à droite, figure la signature : " Simon de Chalons en Chapeigne la peint 1548 ", écrite sur une feuille collée sur une plaquette de bois, et dont les extrémités se décollent suivant un rendu minutieux et réaliste. Appuyé contre la plaquette, un écureuil mange une grenade.

Au deuxième plan, le Christ nimbé, accroupi sous l'effort soutient sa croix. La petite émergence rocheuse de teinte brunâtre sur laquelle il se trouve, referme l'espace dans lequel il est inséré, constituant ainsi, en quelque sorte, la préfiguration du Christ en majesté dans sa gloire.

Au troisième plan, Simon de Cyrène aide le Christ à porter sa croix, arqué, il se raidit et son pied gauche émerge derrière le côté gauche du Christ.

Au quatrième plan, les deux larrons sont harcelés par un soldat romain armé d'un gourdin, avec une dague à la ceinture.

Au cinquième plan, en arrière, sur la gauche, on distingue une sorte de chemin creux délimité par un relief en forme de bourrelet et dans lequel circule Pilate avec sa garde prétorienne, accompagnée de la foule. Pilate sur un cheval blanc, le chef de la cohorte sur un alezan fougueux, casqué, la cape dans le vent, il tient une dague ou une épée dans la main gauche.

Au sixième plan, la percée, l'échappée à travers la porte de la ville.

Enfin, au septième et dernier plan, les lointains, des ruines romaines dans un paysage montagneux dominé par deux grands rochers géminés.

En définitive, cette habile composition, confère à l'ensemble de la scène des effets de perspective qui évoquent parfaitement l'espace réel.

Il est intéressant de rapprocher ce Portement de croix, d'une gravure sur bois de Dürer qui appartient à la série de la Grande Passion, éditée vers 1510, et qui fut probablement exécutée après celle de l'Apocalypse. C'est en effet, par l'intermédiaire des burinistes que les peintres du XVI<sup>e</sup> siècle découvrent l'art des modèles flamands, allemands et italiens.

Il s'agit d'une composition puissante, où la multiplicité des figures et des objets s'ordonne de part et d'autre d'une ligne oblique : le corps du Christ.

Au premier plan, à gauche : sainte Véronique avec le linge, s'apprête à essuyer le visage du Christ. Sur la droite, un petit chien rendu avec beaucoup de soin.

Ensuite, le Christ agenouillé, supportant sa croix qu'il retient de la main droite, la gauche appuyée sur un bloc de pierre. Encordé à la taille, il est tiré par un soldat, alors que Simon de Cyrène soutient sa croix. Un soldat à l'opulente chevelure, tenant une masse d'arme, semble aiguillonner le Christ, les cheveux divisés en longues mèches serpentiformes donnent à cette tête un

aspect de Gorgone, peut-être intentionnel.

Derrière Simon de Cyrène, une sainte femme, la Vierge soutenue par saint Jean, avec en arrière, la troupe armée de hallebardes, de piques.

Du côté droit : deux dignitaires à cheval, celui de gauche, un bouclier accroché sur le dos, vraisemblablement le chef de la cohorte ; à droite, Pilate, dont la main droite en avant est très significative. En arrière, sur la gauche, la prolongation des fortifications de Jérusalem, à droite, un peu plus loin, un château fort au sommet d'une montagne.

Dans l'hypothèse où Simon de Chalons se serait inspiré de cette gravure, on peut dire qu'il en donne une interprétation très personnelle : il y avait évidemment deux impératifs. D'une part, se conformer aux recommandations du commanditaire, en l'occurrence le donateur, d'autre part, adapter la scène à la technique picturale.

Ainsi, il était nécessaire de simplifier et d'aérer l'ensemble tout en conservant la puissance dramatique. Certains personnages ont disparu, et non des moindres, dont la Vierge et saint Jean, ainsi que les saintes femmes.

Il semble en outre que cette gravure de Dürer soit à l'origine d'un Portement de croix anonyme de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle conservé au musée Calvet, en Avignon. Il s'agit d'une huile sur bois de 115 x 94 cm, dont l'interprétation est beaucoup plus proche du modèle. Les opinions diffèrent quant à l'attribution possible à un artiste d'origine allemande ou française. La présence en Avignon de nombreux artistes étrangers et notamment néerlandais peut laisser supposer que l'œuvre ait été peinte en Provence après 1510 date d'édition de cette gravure.

### *Le graphisme*

Le graphisme, vigoureux, nerveux, minutieux, s'observe dans l'ensemble de la scène, notamment au niveau des visages, des mains, des pieds, de la musculature, des vêtements et des costumes militaires.

### LES VISAGES

Ainsi s'exprime le visage pathétique douloureux du Christ, au regard perdu, rempli d'une immense tristesse, la bouche entrouverte.

Le donateur figé dans son recueillement, et dont le visage est traité comme un véritable portrait.

Simon de Cyrène, interrogatif, troublé, prêt à compatir.

Le mauvais larron, à l'œil noir, au rictus grimaçant, le bon larron suppliant, et le soldat brutalement déterminé.

Pilate interdit, paralysé devant l'ampleur de ce drame, dont il semble pressentir le grand rebondissement et qui pose la main sur la poitrine en signe de dénégation.

Le chef de la cohorte, la cape flottant magistralement dans le vent et dont la fougue et l'excitation se lisent sur le visage.

### LES MAINS, LES PIEDS

Les longues mains du Christ aux doigts effilés, ainsi que celles du donateur et de Pilate contrastent avec celles du soldat au gourdin.

Le pied musclé de Simon de Cyrène, la musculature du mauvais larron contrastent avec les mains blanches aux longs doigts effilés du Christ.

### LES VETEMENTS

Ce graphisme nerveux et fort, transparait encore dans le traitement des vêtements, notamment au niveau de la tunique du Christ aux lourds plis cassés. On peut faire la même remarque pour le pagne du mauvais larron.

Il est intéressant d'observer encore à ce propos, le traitement magistral des deux chevaux figés dans l'instantané d'un galop.

En définitive, la description de ce graphisme vigoureux met en évidence l'habileté de l'artiste à jouer sur les contrastes des attitudes afin de promouvoir la vie et le mouvement de cette scène, ainsi le calme du premier groupe en opposition avec la brutalité du soldat et des larrons, la retenue de Pilate et la fougue du chef de la cohorte.

*La préoccupation archéologique dans le rendu des costumes et des objets.*

On est frappé, en outre par la préoccupation archéologique qui se manifeste dans le rendu des costumes romains (soldat au gourdin, chef de la cohorte avec le cimier de son casque).

La bannière S.P.Q.R. " Senatus Populusque Romanus " symbole de la puissance romaine.

Ce goût de l'antiquité se manifeste aussi dans l'architecture des ruines romaines dans les lointains.

Le goût de la représentation du détail s'exprime encore dans le traitement des coiffures, notamment celle de Pilate qui évoque le chapeau des dignitaires dans la gravure de la série de la Grande Passion de Dürer, mentionnée plus haut. Il s'exprime aussi dans le traitement des armes de type germanique.

On peut ainsi distinguer plusieurs variétés de piques : pique simple, pique simple à crochet, double pique, double pique en fleur de lys, et enfin, une hallebarde. On remarque en outre : le poignard-dague du soldat au gourdin ainsi que celui du chef de la cohorte.

De même, la ville de Jérusalem est traitée avec précision, comme une architecture militaire de la fin du XIII<sup>e</sup> siècle.

Enfin, la recherche du détail pittoresque à valeur de symbole s'associe au goût du réalisme dans la représentation d'un écureuil croquant une grenade. Selon la tradition, les rongeurs sont le symbole du mal alors que la grenade représente la puissance divine. Assisterait-on ainsi au triomphe momentané du mal sur le bien ?

#### *La matière - la facture - la touche*

D'après l'analyse picturale du tableau faite lors de sa restauration, il s'avère qu'il s'agit d'une technique utilisant la demi-pâte et le frottis, avec quelques rehauts lumineux empâtés.

La composition est mise en place très rapidement au pinceau et à la brosse, en ombrant. C'est un travail maîtrisé, sans repentir, le coup de pinceau juste donne à la fois le volume et le mou-

vement. Tout est ensuite réalisé par la pâte, la matière, le mélange de la couleur se faisant à tout moment avec le passage subtil de l'ombre et de la lumière. Ainsi l'artiste a travaillé très rapidement dans le frais jouant sur une préparation très épaisse avec peu de liant.

### *La lumière*

L'ensemble de la scène est éclairé par une lumière latérale, venant du côté droit, qui accuse et modèle les formes. D'après les données iconographiques, il s'agit vraisemblablement du couchant.

### *La couleur*

La palette se compose d'un ensemble de tonalités chaudes et froides.

Ainsi, on observe d'une part :

- un indigo\* pour la tunique du Christ, qui est bordée en outre d'un liseré violet au cou et au bord des manches.

- un rouge pour le manteau du donateur et le pagne du mauvais larron.

- un rose-brun pour la jupe du soldat.

- un brun-clair pour la tunique de Simon de Cyrène.

- un brun rougeâtre pour la croix, le cheval alezan.

- un vert jaune clair pour le pantalon de Simon de Cyrène.

D'autre part des tons froids :

- un blanc éclatant pour le cheval de Pilate.

- un blanc rompu pour les mains, les pieds, la musculature du larron.

- des bleus d'intensité différente pour la chemise de Simon de Cyrène.

- un camaïeu de bleus pour le paysage lointain.

\* L'indigo naturel est un bleu foncé avec des reflets violets ou rougeâtres.

A l'intérieur de cette palette, l'artiste a su jouer avec beaucoup d'habileté, d'une part avec la valeur des complémentaires, d'autre part avec les effets de contraste, enfin et surtout avec les jeux de lumière.

*Les complémentaires* : ainsi, nous observons :

- l'indigo et le jaune,
- le rouge et le vert,
- le bleu et le rose-brun,
- le bleu et le brun clair.

*Les contrastes* : le jeu des contrastes se manifeste avec la tête nimbée et les mains du Christ sur la croix, la tunique du Christ et la soutane du donateur, la tunique de Simon de Cyrène et celle du Christ, le pagne du mauvais larron, la cape du soldat et le paysage obscur de l'entrée de la ville, les deux chevaux.

*Les jeux de lumière* : une vision rapprochée des visages, des mains, des pieds, de la musculature, des vêtements, nous révèle ce mélange subtil de la couleur, évoqué plus haut, qui se fait à tout moment en jouant avec l'ombre et la lumière afin d'accroître le modelé.

Ainsi sur le visage du Christ, la goutte de sang qui perle sur l'arcade sourcilière, les contours rougeoyants des yeux et des ailes du nez, le bleuissement des cernes remplissent ce visage d'une intensité pathétique.

On a voulu voir dans le visage du Christ de ce portement de croix « comme une lointaine réminiscence du Christ portant sa croix » de Solario. Il s'agit d'une représentation sur papier filigrane collé sur bois de  $0,45 \times 0,34$  conservée au Musée de Nantes.

En fait, ces deux œuvres sont bien différentes, le Christ de Solario, les yeux baissés, est calme et plein de douceur, celui de Simon de Chalons, au contraire, les yeux hagards, la bouche entrouverte, est rempli d'une immense douleur physique et morale.

En définitive, déterminé par son iconographie, sa structure, ses données plastiques et picturales, ce Portement de croix relève d'influences diverses.

Par son graphisme vigoureux et nerveux, parfois expressionniste, par l'emploi de tons chauds auxquels s'ajoutent des camaïeux de bleu froid pour les paysages lointains, par le souci du réalisme, de la minutie, doublé d'une préoccupation archéologique du costume, enfin par le goût du détail symbolique ou anecdotique, l'art de Simon de Chalons dans ce Portement de croix se rattache à celui des compositions germaniques et flamandes avec seulement un tout petit clin d'œil à l'art italien manifesté par la présence de ruines romaines dans les lointains.

Les autres œuvres nous permettront de voir combien cet artiste passe facilement d'un répertoire à l'autre, suivant le thème du sujet.

#### *Le symbolisme des couleurs*

A l'issue de l'analyse de ce Portement de croix, il est impossible de ne pas évoquer le principe du symbolisme des couleurs en iconographie chrétienne. Il y avait des règles précises qui indiquaient leur place, leur sens, leur attribut. Ces lois, tout artiste du moyen-âge les connaissait. Solidaire de la foi dans l'art chrétien, la couleur y garde une sorte d'existence abstraite, elle exprime, elle signifie.

En iconographie chrétienne, on distingue quatre couleurs mères : le BLANC, le ROUGE, le VERT, le VIOLET. Sans aucun doute, les artistes en employèrent d'autres, mais celles-là seules ont leur signification bien nette et bien précise. (9).

**LE BLANC** est donné à neuf personnages principaux : Dieu le Père, Jésus Christ sauveur, le Saint-Esprit, les anges, les saints, les prêtres dans leurs fonctions, les catéchumènes, le souverain pontife, Lazare ressuscité. Le blanc est le plus employé, parce que selon Clément d'Alexandrie (10), *il est teinture de la vérité*. A ce propos, saint Bernard disait que « la vérité est véritablement un lys dont le parfum anime la foi, et dont l'éclat éclaire l'intelligence ».

**LE ROUGE**, ne se donne hiérarchiquement et iconographiquement qu'à DIEU le PERE, quand il est figuré remplissant un acte de l'amour divin. Par exemple, quand il donne aux apôtres

la mission de porter sa doctrine dans le monde, il est vêtu d'un pallium rouge. Sur le labarum de Constantin, le monogramme est représenté sur un carré rouge. La couleur de certains ornements d'église, à certains jours de fête est rouge ; lorsque l'Eglise honore un acte d'amour de Dieu le Père ou un acte de sacrifice de Dieu le Fils. C'est ainsi que les vêtements sacrés sont rouges aux fêtes des Martyrs, à la Pentecôte, à la fête et à la bénédiction du Saint-Sacrement, à la fête de la Circoncision. Quelquefois aussi, sur les vitraux notamment, on donne la couleur rouge à la croix, comme ayant été couverte du sang de Jésus-Christ. Les exemples du bois de la croix teint en rouge sont d'ailleurs fréquents à partir du XIV<sup>e</sup> siècle jusqu'à nos jours.

Quant à la couleur VERTE, elle est signe de vie, de la jeunesse. Elle est répandue à profusion. Saint Jean l'Evangeliste et la plupart des saints sont généralement représentés avec une tunique verte.

Le VIOLET, par contre, est symbole de pénitence. Par exemple dans certaines mosaïques, de Saint-Appollinaire-le-Neuf à Ravenne, le Christ est représenté avec un pallium violet (11)

A l'évidence, nous trouvons dans le tableau de Simon de Châlons la présence de ces quatre couleurs liturgiques.

Le BLANC pour le donateur, les mains et les visages, le cheval de Pilate.

Le ROUGE pour le donateur.

Le VERT pour Simon de Cyrène.

Le VIOLET pour la tunique du Christ indigo avec le liseré violet.

#### LA RESTAURATION DU TABLEAU

Comme il est de règle, les restaurations des objets mobiliers classés Monuments Historiques, sont faites sous la haute autorité des inspecteurs des monuments historiques. Ce sont eux qui établissent et contrôlent les programmes.

Monsieur de GRASSET, spécialisé dans la restauration des tableaux, en Avignon, a été chargé de ce travail.

Avant la restauration, le tableau se présentait de la façon suivante :

- *Le support*, en noyer, formé de sept planches assemblées, renforcées aux joints par des tenons et des mortaises chevillés, était dans un très mauvais état. Il s'était produit des affaissements considérables dûs aux déprédations d'une larve xylophage : la grosse vrillette, qui est à l'origine de la destruction de l'élément cellulosique, réduit en poudre, d'où la perte totale de la résistance mécanique du bois.

Ce support avait déjà été l'objet d'une restauration au XIX<sup>e</sup> siècle. A cette époque, deux traverses ont été changées et des bandes de toiles ont été collées à contre-fils.

- *La couche picturale* :

Bien que recouverte de larges zones de saletés laissées par des chiures de mouches qui en avaient attaqué la surface, la couche picturale était relativement en bon état, il y avait peu de lacunes.

Une étude approfondie de cette couche picturale a été faite à l'aide de deux procédés :

- l'analyse micro-chimique,
- la photographie infra-rouge.

Le manque de crédits n'ayant malheureusement pas permis de procéder à la radiographie de l'œuvre.

Les résultats de ces deux examens ont permis de localiser les repeints du XIX<sup>e</sup> siècle à la hauteur des joints, ainsi que quelques lacunes causées par les accidents (brûlures de bougies).

- *La restauration proprement dite* :

Avant toute chose, il était nécessaire de protéger la surface picturale à l'aide d'un papier de protection recouvert d'un adhésif thermo-collant, afin de pouvoir travailler sur le dos, c'est-à-dire sur le support.

*Au niveau du support* :

Le panneau est débarrassé de toutes les traverses qui opposent une résistance au mouvement même du panneau, mais, pour des raisons de sécurité, les planches n'ont pas été désassemblées.

On procède alors au grattage en surface de la pellicule de bois perforée, afin de mettre à nu la partie dégradée et la consolider ensuite avec un coulis à base de résine et de solvant, qui durcit après évaporation.

De nouvelles traverses sont ensuite posées afin de maintenir l'ensemble.

*Au niveau de la couche picturale :*

Six opérations sont nécessaires :

- Le nettoyage : d'une part par voie chimique, on élimine les vernis zone par zone à l'aide de solvants appropriés.

D'autre part, par voie mécanique, on élimine les repeints ainsi que les anciens mastics, au moyen d'un scalpel.

- On procède ensuite à l'assainissement de la couche picturale à cause de l'altération du vernis.

- On mastique alors chaque joint d'assemblage et chaque lacune à l'aide d'un mastic souple qui résiste aux variations de température, composé d'une cire associée à une charge, c'est-à-dire de la craie, du sulfate de Ca.

- Le nouveau vernissage.

- A l'aide de retouches on essaie de redonner la visibilité de l'œuvre en intégrant les parties lacunaires et les usures suivant un système de réintégration " semi-visible " inspiré de la technique italienne du " *trattegio* " qui consiste en une série de petits traits de couleur juxtaposés, destinés à reconstituer l'environnement dans les parties où l'original a disparu. Les retouches sont faites au moyen de pigments en poudre dilués dans du vernis.

- Enfin, sixième et dernière opération, l'ensemble est entièrement reverni dans un but à la fois esthétique et de protection.

#### LE PORTEMENT DE CROIX DANS L'OEUVRE DE SIMON DE CHALONS

Il n'est pas de notre propos ici de dresser une liste exhaustive des œuvres connues de Simon de Chalons et de les analyser, il suffit pour cela de se reporter au catalogue de l'exposition sur " la peinture en Provence au XVI<sup>e</sup> siècle " qui s'est tenue à Marseille à la Vieille Charité en 1988 auquel nous avons déjà fait allusion, et dont les notices très denses sont claires et didactiques. (12).

En ce qui nous concerne, il est indispensable de signaler les tableaux suivants :

La Sainte Parenté, 1543, Avignon au musée Calvet.

L'adoration des Bergers, 1548, Avignon au musée Calvet.

La Résurrection du Christ, 1550, à la cathédrale d'Uzès.

La Résurrection de Lazare, 1550, à la cathédrale d'Uzès.

La Mise au Tombeau, 1552, Villeneuve-les-Avignon, musée.

La Résurrection du Christ, 1552, église paroissiale des Baux de Bédouin.

La Crucifixion entre Saint Roch et Saint Sébastien, 1557, Avignon, chapelle du grand Séminaire.

*La Sainte Parenté* huile sur bois de 188 × 268 signé en bas à gauche : Simon de Chalons E Chapeine ma peint 1543.

Ici sont représentés d'après une légende apocryphe reprise par Voragine, Anne, ses trois époux successifs, Joachim, Cléophas et Salomé, et leur descendance « Ce sujet condamné par le concile de Trente ne se rencontre qu'assez rarement dans la peinture française, il est plus souvent utilisé par les peintres des Pays-Bas et d'Allemagne. En France, de même qu'en Italie, la Sainte Parenté ne montre qu'un groupe restreint formé par la Vierge, l'Enfant Jésus, Joseph, parfois sainte Anne ou encore Elisabeth et Jean-Baptiste. Ce thème, tel qu'il est traité par Simon de Chalons, est en Provence, le seul exemple connu et montre peut-être l'attachement de l'artiste à des traditions iconographiques plus nordiques que méridionales » (13).

A gauche de la scène, saint Antoine abbé, à droite saint François d'Assise.

L'ensemble de cette interprétation relève d'influences diverses ainsi : une gravure d'après la " Petite sainte Famille " du Louvre par Raphaël et ici la source du groupe central : sainte Anne, la vierge, Elisabeth, l'Enfant Jésus et le petit saint Jean-Baptiste.

Tandis que ce sont sans doute les apôtres de la " Transfiguration " de Raphaël qui dictent les attitudes et les gestes des deux saints placés au-dessus de sainte Anne et de Marie, alors que les deux saints en haut à droite seraient redevables des types établis par Raphaël dans " La Mort d'Ananie " et la " Remise des clés à Saint Pierre ".

A côté de ces emprunts raphaëlesques, on décèle un emprunt

à Michel-Ange, pour la sainte et les deux enfants de droite dont le modèle viendrait de la voûte de la chapelle Sixtine.

Enfin, le vieillard accoudé, vêtu de rouge, dérive sans conteste du saint Jérôme de Dürer, conservé à Lisbonne.

Ainsi, dans ce tableau, vraisemblablement, une des œuvres les plus connues de Simon de Chalons avec l'Adoration des Bergers et la mise au tombeau, Simon de Chalons a tenté de concilier à la fois : Raphaël, Michel-Ange et Dürer.

*L'Adoration des Bergers*, huile sur bois 143 × 149, conservé à Avignon au musée Calvet. Signé et daté en bas à gauche : Simon de Chalons en Chapeigne la peint en 1548.

Ici les sources sont fondamentalement flamandes. Il y a une tendance très nette au naturalisme, vraisemblablement acquise lors de sa formation en milieu champenois. La composition du groupe des bergers est caractéristique des ateliers bourguignons et flamands du XV<sup>e</sup> siècle.

Au premier plan, le berger, joueur de cornemuse n'est pas sans évoquer une figure de berger du retable dit de "Portinari" de Hugo Van Der Goes conservé au musée des Offices à Florence. On observe néanmoins deux réminiscences italiennes : le dessin du visage de la Vierge et le cadre architectural antiquisant.

*La Résurrection du Christ*, huile sur bois 192 × 145 Uzès - cathédrale. Signé et daté au centre du feuillet, Simon de Chalons en Champagne peint 1550. Exposé à Nîmes au musée des Beaux-Arts en 1950. ("Primitifs et peintres du XVI<sup>e</sup> siècle") classé monument historique le 30.9.1911.

Le canon des personnages n'est pas caractéristique de Simon de Chalons, ils sont trop petits et ramassés sur eux-mêmes. Les bras et les mains du Christ sont trop volumineux. S'agit-il d'une œuvre d'atelier ?

*La Résurrection de Lazare*, huile sur bois 195 × 147. Uzès cathédrale. Signé et daté en bas au centre du feuillet : Simon de Chalons en Champagne la peint 1550, exposé à Nîmes au musée des Beaux-Arts en 1950 ("Primitifs et Peintres du XVI<sup>e</sup> siècle"). (Classé monument historique le 30.9.1911).

Ce tableau présente moins de maladresse, on y retrouve davantage la manière de S. de Chalons : les lointains, les visages

masculins traités en portrait, ceux des femmes adoucis, italianisés. Le traitement des mains, la musculature de Lazare, la présence d'une colonne antique.

Ces deux œuvres qui sont conservées à la cathédrale d'Uzès ont été l'objet d'une restauration en 1990, effectuée dans l'atelier du CRETOA (Centre Régional d'Etudes et de Traitement des Oeuvres d'Art) en Avignon, par Danièle Amoroso, spécialiste.

Le rapport de Mlle Amoroso nous précise « que les deux œuvres de la cathédrale d'Uzès lui sont parvenues avec de nombreuses restaurations antérieures, couvrant largement la matière peinte originale. Les deux œuvres présentent des restaurations probablement effectuées à la même époque, couvrant des altérations du panneau et de la matière peinte. Par contre, la " Résurrection de Lazare " présente en plus des restaurations dites " de goût " qui recréent l'original : changements de couleurs de certains drapés, auréole peinte autour de la tête du Christ, etc. ».

*La Mise au Tombeau*, huile sur bois, 173 × 173, Villeneuve-lès-Avignon, musée. Signé et daté à droite au bas du panneau. Simonis, D.M. Pinxit, 1552.

On ne possède, à ce jour, aucun document relatif à ce tableau, néanmoins, la présence de chaque côté du sépulcre du Pape Innocent VI, fondateur de la Chartreuse de Villeneuve-lès-Avignon, et de son neveu le cardinal Pierre de Monteruc, permet de supposer qu'il s'agit d'une commande. Ce tableau était placé dans la chapelle Saint-Bruno, dans laquelle Pierre de Monteruc avait sa sépulture.

La signature est différente de celle que nous avons pu déjà vérifier. En effet, généralement le peintre préfère la formule " Simon de Chalons en Champeigne la peint ".

Dans cette représentation, ainsi que le fait remarquer M. Alain Girard, conservateur du musée de Villeneuve-lès-Avignon, « l'aspect funéraire voulu par les fondateurs introduit la nouveauté une fois encore. La tristesse, le désarroi habitent les personnages. Le drame sacré est devenu théâtral. En suivant la modernité de leur temps, les chartreux ont accepté une image qui ne reflète plus la sérénité des textes sacrés face à la mort qu'ils méditent chaque jour. Ce n'est plus la réalité éternelle qui apparaît nette-

ment, mais une transposition. En Chartreuse, comme dans le monde, l'homme prend sa place au centre de la création. Le tableau s'impose désormais comme une œuvre d'art ». (14).

*La Résurrection du Christ*, huile sur bois, 242 × 162 conservé dans l'église paroissiale des Baux de Bedouin. Signé et daté en bas à droite : Simô D. Chalons pinxit, 1552.

Nous sommes loin du Portement de croix d' Aimargues. Les proportions du Christ sont mauvaises, les membres inférieurs trop volumineux, l'avant-bras trop gonflé. Le trait n'a pas de vigueur, le visage est mou, au regard vide. Seuls : les lointains, le soldat endormi à gauche, avec certains détails dans le bas du tableau, cimiers des casques, décor du bouclier, hallebarde évoquent un peu ce que nous avons pu vérifier dans le tableau d' Aimargues. A ceci vient s'ajouter l'élément d'architecture traité au premier plan comme nature morte. Le soldat renversé devant le sépulcre pourrait être une " réminiscence michelangelesque " (15) affectivée par l'artiste et déjà vérifiée dans une Déposition de croix du musée Calvet. (16).

Il est opportun de signaler les observations faites au sujet de ce tableau, précisément dans le texte du catalogue sur " la Peinture en Provence au XVI<sup>e</sup> siècle ", par Marie-Claude Léonelli, directeur du Centre International de documentation et de recherches du Petit Palais en Avignon. Cet auteur nous apprend qu'en 1531, la confrérie des " Cinq plaies de Notre Seigneur " de la cathédrale de Carpentras demande une représentation de la Résurrection pour son retable, à Henri Guigues (17), ce peintre mourut peu après, laissant plusieurs œuvres inachevées, qui furent terminées par son collaborateur Simon de Chalons. Et, Mme Léonelli d'ajouter qu'il ne serait pas étonnant que le Christ sortant du tombeau dans le tableau de Bédouin, situé non loin de Carpentras, corresponde au contrat de 1531 (18).

Ce tableau peint en deux couches superposées l'une à l'autre à très peu de distance dans le temps, porte la signature de Simon de Chalons et la date 1532 (18).

On observe, en outre, que le faciès du Christ est caractéristique d'Henri Guigues : les visages des soldats endormis peuvent

se comparer aux bergers des panneaux de Genève (du même auteur) (19).

« Enfin le panneau des Baux présente un admirable travail de menuiserie (taille des planches, assemblage à joints vifs, sans colle) alors que Simon de Chalons peint sur des bois médiocrement apprêtés » (20).

*Crucifixion entre saint Roch et saint Sébastien*, huile sur bois, 190 × 150, Avignon, chapelle du Grand Séminaire. Signé daté Opus Symonis 1557, selon une formule inhabituelle mais cependant bien intégrée dans la couche picturale (21).

Ce tableau aujourd'hui conservé dans la chapelle du grand Séminaire d'Avignon, se trouvait auparavant dans le réfectoire de St Gabriel, maison de campagne du Grand Séminaire.

Aucun prix-fait connu ne correspond à ce tableau, on ignore les circonstances de la commande. Néanmoins, le caractère votif de la représentation laisse supposer qu'il a pu être commandé à la suite d'une épidémie.

Il s'agit d'une représentation assez malhabile, à la fois dans l'approche de l'espace, dans les proportions, dans les formes, enfin dans le rendu du modelé. On ne sent pas la main de l'artiste, à l'exception de certains jeux d'ombre et de lumière sur la musculature et sur le visage du Christ.

On s'interroge encore sur les années obscures du peintre avant son arrivée en Avignon vers 1532. Quelle fut sa formation ? Venait-il directement de Champagne afin de s'établir en Provence, était-il en transit pour l'Italie, ou bien encore revenait-il d'Italie ?

On sait que Simon de Chalons fit deux copies de l'Ecce homo de Solario, actuellement conservées à la Galerie Borghèse à Rome. Mais rien ne prouve encore que ces deux tableaux aient été exécutés en Italie.

De 1533 à 1559, en Avignon, les commandes se succèdent régulièrement à raison de plusieurs par année ; il est impensable d'imaginer à cette époque un séjour italien de longue durée. Autre éventualité, est-il allé à Rome pendant ses années de jeunesse ? Mais alors, ainsi que le fait remarquer M. Frédéric Lacaille (22), il aurait été " irrémédiablement marqué " par ce contact direct

avec l'art italien, ce qui n'est pas le cas, ainsi que nous venons de le vérifier.

Nous avons pu voir, en effet, que Simon de Chalons puisant à maintes reprises dans le répertoire des gravures, s'inspire tour à tour de modèles flamands, allemands et parfois italiens avec une très nette préférence pour les traditions iconographiques nordiques.

Mais à l'exception des œuvres majeures : la Sainte Parenté, l'Adoration des Bergers, le Portement de croix, la Mise au Tombeau, la qualité inégale des dernières œuvres, leur différence de facture ainsi que celle des formulations successives de la signature, nous amènent à nous interroger sur leur authenticité.

L'atelier de Simon de Chalons, eu égard à son importance, avaient assurément plusieurs apprentis et peut-être d'autres collaborateurs dont nous ignorons tout malheureusement.

## NOTES

1 - VIAL Marie-Paule, conservateur au Musée des Beaux-Arts de Marseille. " 1520-1590, entre Flandres et l'Italie ", dans catalogue La peinture en Provence au XVI<sup>e</sup> siècle, Ed. Rivages et Musées de Marseille, 1987, p. 102.

2 - MARCEL Adrien, " Notes sur les artistes d'Avignon et du Comtat Venaissin ", ms 5590 f<sup>o</sup>43, Bibliothèque municipale, AVIGNON.

3 - VIAL Marie-Paule, op. cit, p. 91 et 102.

4 - VIAL Marie-Paule, op. cit p. 102.

5 - id. ibid. p. 103.

6 - id. ibid. p. 103.

7 - A la suite de cette communication, M. Frédéric Lacaille, Conservateur-adjoint des musées de Pont-Saint-Esprit vient de nous faire part des renseignements qu'il a trouvés à ce propos. Il s'agit d'une piste qui paraît prometteuse.

8 - VIAL Marie-Paule, op. cit, p. 109 notice 22.

9 - Grand dictionnaire universel du XIX<sup>e</sup> siècle, Pierre Larousse, administration du Grand Dictionnaire Universel, 17, rue du Montparnasse Paris, 1865, t. V., p. 303, c. 1, 2.

10 - Clément d'Alexandrie (Titius Falvius Clemens) Athènes vers 150, + Cappadoce v. 215. Ecrivain grec, se fixa à Alexandrie où chef de l'école catéchétique, il fut, dit-on, le maître d'Origène.

11 - Ravenne, Saint-Apollinaire-le-Neuf, deuxième mosaïque du mur septentrional : le Christ et le miracle des 7 pains ; dixième mosaïque du mur septentrional, le Jugement dernier ; onzième mosaïque du mur septentrional, un miraculé.

12 - LEONELLI Marie-Claude, VIAL Marie-Paule, PICHOU Hélène, La peinture en Provence au XVI<sup>e</sup> siècle, Editions Rivages/Musées de Marseille. Imprimerie A. Robert 24, rue Moustier 13001 Marseille, 1987. pp. 102 - 126.

13 - Id. ibid. p.p. 105-106.

14 - GIRARD Alain, LE BLEVEC Daniel, Chartreuses du pays d'Avignon, Valbonne, Bonpas, Villeneuve-lès-Avignon. Institut Für Anglistik und amerikanistik, universität Salzburg, A-5020 Salzburg - Austria - 1986, p. 26.

15 - VIAL Marie-Paule. Op. cit, p. 112.

16 - La peinture en Provence au XVI<sup>e</sup> siècle, op. cit. Répertoire, p. 207 n° 53.

17 - Id. Ibid. p. 37, note 40.

18 - Id. Ibid. p. 37, note 41.

19 - Id. Ibid. répertoire p. 202, n° 32.

20 - Id. Ibid. p. 37, note 41.

21 - Ceci a été certifié par M. de Grasset, restaurateur en Avignon, qui a eu cette œuvre entre ses mains.

22 - Frédéric LACAILLE, conservateur-adjoint des musées de Pont-Saint-Esprit.

*DE GAULLE ET LA RAISON FRANÇAISE*

Par M. Christian Liger

membre résident

Cent ans après la naissance de Charles de Gaulle, la France est pleine de son image. Les moments capitaux de son histoire ponctuent en panneaux de trois mètres sur quatre les couloirs du métro parisien ; son visage surgit en gros plans aux tournants de nos boulevards, et les kiosques sont pleins de périodiques exposant comme à la loupe, le visage pachydermique des dernières années. « Offrez-vous le chocolat de De Gaulle », propose un confiseur de luxe. Et il n'est pas une matière, du bronze au plastique, dans laquelle ne nous ait été proposé un buste du Général. D'une année sur l'autre, De Gaulle remplace en somme la Révolution de 89 dans ce goût de la mémoire qui a saisi les Français, comme s'ils cherchaient à se rassurer sur les faux-pas du présent et les hésitations de l'avenir par le rappel de ces moments et de ces hommes sur lesquels sont fondées nos sociétés et nos valeurs. Ah, comme il est plus facile de caresser le passé avec ses évidences, que d'inventer l'avenir ! Il est significatif que l'on ait vu récemment un écrivain comme Régis Debray, l'un de ceux, précisément, qui tentent sans y parvenir tout à fait d'apparaître comme les maîtres à penser de cette fin de siècle, qu'on l'ait vu donc, publier un livre sur De Gaulle qui paraissait aux antipodes de ses propres engagements. Et Debray, en même temps qu'il désignait le Général comme le modèle des Présidents du XXI<sup>e</sup> siècle, renvoyait

l'actuel chef de l'Etat, dont il est cependant politiquement plus proche, aux modèles du XIX<sup>e</sup> siècle.

Au fond, c'est peut-être aujourd'hui seulement que De Gaulle réalise son rêve d'enfance : à douze ans, il se projetait, nous dit-on, dans les grandes figures qui avaient sauvé la France, de Jeanne d'Arc à Du Guesclin : pendant tout le début de sa carrière militaire ne l'appelait-on pas " Le Connétable " ? Le voici enfin, non pas en soldat, ou en Homme d'Etat, ou en Sauveur retraité, mais en Mythe : réduit, et à la fois magnifié dans ces images, ces couvertures, ces statues, ces bibelots et ces plaques. De Gaulle rejoint d'Empereur Auguste et le Roi Soleil dans ce domaine magique, hors le temps, hors la chair et hors la politique, où l'on n'est plus que marbre, pierre, bronze, documents et effigies.

Et puis, justement, il y a ce mot : Sauveur : ne parle-t-on pas de " pèlerinage " à Colombey, de " sanctuaire " gaulliste ? Oui, il y a quelque chose de religieux dans cet appel à l'homme providentiel, dans cette référence à ses paroles par ceux qui l'ont approché et qui en reviennent eux-mêmes tout baignés de mystère. Malraux, de tous ceux-là fut celui qui sut le mieux exploiter les évangiles. On hésite à parler de l'intimité de De Gaulle, de ses amours, de son corps ; ne dit-on pas de lui, que, jeune soldat, il ne prenait jamais de douche avec ses camarades ? Dans le détail même de la vie, la légende, presque involontairement, tend à le désincarner, à l'entourer de miracles : ne serait-ce que cette manière de traverser les cieux d'Angleterre ou d'Afrique sur des coucous branlants, au cœur de la Deuxième Guerre Mondiale sans être jamais atteint ; ou encore par ce geste si connu qui le fit, dans la cathédrale Notre Dame rester seul debout parmi les notables à plat-ventre entre les bancs, dans les dernières fusillades de la Libération de Paris. Mythifié, De Gaulle est aussi divinisé.

Et il y a enfin cette image inconsciente qui, que l'on ait vécu en direct l'épopée, ou que celle-ci ne soit qu'un souvenir infiniment célébré par une autre génération, hante l'inconscient français. Car ce vieil homme en long manteau dont les médias hypertrophient le visage, ou ce jeune officier estompé dans le flou

de photographies vieilles d'un demi-siècle, qu'est-ce sinon le personnage principal de notre album de famille ? Une sorte de substitut des pères qui eux avaient abdiqué ? Un qui à la fois nous protège et nous rappelle à nos devoirs ?

Au fond on pourrait ici regretter le progrès : car malgré tout, les moyens scientifiques du XX<sup>e</sup> siècle conservent l'authenticité matérielle du personnage : cinéma, photo, enregistrements, livres, archives : les traces effectives de Charles De Gaulle sur cette planète ont été relevées. Tandis que si nous étions au Moyen-Age, imaginez ce qu'en aurait fait la mémoire des Français : on aurait pu se laisser aller à tous ces rêves latents qui nous hantent encore. Charles De Gaulle aurait eu sa Chanson de Geste, comme Roland. En un demi-siècle, il aurait pris trois mètres de haut, aurait vécu trois cents ans ; cent ans plus tard, on vous aurait raconté en vers admirables qu'il avait rejoint l'Angleterre en marchant sur les flots ; ou que la Manche, à la grande terreur des Anglais, avait ouvert ses eaux pour le laisser passer. Oui, même sur ce personnage à propos duquel on a beaucoup rêvé, le progrès nous frustre d'une part imaginaire sinon de poésie.

Et à mon tour, je crains ici de contribuer à ramener en terre la légende ; en terre, c'est-à-dire dans le taillis fort bien exploré mais toujours foisonnant des causes et des conséquences. Car en dépit de tout ce qui vient d'être dit, il n'y a, à la lettre, pas de miracle : si un homme, à la fois guerrier et politique, réussit trois fois, en trois tournants de l'Histoire et des populations, à maîtriser une situation, et ceci à chaque fois, presque sans forces effectives, c'est que cet homme a une méthode de pensée et d'action rigoureuse.

Quels que soient la volonté, les appels, la foi, ceux-ci tombent à plat s'il n'y a pas, par derrière, une pensée directrice qui pèse les forces en présence, les hommes et les faits. Cette pensée, cette méthode, il me semble qu'elles relèvent d'un processus tout simple, mais au fond fort peu partagé ; d'une qualité que l'on dit française mais que bien des comportements actuels contredisent : je veux parler de la Raison cartésienne.

On dira que rien dans l'éducation de Charles De Gaulle ne contribue à cette thèse, au contraire : un père qui se définit comme monarchiste de regret ; qui considère la révolution comme " satanique dans son essence ", une éducation chez les Jésuites...

Mais précisément, ces Jésuites ne sont-ils pas des maîtres en pragmatisme ? Et ne savent-ils pas, mieux que d'autres pédagogues, manier les esprits et les comportements par une méthode logique rigoureusement élaborée ? Le jeune marxiste Bertolt Brecht ne se servait-il pas de pièces jésuites du XVIII<sup>e</sup>, destinées à l'éducation des jeunes gens, pour, en les clivant, fabriquer des fables démonstratives destinées à un public communiste allemand ?

Charles De Gaulle n'entrera pas dans des processus psychologiques aussi précis ; mais chez les Jésuites, il prend l'habitude de peser rigoureusement faits et hommes dans leur rigueur objective, en éliminant, ou plutôt en intégrant à l'analyse comme des données objectives, les sentiments, les idéologies et les fanatismes. C'est précisément cette objectivité, qui, en dépit des préjugés familiaux, et dès dix-sept ans, lui fait écrire dans un devoir :

« Les guerres de la Révolution avaient replacé la France au premier rang des puissances européennes et largement réparé les désastres du règne de Louis XV ».

Déjà suffisamment soucieux du seul intérêt concret de la France pour aller au-delà des régimes et des fois dont on lui avait inculqué le respect. Serait-ce père et mère.

On a tendance, dès lors, dans le détail de sa vie, à trouver un peu partout ce souci d'analyse objective, cette rationalité. Et c'est cette clef que je voudrais tenter d'approcher, avant qu'une approche plus large ne la décrive dans sa totalité. La première partie de l'aventure gaullienne, et précisément la plus légendaire, sera à cet égard le terrain d'abordage.

Cela commence d'ailleurs par l'ironie lucide qui restitue aux choses d'étranges dimensions. Entré à Saint-Cyr, De Gaulle écrit à sa mère « Notre sortie de dimanche sera subordonnée à deux questions : celle des grèves qui, me semble-t-il, est résolue, et celle de l'habillement qui ne l'est pas tout à fait ».

Les faits brutaux, déjà. Jeune capitaine de 28 ans, il écrit encore à sa mère, plus gravement :

« La force des choses va nous contraindre à renoncer à l'expédition d'Orient... erreur qui aurait pu nous être fatale... et maintenant que nous avons l'esprit libre de cette erreur, préparons de toutes nos forces la prochaine et décisive victoire, celle qui affranchira notre territoire à nous... ».

« La force des choses »... et De Gaulle qui se réjouit qu'elle « contraigne à renoncer » : double paradoxe par rapport à la légende de cet homme, et étrange réaction de celui que l'on appellera visionnaire, et qui paraîtra réussir par miracle, avec rien, contre tous. Il faut se souvenir de cette "force des choses", au temps de l'Algérie soulevée comme de Londres bombardée, de mai 68, comme de la Libération de Paris. Notons aussi en passant que ce grand capitaine refuse le mythe de l'Orient pour songer à son propre territoire. L'envers de Napoléon et d'Alexandre ; l'envers de celui qui deviendra son principal ennemi : Hitler. De Gaulle raisonne "France" et y revient obstinément. Considérez cette expression toute classique, cette expression capitale au centre de son raisonnement : « maintenant que nous avons l'esprit libre de cette erreur »... l'erreur de l'esprit, c'est là le souci, la rigueur et pourrait-on dire, l'exigence de tout ce qui, à travers Montaigne, Descartes, Diderot et Comte a fabriqué la raison française. Et c'est parce que cette erreur est écartée que l'on va aller un peu plus avant dans la grandeur de la France. Ce processus, on le retrouvera tout au long de son action historique.

Il est vrai que la même exigence de l'esprit pousse parfois De Gaulle à oublier les douleurs humaines. Le 1<sup>er</sup> mars 1916, prenant la relève avec des soldats neufs dans un secteur de tranchées qui vient d'être durement pilonné, il commence par faire le recensement de tous les manques et lacunes dans les fortifications. Son ton cassant, ses critiques, ses manières abruptes pour signaler les défauts de la défense le font traiter d'énergumène par un autre officier qui sait, lui, de quelle terreur et de quel épuisement sort le régiment.

Lucidité que De Gaulle exerçait d'ailleurs sur lui-même sans complaisance : il fut fait prisonnier le lendemain même de ce

1<sup>er</sup> mars dans une mêlée à l'arme blanche assez dramatique. Les souvenirs pieux et l'agiographie gaulienne ont plus tard donné de l'affaire des versions épiques, renforcées par les citations militaires bien réelles qui furent immédiatement publiées pour un capitaine De Gaulle disparu et que l'on croyait mort. Et c'est De Gaulle lui-même, qui, à ces récits haussait les épaules et disait qu'il s'agissait là d'un idéal dont il ne s'était guère approché. Le souci, toujours, du réel plutôt que de la légende : pas d'erreur de l'esprit.

C'est à travers l'œuvre d'un Gardois que De Gaulle confirme : il cite Gaston Boissier et : « cette sorte de besoin que nous éprouvons d'envelopper de prodiges les grands événements de l'histoire » ; et De Gaulle ajoute : « Je pense à ce que notre presse veut appeler " le miracle de la Marne ". Ou encore " Le Miracle américain ". »

Ainsi, alors que ni l'homme d'Etat, ni l'homme de guerre ne se sont encore affirmés, De Gaulle, lucidement, aperçoit-il le décalage entre le fait historique et son éclairage fabuleux. Se doute-t-il qu'il sera lui-même l'objet d'un tel litige ?

Rappelons les règles de la méthode cartésienne : constater l'existence du phénomène, s'assurer qu'il ne subit pas d'illusion de notre esprit, le décomposer en parties, c'est-à-dire l'analyser, enfin lier entre eux les causes et les effets jusqu'à ce qu'ils fassent une longue chaîne ininterrompue. C'est la méthode gaulienne : pendant toute la première partie de sa vie, elle n'est que stratégie, et relève des débats de l'Ecole de Guerre. Voici un extrait d'un article publié en mars 1925, et intitulé : « Doctrine a priori et doctrine des circonstances » :

« L'esprit militaire répugne à reconnaître à l'action de guerre le caractère essentiellement empirique qu'elle doit revêtir. Il s'efforce sans cesse de construire une doctrine qui lui permette, a priori, d'orienter tout au moins l'action et d'en concevoir la forme, sans tenir compte des circonstances qui devraient en être la base. Il tente perpétuellement de déduire la conception de constantes connues à l'avance, alors qu'il faut pour chaque cas particulier, l'induire de faits contingents et variables ».

Cette citation un peu longue d'un article technique ne contient-elle pas la " méthode " gaulienne, dans l'engagement

personnel à venir comme dans l'analyse politique plus large ? « Empirique... faits contingents... circonstances à la base... » telles sont les données concrètes à partir desquelles doit fonctionner rapidement l'esprit de l'analyste ou du décideur. Or, cette position intellectuelle qui rejette les théories préalables au profit du pragmatisme, déplaît souverainement à tous les théoriciens. Et cet article déplaira, effectivement aux officiers doctrinaires. Comme tous les grands révolutionnaires de l'esprit, De Gaulle ramène l'appréhension du monde à des données immédiates ; à un réel que bien souvent les habitudes, les partis pris et l'éducation commune ont estompé. Un réel décapé d'illusions et d'a priori ; un réel qui brusquement nous présente le monde comme une nouveauté. On a souri souvent à quelques évidences gauliennes, dont la plus célèbre est son " la Chine est un grand pays peuplé de Chinois ". Lapallissade, à moins que ce ne soit le rappel par-delà l'image occidentale, par-delà la doctrine qui tient ce pays, et par-delà les partages politiques du monde, de la présence réelle d'un peuple.

En cela, De Gaulle est tout proche des grands fondateurs du XVIII<sup>e</sup> siècle : le regard neuf les rapproche. Que l'on ne s'étonne pas si entre lui et les partis, il y a toujours eu méfiance : en dehors même de la médiocrité du personnel politique, ce que De Gaulle redoute le plus dans quelque parti que ce soit, c'est sa doctrine qui, précisément rabote, clive ou tout simplement, nie les faits. Observons-le dans la grande crise des années 30-40. En octobre 39, cette faculté d'analyse des faits lui permet d'écrire à son Président du Conseil, Paul Reynaud ce qui paraît le résumé des mois à venir :

« Je me risquerai à vous donner mon opinion en ce qui concerne la conduite de cette guerre. Notre système militaire a été bâti exclusivement en vue de la défensive. Si l'ennemi nous attaque demain, je suis convaincu que nous lui tiendrons tête. Mais s'il n'attaque pas, c'est l'impuissance quasi totale.

Or à mon avis, l'ennemi ne nous attaquera pas de longtemps. Son intérêt est de laisser " cuire dans son jus " notre armée mobilisée et passive, en agissant ailleurs entre-temps. Puis, quand il nous jugera lassés, désorientés, mécontents de notre propre

inertie, il prendra en dernier lieu l'offensive contre nous, avec dans l'ordre moral et dans l'ordre matériel de toutes autres cartes que celles dont il dispose aujourd'hui ».

Quelques jours plus tard, recevant une délégation anglaise, il annonce (nous sommes en 1939) :

« Messieurs, cette guerre est perdue », ce qui, paraît-il, jeta un froid ; et De Gaulle d'ajouter : « Il faut donc en préparer et en gagner une autre : avec la machine ».

Le jeune sous-secrétaire d'Etat n'a pas d'autre boule de cristal qu'une situation, des faits qu'il sait analyser jusque dans leurs conséquences extrêmes.

Et ces déclarations, cette attitude de l'esprit, agacent au moins autant la classe politique et surtout l'Etat-Major que l'Encyclopédie ou le Patriarche de Fernay agaçaient le Versailles de la Monarchie : en mettant le doigt sur des interprétations erronées du monde. Les vérités de De Gaulle on les appelle en 1938-39, suffisance et arrivisme.

Ce décalage entre la réalité et les options politico-militaires du temps déchire De Gaulle intérieurement au moins autant que furent déchirés les grands porteurs de Réel dans les siècles qui le refusaient. Et il confie à Léon Blum :

« Je joue mon rôle dans une atroce mystification ».

Passons la Drôle de Guerre, passons le mois de mai 1940, ce mois dont Aragon écrit :

« Joli mois de Mai qui met le monde en désarroi,  
Comme grand jeu de quilles  
Chevalier, chevalier, chevalier qu'y a-t-il  
Que le trot de ton cheval trouble ainsi  
Les bergers, les forçats, les soldats et les rois  
Alouette... ».

Ah, on devrait beaucoup pardonner à Aragon pour avoir écrit cela, qui n'est cependant pas de l'ordre de la raison, mais qui sonne français cette fois comme Ronsard. Passons donc ce Mai 1940, et voyons De Gaulle dans ces journées : son attitude et sa conduite y relèvent exactement du pragmatisme. Tandis que le gouvernement français hésite entre l'armistice et l'exil, De Gaulle se rend deux fois en Angleterre sur l'ordre de Paul Reynaud ; mais

aussi parce qu'il pense déjà que c'est là-bas qu'il faut continuer d'affirmer l'existence d'une légitimité française libre. Se rend-on compte que ce dessein suppose une analyse lucide du nazisme ? Car enfin pour un militaire issu d'une famille aussi marquée de tradition que la sienne, et dans une guerre classique, contre un état-major et un gouvernement allemands ordinaires, il n'y aurait pas scandale à reconnaître et à assumer une défaite. C'est le processus, après tout, auquel a cru l'un de ses maîtres, Pétain. Mais De Gaulle a toisé l'inhumanité inhérente à l'idéologie fasciste. Un gouvernement qui reconnaîtrait sa défaite devant le dictateur allemand serait un gouvernement appelé à disparaître ou à s'humilier à moyenne échéance.

On a maintes fois raconté, et le Général lui-même, que la décision de partir définitivement pour Londres avait été prise au dernier moment. Sur l'aérodrome même, raconte De Gaulle. En fait, ce qu'il attendait à l'évidence, c'étaient des événements, des faits. Il a une analyse personnelle de la situation : la bataille peut continuer à partir de l'Angleterre et de l'Empire français. Mais il ne passera pas aux actes avant d'être certain que l'ensemble du gouvernement français capitule. Même cerné par ce magma grouillant où une minorité songe à un gouvernement en exil, une autre à la reddition, et où un marais intermédiaire penche de plus en plus pour la seconde solution, il veut sauvegarder toutes les chances de continuer à se battre dans la légalité régulièrement désignée : celle de Paul Reynaud. Pas de grand élan visionnaire : l'observation juste des faits : et De Gaulle ne décollera qu'à l'instant où Reynaud aura démissionné et où Pétain l'aura remplacé. Car il est certain que celui-ci signera un armistice avec un fauve sans principes.

Non pas un élan donc que le départ pour Londres ; mais une décision par " la force des choses " ; un arrachement à toutes ses pulsions intimes et à son éducation ; au nom de cette " force des choses " .

« Mais Malraux, dira-t-il beaucoup plus tard à l'écrivain qui voudrait magnifier le geste, ce fut épouvantable » .

Dans d'autres scénarii : un gouvernement à Alger, ou bien Paul Reynaud à Londres, on peut imaginer une autre décision de ce grand réaliste. Celle du 17 juin 40 est logique, issue d'une analyse et d'une suite de faits.

Reste qu'il faut que le corps suive ; que le courage physique et moral impose cette logique. Les grands dissidents de la Vérité ne sont pas tous des héros ou des sacrifiés : Galilée renie, Beaumarchais s'humilie pour sortir de prison, Voltaire et Rousseau passent les frontières, et même Hugo... Le jour où Sartre à propos de la guerre d'Algérie, puis du journal Libération, se fit arrêter volontairement, De Gaulle le fit relâcher en disant : on n'arrête pas Voltaire. Peut-être avait-il aperçu un homme aussi obstiné que lui dans l'engagement pour sa vérité. Non, l'homme qui, contre son éducation, son milieu, contre le regard posthume de son père, contre sa carrière même et ses ambitions de pouvoir, s'envole ce 17 juin dans le petit avion, ne se déchire pas ainsi pour une grande vision ; il n'a pas entendu de voix. Sinon celle d'une raison supérieure, à la manière d'un grand joueur d'échecs qui aperçoit en quelques secondes l'ensemble du déroulement de la partie et des coups à venir à partir des pièces en place.

Un fait peu connu prouve qu'il y eut bien logique plutôt qu'inspiration : quelques jours auparavant, dans l'un des deux voyages " officiels " à Londres, il avait, de son propre chef, fait détourner le vaisseau Pasteur, qui, d'Amérique, apportait un formidable arsenal vers la France. Il avait obligé le Pasteur à rester à Londres, affaiblissant ainsi le gouvernement français. Mais quel gouvernement ? Le risque d'alimenter les forces allemandes, dans l'hypothèse d'un armistice, lui dictait, déjà, l'un de ces gestes que Vichy allait appeler trahison. Le salut, à présent, ce pouvait être Londres. Le soldat 14-18 avait simplement étendu son jeu à l'Europe et au monde ; pensait la guerre en termes mondiaux ; et préservait l'avenir.

Mais il faut bien en venir à l'Appel du 18 Juin. L'appel, c'est comme les voix de Jeanne, le soleil d'Austerlitz ou les taxis de la Marne : le Mythe par excellence. Quelque chose de l'ordre de la Patrie, de l'Amour ou de la Liberté de Penser : un phénomène irrationnel propre seulement à l'homme. Or, l'Appel du 18 Juin

n'a rien de visionnaire. Rien de plus concret, de plus réaliste, de plus logique que cet appel-là. Suivons-en les étapes langagières : cela commence par l'un des constats d'évidence dont De Gaulle a le secret :

« Les chefs qui depuis de nombreuses années sont à la tête des armées françaises ont formé un gouvernement ».

Allusion à l'Etat-Major qui ne l'a pas écouté, qui l'a même marginalisé, et surtout à Pétain.

L'Appel constate encore :

« Ce gouvernement alléguant la défaite de nos armées, s'est mis en rapport avec l'ennemi pour cesser le combat ».

Nouveau constat dans lequel on appréciera le vocabulaire : si le gouvernement " allègue ", c'est qu'il aurait pu avant d'autres arguments envisager d'autres causes et d'autres conséquences. Et ce « s'est mis en rapport avec l'ennemi » ne suggère-t-il pas on ne sait quelle promiscuité un peu louche, quelle entremise malsaine ?

Suit une analyse de la défaite : très courte, très synthétique, mais contrairement au vocabulaire sacré que l'on entendra beaucoup dans les années qui suivront, complètement concret :

« Certes, nous avons été, nous sommes submergés par la force mécanique terrestre et aérienne de l'ennemi »...

Le passé : « nous avons été », suivi du présent « nous sommes » suggère un futur qui est, lui laissé dans le silence comme une espérance.

Et les causes de la défaite mettent en avant le seul adjectif qui importe vraiment au Général : « mécanique »... l'objet de la croisade des années 1930, le sujet de ses querelles et de ses affrontements avec l'Etat-Major ; l'adjectif même qui lui donne objectivement raison mais hélas pour le malheur de la France : les Allemands ont vaincu par le mécanique. Et c'est par son régiment " mécanique ", qu'il est, lui, le seul chef français à avoir fait reculer l'ennemi en mai 40, dans la débâcle. En résumé : un raccourci impeccable de la situation et le rappel de ses propres options. La défaite est ensuite développée en quatre ou cinq lignes plus analytiques qui confortent ses propres théories :

« Infiniment plus que le nombre, ce sont les chars, les avions, la tactique des Allemands qui nous font reculer ». — Le présent, encore : on est dans le feu des combats, et non après la défaite. Le style même refuse celle-ci ! —

« Ce sont les chars, les avions, la tactique des Allemands qui ont surpris nos chefs au point de les amener là où ils en sont aujourd'hui ».

« Les chars, les avions... » l'obsession de De Gaulle depuis dix ans ; il avait raison ; on ne l'a pas suivi ; et lui, comme chef de guerre, il sort d'un enfer où ce sont les " chars et les avions " qui l'ont finalement battu.

Le constat de l'état des lieux achevé, vient une phrase plus abstraite, une qui pourrait contenir de l'ineffable :

« Mais le dernier mot est-il dit ? L'Espérance doit-elle disparaître ? La défaite est-elle définitive ? Non ! »

Vocabulaire abstrait, presque religieux : " espérance ", majuscules et point d'exclamation : De Gaulle commencerait-il enfin de prophétiser ? Non :

« Croyez-moi, ajoute-t-il, moi qui vous parle en connaissance de cause, et vous dis que rien n'est perdu pour la France. Les mêmes moyens qui nous ont perdus peuvent faire venir un jour la victoire... »

" Cause " et " moyens " ; et celui qui parle c'est celui qui a vu et qui a expérimenté : De Gaulle ici, c'est plutôt Saint Thomas que Saint Jean ! Et ses moyens, il va les énumérer :

« Car la France n'est pas seule, elle n'est pas seule, elle n'est pas seule ! Elle a un vaste Empire derrière elle. Elle peut faire bloc avec l'Empire britannique qui tient la mer et continue la lutte. Elle peut, comme l'Angleterre, utiliser sans limite l'immense industrie des Etats-Unis ».

L'Empire français, l'Empire britannique, l'industrie des Etats-Unis : le Général n'avance encore que des arguments concrets, à la fois militaires et économiques. Et c'est de ces arguments, précisément, que viendra la défaite du III<sup>e</sup> Reich. Non, De Gaulle n'est pas visionnaire : il pousse simplement la logique du monde de 1940 dans ses extrêmes conséquences dans le temps et l'espace.

Une fois encore le jeu d'échecs mondial dont il sait voir tous les pions et tous les coups. S'il y a " Appel ", et pathétique, c'est que voyant ces pions et ces coups, il veut en convaincre le plus grand nombre : ouvrir les yeux des autres. Son Art, c'est de mêler à ce pragmatisme qu'il est presque seul à partager, son Moi énorme, sa formidable personnalité : « Croyez-moi, moi qui vous parle... » et « Moi, Général De Gaulle, j'invite... ». Son discours n'est nullement : « moi, prophète, je vous annonce je ne sais quelle force occulte »... mais plutôt, « Moi, je vois plus loin, et plus lucidement que les autres, donc vous avez intérêt à me suivre ». Et d'ailleurs, la partie du discours qui constitue l'Appel proprement dit est aussi très concrète :

« Moi, Général De Gaulle, actuellement à Londres, j'invite les officiers et les soldats français qui se trouvent en territoire britannique ou qui viendraient à s'y trouver — on le voit, il prévoit tous les cas comme un juriste — avec leurs armes et sans leurs armes, j'invite les ingénieurs et les ouvriers spécialistes des industries d'armement qui se trouvent en territoire britannique ou qui viendraient à s'y trouver, à se mettre en rapport avec moi ».

A-t-on assez vu qu'il ne s'agit pas d'un appel totalisant à on ne sait quel soulèvement des cœurs et des hommes : officiers, soldats, ingénieurs, spécialistes : de quoi précisément réinventer cette armée mécanique qui est sa solution logique. Et même l'ordre hiérarchique est respecté.

Il y a un secret dans l'allocution du 18 Juin : c'est que, réaliste à l'analyse, elle apparaisse comme un geste inspiré au regard de l'Histoire. Le mystère tient sans doute dans le rapport entre le constat matériel et le Moi violent de l'homme qui le fait ; entre la forte personnalité de ce soldat et un état du Monde parfaitement analysé. C'est la solitude de De Gaulle qui rend l'Appel lyrique, non l'action envisagée. Il y a De Gaulle et le nouvel équilibre du Monde ; comme il va y avoir De Gaulle et d'énormes forces alliées ; comme, à la Libération, De Gaulle et les partis ; comme, à la chute de la quatrième République, De Gaulle et les partis encore ; comme dans l'affaire algérienne, De Gaulle et les deux communautés — trois serait-on tenté de dire tant la France était

elle-même divisée — ; et en mai 68, De Gaulle et les étudiants. Et curieusement, ce sont ceux-ci qui paraissent l'avoir le plus décontenancé. Sans doute parce que de toutes les situations, ce fut celle dans laquelle le pulsionnel et l'irrationnel interférèrent le plus. C'est ainsi que l'on sut facilement trafiquer avec les syndicats, mais que le fait que sous les lourds pavés de l'enseignement français se cachent les rêves d'un monde nouveau resta un mystère pour le Général vieillissant. Il ne connaissait peut-être pas les règles — mais y en avait-il ? — de ce jeu-là.

Mais il convient de revenir à 1940 où la pensée gaullienne est la plus vivement en actes : plus que l'Appel encore, son paradoxe Raison-Vision surgit le 30 juin 1940, dans un entretien avec Maurice Schumann :

« Je crois que la Russie entrera dans la guerre avant l'Amérique, mais qu'elles y entreront l'une et l'autre. Avez-vous lu Mein Kampf ? Hitler pense à l'Ukraine. Il ne résistera pas à l'envie de régler le sort de la Russie et ce sera le commencement de sa perte... Si Hitler avait dû venir à Londres, il y serait déjà. Maintenant, la bataille d'Angleterre ne se livrera plus que dans les airs, et j'espère que quelques aviateurs français y prendront part... » Et cette dernière réflexion où, alors que la guerre commence à peine, il la considère comme terminée et n'envisage plus au fond, que les problèmes de la Libération : « En somme, la guerre est un problème terrible, mais résolu. Il reste à ramener toute la France du bon côté ».

Ainsi le mode de pensée et d'action de De Gaulle paraît se fonder sur une vaste analyse méthodique des faits, de leurs causes et de leurs conséquences, tout, hommes et forces, économies et armées, mentalités et histoires étant pris en compte. Au bout de l'analyse une synthèse prodigieusement accélérée, qui aperçoit d'un coup les conséquences extrêmes et peut apparaître comme une intuition foudroyante. C'est ce qui l'a fait traiter en visionnaire. Un visionnaire très rationnel. Et, à partir de ces données, l'action. Avec ce que l'on a dans son jeu. Comme, il faut bien le dire, un gigantesque joueur de poker.

Et c'est là qu'apparaît le dernier trait de sa Raison française : au bout de toute analyse rationnelle, et ayant grâce à elle réuni plusieurs fois dans ses mains l'essentiel des pouvoirs, cet homme à la personnalité si hypertrophiée n'en a jamais profité pour régner. Le dernier trait, précisément de sa logique est sans doute de savoir que la France est la conséquence de quarante millions de causes : les Français. En 1916, il écrivait déjà :

« Il ne s'agit pas tant de savoir quelle est la meilleure armée, mais où se trouvent les peuples les plus solides ».

Evoquant la période de juin 40, il explique ses finalités :

« C'est en agissant comme champion inflexible de la Nation et de l'Etat qu'il me serait possible de grouper, parmi les Français, les consentements, voire les enthousiasmes, et d'obtenir des étrangers respect et considération ».

Tentant, dès janvier 43 d'établir une cohésion française en vue de l'issue de la guerre, il écrit :

« Le remède à cette confusion, c'est l'établissement d'un pouvoir central provisoire et élargi, ayant pour fondement l'union nationale, pour inspiration l'esprit de la guerre et de libération, pour loi, les lois de la République, jusqu'à ce que la Nation ait fait connaître sa volonté. Telle est la tradition de la démocratie française ».

Amalgame des idéologies, appel au suffrage universel, référence à la République et à la démocratie : ce militaire est plus près de Montesquieu que de César. Plus proche du Contrat social que des tendances monarchistes qu'on lui a prêtées.

Et enfin, au moment capital où il s'agit d'imposer face aux alliés un gouvernement français indépendant dans Paris libéré, voici la directive qu'il adresse au Conseil National de la Résistance :

« La guerre présente est avant tout pour la France une colossale révolution. Il est immédiatement nécessaire que la Nation fasse en sorte d'émerger de la Libération dans l'ordre et l'indépendance, ce qui implique qu'elle soit organisée par avant de manière à être aussitôt gouvernée, administrée suivant ce qu'elle même désire, en attendant qu'elle puisse s'exprimer normalement par le suffrage des citoyens. Au moment de la libération elle-même, le Con-

seil doit apparaître comme une sorte de première représentation des désirs et des sentiments de tous ceux qui, à l'intérieur, auront participé à la lutte... ».

Tel est De Gaulle : même écrit en 1944, cet ordre démocratique n'est-il pas son dernier mot après un processus lui-même rationnel ? Ce rétablissement de l'ordre républicain, cette soumission au suffrage universel, ne furent-ils pas aussi son dernier acte en 1969 ?

C'est cela que j'appelle la Raison française de De Gaulle : cette conscience aiguë du réel, cette virtuosité à s'en accommoder et à en user, ce cartésianisme qui conquiert le pouvoir pour le rendre aux hommes et aux femmes de son pays, négligeant la tentation des clans et des partis, et surtout celle de sa propre image divinisée.

*L'ACADEMIE EN DEUIL**DECES ET OBSEQUES DE M. MARCEL DECREMPS*

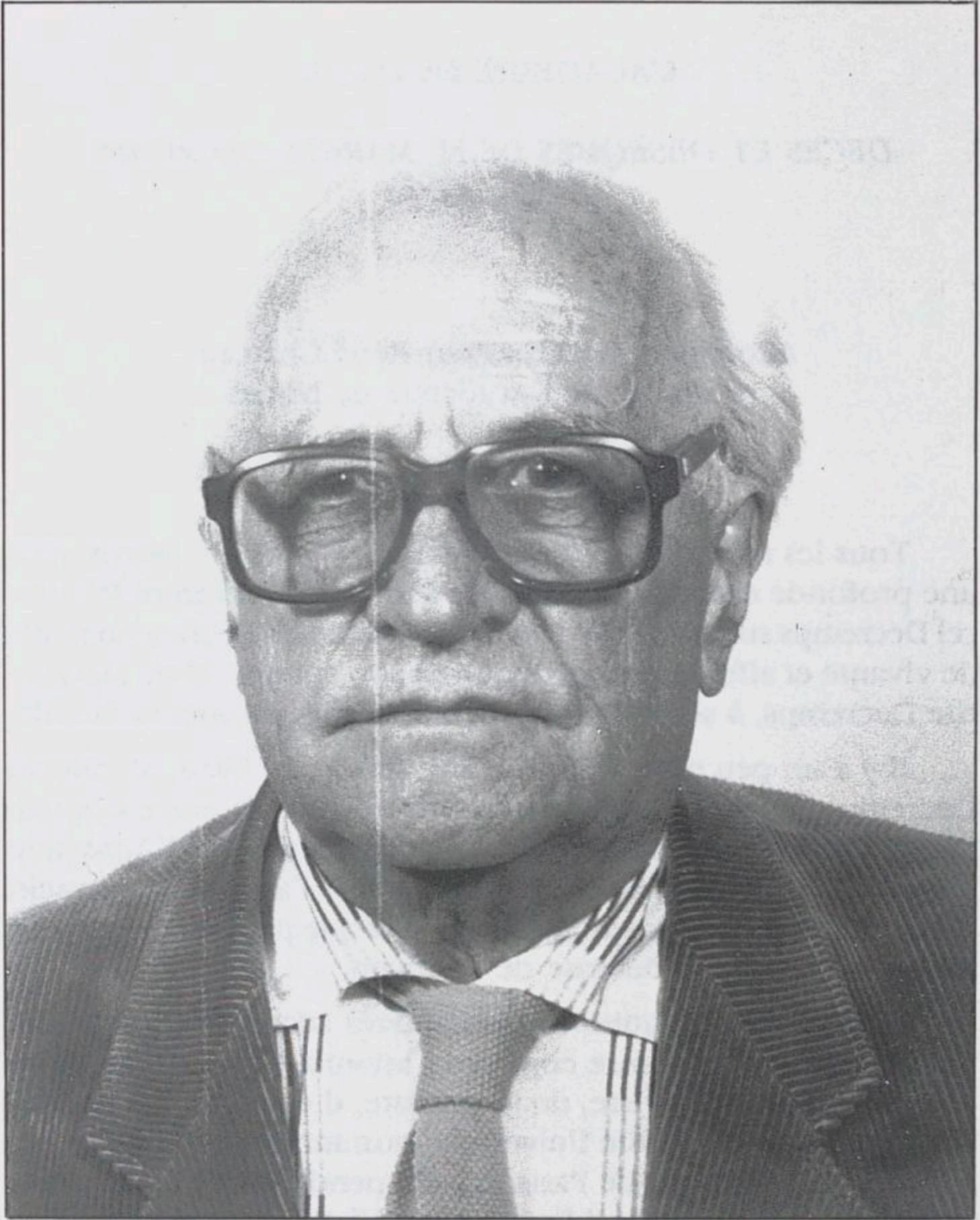
Membre résidant

Allocution M. le pasteur René Château,  
président de l'Académie de Nîmes

Tous les membres de l'Académie de Nîmes ont appris avec une profonde émotion le décès de leur estimé confrère M. Marcel Decremps survenu le 29 janvier. Ils expriment leurs sentiments de vivante et affectueuse sympathie à son épouse, Mme Marguerite Decremps, à ses enfants et petits-enfants, à toute sa famille.

Il y a un peu moins de cinq ans, le 25 mai 1984, M. Marcel Decremps était reçu comme membre résidant de notre Compagnie. Le président, Maurice Aliger, souligna combien l'Académie nîmoise se trouvait honorée et enrichie par l'arrivée en son sein d'une personnalité aussi attirante et active que passionnée par tous les problèmes de la défense de l'humain.

En plus de ses hautes responsabilités administratives sur le plan professionnel, notre confrère s'adonna très tôt à de nombreux travaux d'essayiste, de journaliste, d'écrivain. Il a notamment collaboré à la Revue Universelle, aux annales de l'Idée latine, à l'Astrado, aux Ecrits de Paris. Il a été pendant vingt-quatre ans le rédacteur en chef de la " France Latine ". Il était secrétaire général de l'Union des Ecrivains et Artistes latins, correspondant de l'Académie d'Aix-en-Provence, maître ès Jeux de l'Académie des



*Le regretté Marcel Decremps.*

Jeux Floraux de Toulouse, lauréat de l'Académie française. Il était, à Nîmes, membre de la société félibréenne La Tour Magno. Ecrivain profond et estimé, Marcel Decremps a écrit deux grands livres sur l'œuvre et la pensée de notre grand Frédéric Mistral. En 1954, *Mistral mage de l'Occident* ; en 1974, *De Herder et de Nietzsche à Mistral*.

En entrant dans notre Académie nîmoise, notre confrère déclarait, avec le sourire, qu'il se sentait promu citoyen de Nîmes la romaine à part entière, et fort capable de s'écrier avec non moins de fierté qu'un Paul de Tarse : « Civis romanus sum ». Il ajoutait : « Rome et la Latinité ne sont-elles pas, en Languedoc et en Provence, partout présentes ! ».

Écoutons Marcel Decremps nous parler de Nîmes :

« On ne saurait mieux sentir Rome qu'à Nîmes. Quelle promenade vous est plus familière que le parcours qui va des Arènes... à l'énigmatique Tour Magne ? Il faut passer par la Maison Carrée, ce clair sourire de la Grèce que Rome nous a légué et par le Jardin de la Fontaine dont l'architecture, alliant l'intelligence et la sensibilité, sertit la source sacrée qui fut la cellule-mère de Nîmes. Sous les frondaisons, de rampes en terrasses et en escaliers, montons jusqu'à la Tour Magne qui domine, telle une vigie baignant dans l'azur, non seulement le jardin, mais la ville et tout le vaste paysage qui s'étend de la garrigue au Rhône et à la mer. Nul ne sait au juste ce que fut la fonction de la Tour Magne. Mais quand les savants, archéologues ou historiens, renoncent à se prononcer, il faut appeler un poète ».

Il va sans dire que pour le mistralien Marcel Decremps, ce poète, c'est Frédéric Mistral. C'est lui qui a donné à la Tour Magne une signification qui, si elle ne répond pas du passé, vaut pour le présent et pour l'avenir :

*Vuei pòu boufa*

*L'aurouso malamagno*

*Au front de la Tour Magno*

*Lou Sant Signau es fa !*

(Aujourd'hui peut souffler — La bourrasque du Nord (la bourrasque de la discorde et de l'inquiétude). — Au front de la Tour Magne — Le Saint Signal est fait.)

Marcel Decremps nous rappelle que la référence à la bourrasque du Nord a surtout ici une valeur de symbole.

Frédéric Mistral a été placé, par sa naissance, à la charnière de deux âges, alors qu'avec l'avènement de l'ère industrielle s'annonce l'un des changements les plus importants, pour ne pas dire une mutation de l'humanité. Le poète pressent que ce qui est désormais en cause n'est plus seulement une forme historique de civilisation, mais le fondement même de la civilisation, en sorte que ce qui constitue l'humanité dans l'homme est menacé de périr.

« Conservons du passé les grandes fondations », dit Mistral. « Les arbres aux racines profondes sont ceux qui montent le plus haut. Mais tenons l'œil ouvert autant que la mémoire. Vers le libre avenir, clarté qui toujours croît, cheminons confiants, sans peur et sans ressaut .» Et Marcel Decremps de conclure, avec une sagesse prophétique ; « Le passé ne saurait oblitérer le futur. La permanence dans l'être rend possible la liberté créatrice qui ajoute le nouveau à l'ancien. Nova et vetera ».

Le Nouveau et l'Ancien ! Merci à Marcel Decremps de nous avoir rappelé, par sa vie et par son œuvre, que ces deux réalités sont inséparables, dans l'histoire des hommes comme dans chacune de nos vies.

Notre confrère et ami nous a quittés trop tôt. Nous garderons le lumineux souvenir de sa bienveillance naturelle, de son sourire, de sa sérénité, de sa haute culture, de sa défense des plus hautes valeurs d'un humanisme digne de sa vocation. Nous lui adressons en cet instant l'adieu fraternel de l'amitié et de la reconnaissance. Nous souhaitons à tous les siens, en particulier à Mme Marcel Decremps, bon courage pour la route quotidienne, dans le beau souvenir de celui qui restera vivant au sanctuaire de nos cœurs.

*DECES ET OBSEQUES DE M. GUY DUPRE*  
*Membre résidant*

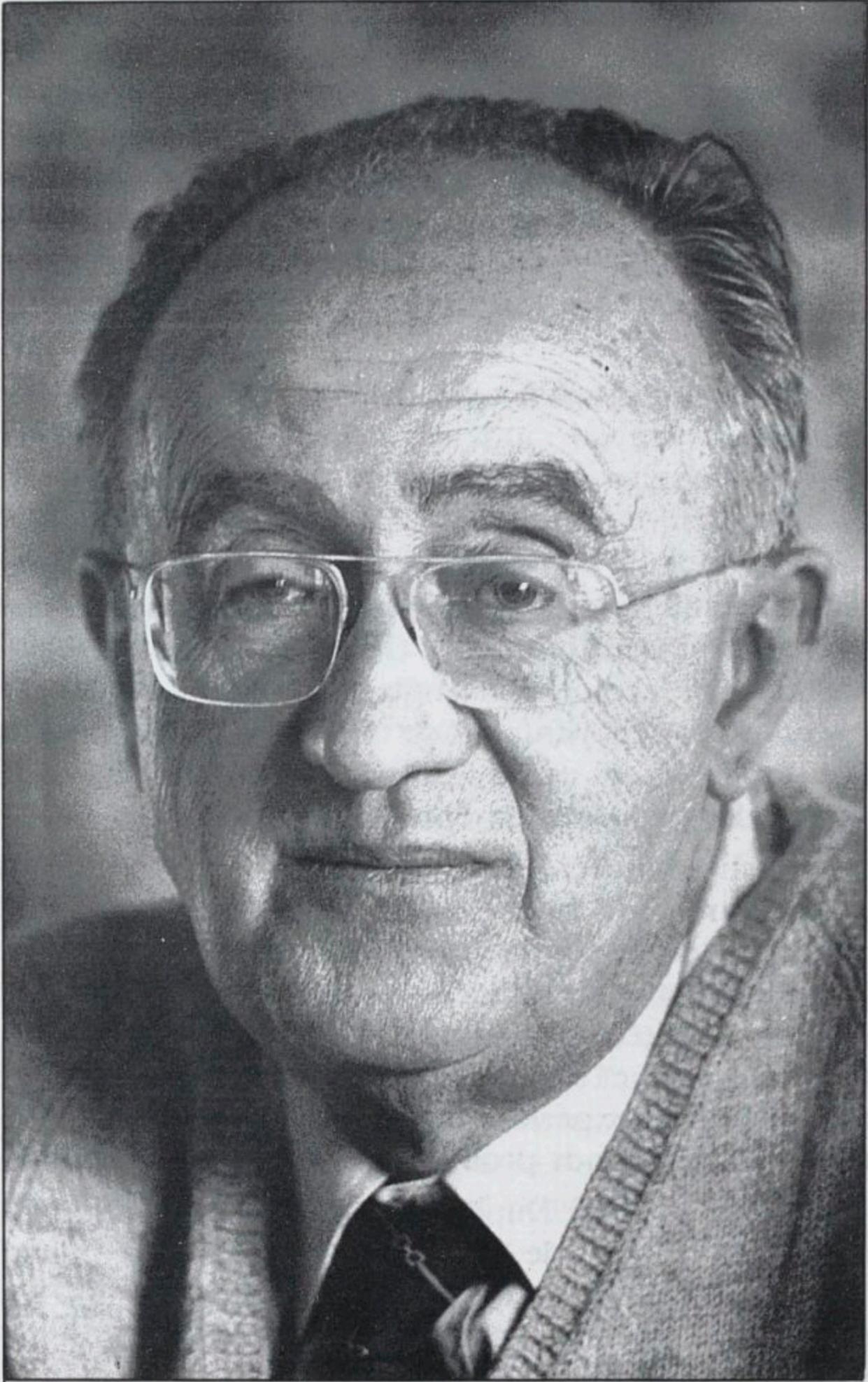
L'Allocution du président René Château

« C'est avec une très douloureuse émotion que les membres de l'Académie de Nîmes ont appris le brusque décès de leur confrère M. le professeur honoraire Guy Dupré, docteur ès lettres. Ils s'inclinent avec respect devant la douleur de Mme Guy Dupré, de ses enfants et petits-enfants, de tous les membres de la famille affligée ; qu'ils soient assurés de notre profonde et affectueuse sympathie dans leur grande épreuve !

Notre cher confrère était ancien élève du lycée de Nîmes, ancien étudiant de la faculté des lettres de Montpellier, puis de la Sorbonne. Ses études supérieures avaient été couronnées par un doctorat d'Etat d'Histoire contemporaine ; son activité pédagogique fut orientée vers l'enseignement de l'Histoire. Il fut un maître très écouté et apprécié dans cette discipline proche des événements et des expériences du passé, mais orientée inéluctablement vers les grands problèmes du présent et de l'avenir.

Le professeur Guy Dupré exerça son beau service d'enseignant au lycée Pasteur de Neuilly-sur-Seine, au lycée Charlemagne de Thionville, au lycée Leconte de L'Isle de Saint-Denis de la Réunion, au lycée Jean-Baptiste Dumas d'Alès et finalement au lycée Daudet de Nîmes.

Correspondant de l'Académie de Nîmes de 1973 à 1980, il en fut élu membre résidant le 11 janvier 1980. Il y fut reçu le



*Le regretté Guy Dupré.*

21 mars 1980, succédant au professeur Auméras et il participa activement aux travaux de notre compagnie.

Dans ses très vivantes et savantes communications à l'Académie de Nîmes, M. Guy Dupré savait décrire, avec une parfaite et impartiale objectivité, certaines éminentes personnalités du passé, au premier rang desquelles il faut placer le père Emmanuel d'Alzon dont le rayonnement spirituel, la vaste culture et l'esprit de prophétisme social ont laissé de très profondes empreintes. Notre confrère Dupré n'oubliait jamais de montrer les incidences du passé sur notre présent.

Pour lui, l'Histoire n'était pas seulement une passionnante approche des événements et des hommes d'époques révolues. Le professeur qu'il était considérait l'Histoire comme devant être une éducatrice impartiale, une science témoin d'un humanisme respectueux de l'humain, respectueux des droits de la vérité, des droits de la liberté, des droits de la responsabilité fraternelle.

Le professeur Guy Dupré souhaitait que le grand public, dans sa diversité, puisse être de loin en loin informé des recherches et des travaux d'une société culturelle comme l'Académie de Nîmes. Le 5 février 1989, il avait accepté de donner au Centre Pablo Neruda de Nîmes, une conférence publique sur les rapports de l'Eglise Catholique et de l'Etat de 1789 à 1815. Il avait traité ce sujet avec une parfaite objectivité, avec le souci de tirer des faits toujours complexes et souvent douloureux du passé une leçon positive et constructive pour le présent.

Les auditeurs de M. Guy Dupré sentaient que l'historien qu'il était par vocation ne voulait pas seulement décrire tout un déroulement de faits historiques, ou broser le tableau de tel ou tel personnage historique. Son ambition était d'orienter les esprits et les cœurs vers une liberté à la fois tolérante et responsable. C'était pour lui la meilleure manière de rappeler l'aspect moral et spirituel de bien des problèmes concrets de la vie laïque quotidienne.

Notre cher confrère Guy Dupré nous a quittés trop tôt. Son départ est, pour sa famille, pour nous tous, un appauvrissement. Il est aussi pour nous tous, pour l'Académie de Nîmes et chacun de ses membres, l'occasion de dire à notre ami le merci de la gratitude fraternelle, merci pour tout ce qu'il nous a apporté par sa

présence, par ses travaux, par sa souriante bienveillance. Grâce à lui, nous avons mieux compris que l'Histoire est maîtresse de vie, source de vie, et que toute existence humaine doit se vouloir au service du prochain, dans la lumière des valeurs de l'Esprit. C'est dans cette lumière que nous disons à Mme Guy Dupré, à ses enfants et petits-enfants, notre vivante et affectueuse sympathie. »

*OBSEQUES DU COMTE H. DE REGIS*  
*le 4 avril 1990, à la Cathédrale*

Discours du Professeur René BOSCH,  
président de l'Académie

Au nom de l'Académie de Nîmes et de tous mes confrères, je tiens à rendre un dernier hommage au comte Henri de Régis de Gatimel qui fut pendant 37 ans notre compagnon de route. Il y a quelques mois, nous avons appris que sa santé était compromise et sa participation à nos séances était devenue moins régulière. L'aggravation enregistrée plus récemment nous laissait prévoir une séparation prochaine, c'est avec tristesse que nous avons appris son départ.

Le comte de Régis était un des membres les plus anciens de notre Académie. Il avait été élu membre résidant le 26 décembre 1952, à l'âge de 50 ans, en remplacement de Monsieur Bernard Latzarus, un helléniste distingué, dont il avait fait un remarquable éloge dans son discours de réception, laquelle eut lieu le 22 mai 1953, sous la présidence du professeur Dupont. Le professeur Dupont avait d'ailleurs retrouvé en la personne du comte de Régis, un ancien camarade de faculté et dans son allocution de bienvenue, il avait rappelé leurs relations amicales et avait insisté sur la thèse que le comte de Régis avait soutenue, au terme d'une licence d'histoire, sur le " Séjour en Suisse de son ancêtre Charles Joachim de Régis dans les années 1790-1796 ". Titulaire d'une licence en droit, puis d'une licence d'histoire et géogra-

phie, le comte de Régis avait envisagé le concours du Ministère des Affaires étrangères, mais au dernier moment, préférant rester en métropole, il décida de se consacrer à l'exploitation de son domaine viticole situé à Lirac. Dans ses heures de loisir, il continuait de s'intéresser à l'histoire et c'est ainsi que dans une séance de l'Académie, du mois de février 1957, sous la présidence de Mlle Lavondès, il a présenté devant notre compagnie l'ouvrage du marquis de Lordat sur " Le Pays d'Uzège " et entretenu ses confrères de l'histoire du château de la Tour de Gaigne et sa commanderie de Templiers.

Après avoir assuré la vice-présidence de notre compagnie pendant l'année 1963, le comte de Régis continua de fréquenter l'Académie dans la mesure où ses activités lui en laissaient le temps. Sa présence se fit malheureusement plus rare dans la période où il dut se consacrer à Madame de Régis, atteinte d'une longue et pénible maladie qui devait l'emporter en 1983. Nous savons, par ceux d'entre nous qui l'ont connu à cette époque, de quel dévouement il fit preuve et l'affection attentive dont il entoura jusqu'au bout celle qui avait été la compagne de sa vie, fit l'admiration de tous ceux qui l'approchèrent dans cette période douloureuse.

Dans les années qui suivirent, nous le vîmes revenir à nos réunions qui étaient certainement pour lui un moment de lumière dans sa longue solitude. Nous garderons de lui le souvenir d'un homme de cœur, droit, affable et remarquablement courtois.

A M. le comte Jean-François de Régis, son fils, à ses parents, à ses amis, je tiens à dire, au nom de mes confrères de l'Académie de Nîmes, combien nous prenons part à leur affliction et combien nous les assurons de notre sympathie.

Au cours des années 1989 et 1990, l'Académie de Nîmes a eu le regret de perdre :

- le R.P. Martin, musicologue réputé, membre non-résident.
- M. Robert du Colombier, Procureur général honoraire, membre non-résident.

### *DISTINCTIONS HONORIFIQUES*

Le 3 février 1989, dans la salle des séances de l'Académie de Nîmes, 16, rue Dorée, le docteur Louis Calmet a remis la cravate de Commandeur de la Légion d'Honneur à notre confrère Joachim Durand, membre résidant, ancien président de notre Compagnie pendant l'année 1978, né le 20 mars 1903 à Laval-Pradel, commune dont la bibliothèque municipale porte le nom.

C'est au titre du Ministère de la Culture que Joachim Durand (déjà Commandeur de l'Ordre national du Mérite et Commandeur de l'Ordre des Arts et Lettres) a obtenu cette flatteuse distinction.



*Joachim Durand.*



De gauche à droit : M. Jean-F. Azzopardi, Maire de La Grand'Combe, A. Vielzeuf, Marie Munos qui a dévoilé la plaque avec Mme A. Vielzeuf, à droite de M. J. Durand. (Photo Michel Grasset)

Le 26 octobre 1989, M. Jean F. Azzopardi, Maire de La Grand'Combe a tenu à associer le nom de notre confrère Aimé Vielzeuf, ancien président, à la Bibliothèque municipale de la ville.

*Ainsi, ajoutait M. le Maire, le Centre Culturel André Chamson deviendra donc : " Centre Culturel André Chamson - Bibliothèque Aimé Vielzeuf ". Une plaque sera apposée sur la façade de l'immeuble, rue Pasteur, en hommage à ce Grand'Combien qui a fait beaucoup pour la littérature cévenole et pour l'esprit de résistance cher au Gaulliste que je suis ».*

L'inauguration de cette plaque a eu lieu le dimanche 3 décembre 1989, veille de la fête de Sainte-Barbe, en présence d'une nombreuse assistance de parents et d'amis de notre confrère, ainsi que de nombreux élus du canton de la Grand'Combe, entre autres, MM. Jean F. Azzopardi, Maire et Patrick Malavieille, Conseiller Général. M. Joachim Durand, qui prit la parole, représentait l'Académie de Nîmes, M. André Haon, l'Académie cévenole dont il est le président. " L'Harmonie municipale " de La Grand'Combe a prêté son concours.

Après la visite de la belle bibliothèque qui venait d'être chaleureusement baptisée, un vin d'honneur fut offert dans la salle Marcel Pagnol. Au cours de celui-ci, la " Médaille de la ville de La Grand'Combe " fut remise à notre confrère Aimé Vielzeuf par le maire-adjoint délégué à la Culture.

## MEMBRES HONORAIRES

- 1964 Hans Guenther Weber (D<sup>r</sup>), Margaretenhöhe, D-3300 Braunschweig (Allemagne).
- 1970 M. de MORI, professeur au Lycée Scipion Maffei de Vérone, adjoint au Maire de Vérone, via Arsenale, Vérone (Italie).
- 1972 André FRAIGNEAU, Homme de Lettres, ancien membre non résidant, 9, rue Saint-Romain, 75006 Paris (6<sup>e</sup>).
- 1978 René JOUVEAU, Chev. de la L.H., ancien capoulié du Félibrige, 28, rue Maréchal Joffre, 13100 Aix-en-Provence (B.-du-Rh.).
- 1981 M. le Maire de Nîmes, membre d'honneur ès-qualités, Hôtel de Ville, 30000 Nîmes (Gard).
- 1982 Mme Frédérique HEBRARD (Mme Louis VELLE, née CHAMSON), Chev. de la L.H., Coin Perdu, Hameau des Bures, 78630 Orgeval (Seine-et-Oise).
- 1984 M. Jacques de BOURBON-BUSSET, de l'Académie française, 06780 Saint-Cézaire (Alpes-Maritimes).
- 1984 M. Hervé BAZIN, président de l'Académie Goncourt, 7 rue du Moulin, Barbin, Amilly, 45200 Montargis (Loiret).
- 1987 M. le Président du Conseil général du Gard, membre d'honneur ès-qualités, Hôtel du Département, rue Guillemette, 30000 Nîmes (Gard).
- 1987 Mlle Alice FERMAUD, ancien membre résidant, O Palmes Acad., professeur agrégé d'italien (honoraire), 4, rue Jeanne d'Arc, 30000 Nîmes (Gard).
- 1987 M. Jean D'ORMESSON de l'Académie française, 10 avenue du Parc St-James 92200 Neuilly.
- 1988 Mlle Odyle RIO, Cité Blanc Clair, Trinquetaille, 13200 Arles.
- 1988 Pierre Henri COTHIAS, G.O. de la L.H., 39-45, 12 citations, Général de Brigade (CR), MIALET (Gard).
- 1990 André VERNET, " Les Hespérides ", 16 rue des Bénédictins 30000 NIMES.
- 1991 Jean BRUNEL, O. Palmes Acad., professeur honoraire à l'université Paul-Valéry de Montpellier, 31, rue Rouget-de-L'Isle, 30000 NIMES.

## CLASSE DES MEMBRES RESIDANTS

Comprenant 36 académiciens résidant à Nîmes

N°	Date de l'élection	Nom des Académiciens	Prédécesseurs
1	19.05.1959	André NADAL, O. des Palmes Acad., professeur de Lycée (honoraire), 5, rue d'Albenas, 30000 Nîmes (Gard).	Marcel Coulon.
2	09.06.1961	Jean ROGER, Ch. Ordre National du Mérite, magistrat honoraire, 18, rue Pasteur, 30000 Nîmes (Gard).	M <sup>e</sup> Enjoubert.
3	09.02.1962	Claude ESCHOLIER, Croix de Guerre 39-45, directeur honoraire de l'Ecole des Beaux-Arts de Nîmes, 731 chemin Mas de Roulan, 30000 Nîmes (Gard).	Don Sauveur Paganelli.
4	18.12.1964	Edouard DROUOT, docteur en médecine, 38, rue Montauray. 30900 Nîmes (Gard).	Georges Livet.
5	12.03.1965	Lucien FRAINAUD, Chev. des Palmes Acad., C. Ordre National du Mérite, O. Mérite agricole, directeur honoraire de la Mutualité agricole du Gard, 1, avenue du Cadereau, 30900 Nîmes (Gard).	André Modeste.
6	11.02.1966	René PANET, Chev. de la L.H., président de Chambre de Cour d'Appel (honoraire), 23, rue Pradier, 30000 Nîmes (Gard).	M <sup>e</sup> Emmanuel Lacombe.
7	22.11.1968	Joachim DURAND, Com. de la L.H. Com. de l'Ordre Nat du Mérite. Com. de l'Ordre des Arts et Lettres, directeur honoraire au Ministère de la Marine Nationale, 27, rue de la Servie, 30000 Nîmes (Gard).	Etienne Velay.
8	7.11.1969	Jacques LARMAT, Chev. des Palmes Acad., professeur agrégé de Sciences naturelles (honoraire), 39, rue Rouget-de-L'Isle, 30000 Nîmes (Gard).	Aimé Flaugère.

9	19.12.1969	Félix VILLENEUVE, Ch. Ordre national du Mérite, O. Palmes Acad., professeur agrégé de Sciences Naturelles (honoraire), 19, rue de Barcelone, 30000 Nîmes	Henri Barnoin.
10	23.04.1971	Victor LASSALLE, O. Palmes Acad., Ch. Arts et Lettres, conservateur des Musées d'Art et d'Histoire de Nîmes, 66, imp. de la Vaunage, 30900 Nîmes (Gard).	Jean Douël.
11	23.03.1973	Aimé VIELZEUF, Croix de Guerre 39-45, médaille du Combattant, médaille du Combattant volontaire de la Résistance, officier des Palmes Acad., professeur de collège (honoraire), 80, avenue Jean-Jaurès, 30900 Nîmes (Gard).	Professeur André Dupont.
12	5.10.1973	Maurice ALIGER, historien de la Vaunage, 2, rue Fléchier, 30000 Nîmes (Gard).	Roger Chastanier.
13	22.01.1975	Marcel FONTAINE, avocat à la Cour, ancien bâtonnier, 28, rue Fénelon, 30000 Nîmes (Gard).	Robert du Colombier.
14	8.06.1978	Jean LAURET, docteur en médecine, 4, rue Monjardin, 30000 Nîmes (Gard).	Pasteur Paul Brunel.
15	30.01.1981	Robert DEBANT, Chev. des Palmes Acad., archiviste-paléographe, directeur des Archives du Gard, 20, rue des Chassaintes, 30900 Nîmes (Gard).	Jules Davé.
16	30.01.1981	Jean-Charles LHEUREUX, Chev. de la L.H., Médaille de la Déportation et de l'Internement, Officier d'Académie, ancien journaliste, 461, avenue de Canale, Rodilhan, 30230 Bouillargues (Gard).	Docteur Paul Cabouat.
17	8.10.1981	Aimé BONIFAS, O. de la L.H., médaille militaire, croix de guerre 39-45, pasteur, 36 bis, rue Florian. 30900 Nîmes (Gard).	Henri Chabrol.
18	7.01.1983	Charles FAYOLLE (chanoine), 14 rue Pierre Sépard, 30000 Nîmes (Gard).	Chanoine R. Marchand.
19	7.01.1983	René CHATEAU, pasteur, 5, rue Hippolyte Flandrin, 30000 Nîmes (Gard).	Pasteur Elie Lauriol.
20	18.02.1983	Christian LIGER, professeur au Lycée Alphonse Daudet 13 boulevard Victor Hugo, 30000 Nîmes (Gard).	Henri Seston.
21	2.12.1983	Christiane LASSALLE-GUICHARD, conservateur aux Musées d'Art et d'Histoire de Nîmes, 66, impasse de la Vaunage, 30000 Nîmes (Gard).	André Modeste.

22	3.02.1984	René BOSCH, professeur agrégé à la Faculté de Médecine de Montpellier (honoraire), Chev. de la L.H., 11, rue Démians, 30000 Nîmes (Gard).	Camille Lignières.
23	22.12.1984	Marc CHAUSSE, architecte DPLG, 1 bd, Alph. Daudet, 30000 Nîmes (Gard).	Pierre Abauzit.
24	21.06.1985	Lucien SIMON, docteur en médecine, 224, impasse Cance, 30000 Nîmes (Gard).	Paul Blanc.
25	7.02.1986	Georges SAPEDE, ingénieur, 13, rue F. Pelloutier, 30900 Nîmes (Gard).	Docteur Jean Paradis.
26	6.02.1987	Jean MENARD, Chev. des Palmes Acad., avocat à la Cour, ancien bâtonnier, 10, rue Sainte-Anne, 30900 Nîmes (Gard).	Edgar Tailhades.
27	6.03.1987	Pierre CLAVEL, ancien élève de l'Ecole polytechnique, 72, rue de la Lampèze, 30000 Nîmes (Gard).	André Bernardy.
28	23.10.1987	Louis DURTESTE, ancien ingénieur, Ch. L. H. ancien officier de marine et ingénieur DEA d'Histoire, 41, rue Roussy. 30000 Nîmes (Gard).	Jean Thérond.
29	4.12.1987	Mgr Robert DALVERNY, ancien vicaire épiscopal, curé-archiprêtre de la cathédrale, 9, rue Saint-Castor. 30000 Nîmes (Gard).	Pierre Hugues.
30	18.03.1988	Mme Janine REINAUD, archéologue, Chev. de l'O. Nal du Mérite, 288 chem. Laforet, 30000 Nîmes (Gard).	Alice Fermaud.
31	18.03.1988	Jean GOUJON, Chev. de la L.H. avocat à la Cour, ancien bâtonnier, 24 A, rue d'Aquitaine, 30000 Nîmes (Gard).	Michel Grollemund.
32	17.02.1989	Paul MAUBON, médecin vétérinaire. 155, chem. Perdigal, 30900 Nîmes (Gard).	Abbé André.
33	16.06.1989	André GALY, avocat honoraire, 18, rue Cart 30000 Nîmes (Gard).	Marcel Decremps.
34	15.12.1989	Pierre FABRE, Chev. de la L.H., croix de guerre 39-45, croix de guerre des TOE. chef d'escadron d'artillerie colonial (honoraire) cadre de direction des relations du travail. 835, chem. des Justices Vieilles. 30000 Nîmes (Gard).	Guy Dupré.

## CLASSE DES MEMBRES NON-RESIDANTS

Comprenant 24 académiciens ne résidant pas à Nîmes

N°	Date de l'élection	Nom des Académiciens
1	29.05.1942	Jacques VIER, Chev. de la L.H., Chev. des Palmes Acad., professeur honoraire à la Faculté des Lettres de Rennes, 4, rue Pointeau du Roncerey, 35000 Rennes (I. et V.).
2	22.10.1954	Fernand ROBERT, Chev. de la L.H., professeur honoraire à la Sorbonne, 119, boulevard Carnot, 78110 Le Vésinet (Seine-et-Oise).
3	4.03.1956	Henri BONPAIRE, Chev. de la L.H., professeur honoraire à la Sorbonne. " L'Oem " 30380 St-Christol-lès-Alès.
4	31.05.1963	Henri AUBANEL, manadier, homme de lettres, Mas du Simbèu, 13460 Les Saintes-Maries-de-la-Mer (Bouches-du-Rhône).
5	8.11.1963	Paul-Marie DUVAL, Chev. de la L.H., de l'Institut, professeur honoraire au Collège de France, 52, avenue de la Motte-Piquet, 75015 Paris (15 <sup>e</sup> ).
6	23.01.1971	Louis LEPRINCE-RINGUET, O. de la L.H. de l'Académie française, professeur honoraire au Collège de France, 86, rue de Grenelle, 75007 Paris (7 <sup>e</sup> ).
7	8.12.1972	André GOURON, Chev. des Palmes Acad., professeur à la Faculté de Droit, Université de Montpellier I. 42, rue de l'Université, 34000 Montpellier (Hérault).
8	1.07.1976	Jean SABLOU, Chev. de la L.H., O. Arts et Lettres, directeur honoraire des Archives Départementales de l'Hérault, 702, av. Maréchal Leclerc, 34000 Montpellier (Hérault).
9	13.05.1977	Constantin VAGO (professeur), de l'Institut, Académie des Sciences, Chev. de la L.H., O. Ordre national du Mérite, O. Mérite Agricole, professeur à l'université des Sciences de Montpellier, directeur du Centre de Recherches de Pathologie comparée, C.N.R.S., I.N.R.A., U.S.T.L., 30380 Saint-Christol-lès-Alès (Gard).

- |    |            |                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|----|------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 10 | 22.12.1978 | Jean CARRIERE, homme de Lettres, Domessargues, 30350 Lédignan (Gard).                                                                                                                                                                                                             |
| 11 | 20.03.1981 | Arnaud de CAZENOVE, O. de la L.H., Château de Teillan, 30470 Aimargues (Gard).                                                                                                                                                                                                    |
| 12 | 11.12.1981 | Jean BASTIDE, Chev. de la L.H., docteur en médecine, Le Boucanet, 30240 Le Grau-du-Roi (Gard).                                                                                                                                                                                    |
| 13 | 22.01.1982 | Adrienne DURAND-TULLOU, ethnologue, Rogues, 30120 Le Vigan (Gard).                                                                                                                                                                                                                |
| 14 | 2.03.1984  | Emmanuel LEROY-LADURIE, administrat. général de la Bibliothèque Nationale, 2, avenue de Versailles, 75005 Paris (5 <sup>e</sup> ).                                                                                                                                                |
| 15 | 2.03.1984  | Philippe JOUTARD, professeur à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines d'Aix-en-Provence, 107, boulevard Perrier, 13009 Marseille (Bouches-du-Rhône).                                                                                                                         |
| 16 | 6.02.1987  | Robert POUJOL, préfet honoraire, Chev. de la L.H., O. Ordre national du Mérite, Croix de la valeur militaire, Croix du Combattant Volontaire de la Résistance, 16, rue Jacques Cœur, 34000 Montpellier (Hérault).                                                                 |
| 17 | 18.12.1987 | Edmond REBOUL, médecin général (CR), officier L.H., O. Ordre national du Mérite, Croix de Guerre 39-45, Médaille du Combattant Volontaire, Chevalier des Palmes Académiques, Chevalier des Arts et Lettres, Les Cèdres, avenue Général De Gaulle, 30130 Pont-Saint-Esprit (Gard). |
| 18 | 27.06.1988 | Jean-Charles BALTU, Conservateur aux Musées Royaux d'Art et d'Histoire de Bruxelles, 24, avenue des Albatros B 1150 Bruxelles.                                                                                                                                                    |
| 19 | 24.06.1988 | Pierre CLEMENT, docteur en Droit, ancien élève de H.E.C. X 603, chemin Chaudebois à Alès 30700.                                                                                                                                                                                   |
| 20 | 24.06.1988 | Mgr THOMAS, curé-archiprêtre de la cathédrale d'Uzès 30700.                                                                                                                                                                                                                       |
| 21 | 15.12.1989 | Alain GIRARD, conservateur départemental des musées, 65, rue du 8 mai 1945, 30130 Pont-Saint-Esprit.                                                                                                                                                                              |

## CORRESPONDANTS

(en nombre illimité)

- 1960 Yvon PRADEL,,12, rue Saint Laurent, 30900 Nîmes (Gard).
- 1960 Abel CAUZID-ESPERANDIEU, Juge au Tribunal d'Instance, 7 rue Cart, 30000 Nîmes (Gard).
- 1960 Maurice PENIN DE JARRIEN, de l'Académie Berrichonne, 8 avenue Jean Jaurès 18000 Bourges (Cher).
- 1965 M. ROESSING-SCHMALBACH, président de la Société Franco-Allemande, Casa Romagna, CH-Morcote-Arbostona (Tessin) Suisse.
- 1966 Mlle R. JEOLAS, professeur au CES (honoraire), 13, rue Marceau, 30800 Saint-Gilles (Gard).
- 1967 Hartmat SANDVOSS, Président de la Société Franco-Allemande de Brunswick, 24 Margaritenhöhe, 3300 Brunswick (Allemagne).
- 1969 Henry de SEGUINS, come de COHORN, O.L.H., officier de cavalerie en retraite, Saint-Quentin-la-Poterie, 30700 Uzès.
- 1969 Christian GIUDICELLI, homme de lettres, 40, rue Henri-Espérandieu, 30900 Nîmes (Gard).
- 1969 Jacques LE BERGER CARRIERE, membre de l'Association des Ecrivains belges, administrateur de l'Office héraldique et généalogique de Belgique, La Capelle-Masmolène, 30700 Uzès (Gard).
- 1970 Marcel LAURENS (abbé), vice-président de la Commission diocésaine d'Art sacré du Gard, archiprêtre. Portail vieux 30200 Orsan.
- 1970 Jean PAUC (abbé), président de la Commission diocésaine d'Art sacré de l'Aude, correspondant de la Commission supérieure des Monuments historiques, 9, rue Auguste Fabre, 11100 Narbonne (Aude).
- 1972 Henriette JOEL, née ROUSSET, lectrice-traductrice, 30, avenue Belmontet, 92210 Saint-Cloud (Seine-et-Oise).
- 1972 Pierre COUETARD, 538, avenue de Lattre de Tassigny, 83000 Toulon (Var).
- 1973 Giuseppe ARCAROLI, professeur à la Faculté d'Economie et de Commerce de l'Université de Padoue, Vérone (Italie).
- 1973 Armand BRUNEL, méd. Guerre d'Algérie, agriculteur, 30210 Vers Pont-du-Gard (Gard).

- 1973 Robert BADOUIN, professeur à la Faculté de Droit, Membre titulaire de l'Académie d'Agriculture, 34000 Montpellier (Hérault).
- 1974 Robert SAUZET, docteur ès-lettres, professeur à la Faculté des Lettres et Sciences humaines, 3, rue des Tanneurs, 37041 Tours (Indre-et-Loire).
- 1974 André PLANQUE, architecte honoraire, 15, rue du Crémat, 30000 Nîmes (Gard).
- 1974 Jean CHARMASSON, professeur de lycée, Saint-Paul-les-Fonts, 30330 Connaux (Gard).
- 1975 Mme de DAVID-BEAUREGARD, Ch. Arts et Lettres, Château de Villevieille, 30250 Sommières (Gard).
- 1975 Guilhem FABRE, directeur de Recherche au C.N.R.S., 5, avenue Joséphin Peladan. 30000 Nîmes (Gard).
- 1976 Ildebert EXBRAYAT, pasteur de l'Eglise réformée, Mas des 4 Moulins, Bizac, 30420 Calvisson (Gard).
- 1976 Frédéric BAZILLE, président du Centre de Recherche et de Documentation préhistorique de Nîmes, rue Jean-Jacques Rousseau, 30600 Vauvert (Gard).
- 1976 Alain ALBARIC, agriculteur, homme de lettres, Mas des 40 sols, 30220 Aigues-Mortes (Gard).
- 1976 Mme LANDGRAND-LIRON, 63, rue du Halforh, 78000 Versailles (Yvelines).
- 1977 Roger GAILLARD, instituteur honoraire, 3, rue Paul Cézanne, 30000 Nîmes (Gard).
- 1977 Charly-Sam JALLATTE, Chev. de la L.H., méd. des Evadés, méd. de la France Libérée, docteur en médecine, 13, boulevard Gambetta. 30000 Nîmes (Gard).
- 1977 Jacques HENRI-ROBERT, professeur, 22, allée Lavoisier, 93250 Villemonble.
- 1977 Pierre DUPUY, O. Mérite agricole, Ch. de l'O. d'Isabelle la Catholique, journaliste, chemin du Paratonnerre, Impasse des Serins, route d'Alès 30900 Nîmes (Gard).
- 1978 François BOYER, 38 ter, rue de Paris, 94479 Boissy-Saint-Léger (Val-de-Marne).
- 1978 Michel COURTY, professeur de Collège, 3, rue Jean-Moulin, 54490 Piennes (Meurthe-et-Moselle).
- 1978 Bernard DALLE, Chev. de la L.H., Croix de guerre 39-45, Mas de Campugnet, 30129 Manduel (Gard).
- 1978 Paul DOURIEU, 34, avenue Subleyras, 30800 Saint-Gilles-du-Gard (Gard).

- 1978 Mme MAGUELONE, Place de l'Eglise, 30800 Saint-Gilles-du-Gard (Gard).
- 1978 Robert GONDRAND, Chev. de la L.H., sous-préfet honoraire, 09290 GABRE.
- 1980 André-Georges FABRE, professeur, La Montade, 30140 Anduze (Gard).
- 1980 Jacques BONNAUD, journaliste, Midi-Libre, 30220 Bagnols-sur-Cèze (Gard).
- 1980 Fernand LEONARD, professeur, " Le Galatras " chemin de Planque, 30170 Saint-Hippolyte-du-Fort.
- 1981 Maurice CASTANIER, industriel, 30440 Sumène (Gard).
- 1981 Charles DELORMEAU, Les Jardins d'Arcadie, 125, rue Pré-aux-Clercs, 34190 Montpellier (Hérault).
- 1981 Mlle Marie-Françoise GRIFFEUILLE, conservateur du Musée, Maison romane, 30800 Saint-Gilles-du-Gard (Gard).
- 1981 Claude LAURIOL, professeur à la Faculté Paul Valéry, 34000 Montpellier (Hérault).
- 1981 Daniel TRAVIER, 30270 Saint-Jean-du-Gard (Gard).
- 1981 Daniel J. VALADE, Conseiller Pédagogique attaché au cabinet du Maire de Nîmes, Chev. des Palmes Acad., Chev. des Arts et Lettres. BP 3011 - 30002 Nîmes Cedex.
- 1981 Marcel GIRAULT, 8 allée Guillaume Appolinaire, 28200 Châteaudun.
- 1981 Jean SALLES, 148, impasse des Abeilles, 30110 Alès (Gard).
- 1981 Henri DUBLED, conservateur honoraire de la Bibliothèque Inguimbertaine, La Terrasse, Gajan, 30730 Saint-Mamert-du-Gard (Gard).
- 1981 André HAON, professeur, Saint-Hilaire-d'Ozilhan, 30210 Remoulins (Gard).
- 1981 André VINAS, professeur, Mas Catherine, chemin de Neguebons, 66700 Argelès-sur-Mer (Pyrénées-Orientales).
- 1981 Elisabeth FONTANIEU, docteur en médecine, 28, rue d'Avejan, 30100 Alès (Gard).
- 1982 R. P. SOUILLAC, curé de Tavel, 30126 Tavel (Gard).
- 1982 Bernard VIELZEUF, professeur, 18, chemin Champ Juvénal, 34170 Castelnau-le-lez (Hérault).
- 1982 David VERGELY, directeur d'école honoraire " Le petit Castanet ", 11, rue Rousselier, 30900 Nîmes (Gard).
- 1982 André NICOLAS, 22, rue du Cd. Raynal, 30000 Nîmes (Gard).
- 1982 Alain NICOLAS, 58, impasse de la Rasclauze, Cabrières. 30210 Remoulins (Gard).
- 1982 Abbé FRESQUET, curé-doyen, Cédex 1120, 30300 Connaux (Gard).
- 1982 Paul DELEUZE, directeur de collège honoraire, 34, avenue de la Gare, 30450 Génolhac (Gard).

- 1982 Fernand CHARRIER, Pognadoresse, 30330 Connaux (Gard).
- 1983 Elio MOSELE, professeur à l'Université de Padoue, via Corno d'Aquilio, 37100 Verona (Italie).
- 1983 Jacques DELASSUS, président honoraire de la Caisse régionale de Crédit agricole, Bions, Route de St-Gilles. 30127 Bellegarde (Gard).
- 1983 Jean-Claude BESSAC, maître carrier, technicien au C.N.R.S., 5 rue de la Calade, 30730 Montpezat (Gard).
- 1983 Francis GAUD, président de la Société d'archéologie de Bezouce, 92, route nationale, 30320 Bezouce (Gard).
- 1983 André DUPUIS, majoral du Félibrige, 23, Grand'Rue, 30230 Bouillargues (Gard).
- 1983 Bernard ARTIGUES, archéologue et généalogiste, 41, rue Fresque, 30000 Nîmes (Gard).
- 1983 Mme BENEL-CANTELOU, docteur ès-lettres, 2, rue de Bernis, 30000 Nîmes (Gard).
- 1983 Mme Arlette AUGE, 15, rue Pradier, 30000 Nîmes (Gard).
- 1983 Roger GROSSI, pasteur, Chev. de la L.H., C. Ordre national du Mérite, président de la Société d'Histoire du Protestantisme de Nîmes et du Gard, 6, rue Rouget-de-L'Isle, 30000 Nîmes (Gard).
- 1984 René EVESQUE, préhistorien " Les soleihades ", 07140 Les Vans (Gard).
- 1984 Sydney FORADO, de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse, 20, rue Dalayrac, 31000 Toulouse (Haute-Garonne).
- 1984 Henri PRENERON, docteur en médecine, " L'Helios ", 30, rue Briçonnet, 30000 Nîmes (Gard).
- 1984 Claude ACHARD, professeur de lycée, 9, rue du Château, 34000 Pézenas (Hérault).
- 1984 Mlle Françoise DELESTY, journaliste, 30820 Caveirac (Gard).
- 1984 Mlle Simone DOMERGUE, professeur de lycée honoraire, 34000 Boisseron (Hérault).
- 1984 Marcel ARGENSON, 26, rue Sainte-Perpétue, 30000 Nîmes (Gard).
- 1984 Robert DORIA, C. Ordre pontifical de Saint-Sylvestre, 1, rue de la Calade, 30000 Nîmes (Gard).

- 1984 Claude MARZEAU, Journaliste, 9, rue Hippolyte-Flandrin, 30000 Nîmes (Gard).
- 1984 Clément MARTIN, professeur de collège. Les Perrières, 30820 Caveirac (Gard).
- 1984 Jean-Marc ROGER, professeur au Lycée Alphonse Daudet, impasse de la Dougue, 30111 Congénies (Gard).
- 1985 Robert BERARD, 18, impasse des Trescalans, 30900 Nîmes (Gard).
- 1985 Christian LACOUR, Libraire-éditeur-imprimeur, 25 boulevard Amiral Courbet, 30000 Nîmes (Gard).
- 1985 Rainer RIEMESCHNEIDER, professeur Georg Eckert Institut für Internationale Schulbuchforschung, Celler Strasse 3, D-3300 Braunschweig.
- 1986 Mme Georgette TAILHADES, 2, rue Jean-Bruce, 30000 Nîmes (Gard).
- 1986 Aimé TEMPIER, docteur en médecine, 43 bis rue Roussy, 30000 Nîmes (Gard).
- 1986 Jean-Pierre NEGRE, Domaine de Vacquerolles, Route de Sauve, 30000 Nîmes (Gard).
- 1986 M. José Antonio FALCAO, professeur, président de la Société royale archéologique lusitanienne. P-7540 Santiago de Cacem (Portugal).
- 1986 Lucien RUTY, capitaine de frégate (C.R.), 5 rue Bigot, 30000 Nîmes (Gard).
- 1986 Eric FAVARON, économiste, 24, rue Charlemagne, 30000 Nîmes (Gard).
- 1986 André GUILLAUME, architecte, 30, rue Charlemagne, 30000 Nîmes (Gard).
- 1986 Hans LINDEMANN, professeur, Richterstrasse, 16 B 33, Brunswick (Allemagne).
- 1986 Jacques DAUDIN, journaliste, 13 rue des Chevreuils, 30320 Poulx (Gard).
- 1988 Jean-Michel GAILLARD, agrégé d'Histoire, E.N.S. de Saint-Cloud, maîtrise d'Histoire, doctorat d'Histoire, ancien élève de l'ENA (1976-1979), conseiller référendaire à la Cour des Comptes, 195, rue de l'Université, 75000 Paris.
- 1988 Jean CHARLIER, général de brigade aérienne (C.R.), Chevalier de la Légion d'Honneur, officier de l'Ordre National du Mérite, médaille de l'Aéronautique, 13, rue du Bosquet, 30230 Rodilhan (Gard).
- 1988 André SAUVEPLANE, professeur d'espagnol à la retraite, 1 Bd Lafayette, 34400 Lunel (Hérault).
- 1988 Pierre VILLARET, Pasteur de l'église réformée, prix du " Cabri d'Or 1988 ", 30140 Anduze (Gard).
- 1988 Ariel BALMASSIERE, architecte DPLG, 2 rue Port Royal, 30700 Uzès.

- 1988 Joseph ARTAUD, fonctionnaire en retraite, Mestre d'Obro du Félibrige, Chevalier des Palmes Académiques, 10, rue Verdet, 30000 Nîmes (Gard).
- 1988 André BONNET, géologue, Chevalier de l'Ordre national du Mérite, 201, impasse du Pissadou, 30900 Nîmes (Gard).
- 1988 Paul DOMBRE pasteur de l'Eglise réformée en retraite, 1, avenue des Mimosas, 83110 Sanary-sur-Mer.
- 1988 Lysie STEPHAN, sociétaire de la Société des Poètes français, 30460 Cognac.
- 1988 Armand COSSON, professeur agrégé d'Histoire, 1, rue des Palmiers, 30000 Nîmes (Gard).
- 1988 Serge VELAY, chargé de mission au Comité départemental de la Culture, " Le grand Castanet ", chemin vieux de Sauve. 30900 Nîmes (Gard).
- 1989 Philippe CHAREYRE, 4, rue Eric Satie. 94000 Créteil.
- 1989 Jean-Claude LAMY, route de Langlade, 30620 Bernis (Gard).
- 1989 Germaine MOLINES " Les Graves " 30170 St-Hippolyte-du-Fort (Gard).
- 1989 Jean PELLET, 30450 Génolhac (Gard).
- 1989 Jean-Maurice ROUQUETTE, Président de l'Académie d'Arles, conservateur des Musées d'Arles, Musée Réattu, rue du Grand Prieuré 13200 Arles (Bouches-du-Rhône).
- 1990 Guy COULOMB, 1, rue de l'Eglise, 30120 Le Vigan (Gard).
- 1990 Yves-Marie CHOUPAUT, Montée des Catalans, 30 Ledenon (Gard).
- 1990 Max Gourgas, 25, rue de la Vièle, 30660 Gallargues (Gard).
- 1990 Xavier Gutherz, 5, rue Salle l'Evêque, 34000 Montpellier (Hérault).